

L'IMPARTIAL

Feuille d'Avis des Montagnes 1806

Quotidien neuchâtelois et jurassien édité à La Chaux-de-Fonds
Rédactions régionales: Le Locle, Fleurier, Neuchâtel, Saint-Imier, Tramelan, Saint-Brais

Rédaction
Administration:
2301 La Chaux-de-Fonds
Rue Neuve 14
Tél. (039) 21 11 35
Télex 95 2114

la voix d'une région

Société éditrice: Imprimerie Courvoisier - Journal L'Impartial S.A.

O

opinion

Innover avec l'Etat

Cent millions de francs qui, dans un premier temps, seraient versés par la Confédération pour assurer le démarrage de la garantie contre les risques à l'innovation, il n'y a pas de quoi faire la fine bouche.

Si l'on apprenait que Tokyo projetait de débloquer dans le cadre d'un soutien analogue à l'innovation quelque huit milliards et demi de yen, cette nouvelle ferait des envieux chez nous.

Or, la procédure de consultation auprès des cantons, des partis politiques, des associations professionnelles représentant ou représentatives des industries et du commerce de notre pays, des Chambres de commerce, etc, qui ont à faire des remarques ou des propositions de modification du projet, n'était pas encore commencée que déjà fusaient les critiques. Notamment celle-ci: que vont devenir le secteur, l'industrie, l'initiative privée lorsque la décision d'accorder ou de refuser à une entreprise le soutien de la GRI appartiendra à des experts qui de toutes façons n'ont eux rien à risquer, rien à perdre. Il manque au projet cet ingrédient essentiel du succès: la responsabilité, au niveau des décideurs.

Transfert des responsabilités du secteur privé au secteur public. Tel est l'essentiel de la question posée. On peut en débattre. Il ne faut pas oublier dans le cadre de ce débat que si aujourd'hui, les petites et moyennes entreprises ont besoin de la solidarité confédérale pour avoir le droit à l'innovation, c'est que déjà la décision de financement de leur projet appartient à des tiers: les banquiers qui, chat échaudé craint même l'eau froide, se refusent souvent à prendre des risques trop importants.

Or, entre fonctionnaires de la banque et fonctionnaires de la GRI nous ne voyons que cette différence: les seconds peuvent prendre des risques que les premiers ne peuvent pas courir avec les capitaux qui leur sont confiés.

En mettant en parallèle le projet de GRI soumis à consultation par le Département fédéral de l'économie publique et le rapport de l'organe de coordination entre OFIAMT, villes et cantons horlogers - voir en page économique - surtout dans la partie qui traite précisément du financement de l'innovation et de la diversification, un point nous semble intéressant: le passage obligé qui est proposé, autrement dit l'obligation de consulter des experts agréés dont les conclusions serviraient de base à toute décision.

► Page 2 Roland CARRERA

Pétrole: les décisions des Etats du Golfe pèseront lourd sur l'avenir du marché

Les ministres du pétrole d'Arabie séoudite, du Koweït, de Qatar et des Emirats arabes unis (EAU) se sont réunis hier dans un climat de crise au sein de l'OPEP. Les décisions qu'ils prendront sur le niveau de leurs prix et de leur production pourraient peser lourd sur l'avenir du marché pétrolier. Après la décision de la Grande-Bretagne et de la Norvège de ramener le prix brut de la mer du Nord à 30,50 dollars le baril vendredi, puis celle du Nigeria de réduire le sien de 35,50 à 30 dollars, enfin celle du Mexique qui annoncera sa baisse vendredi, les quatre ministres devraient être contraints de réduire le prix de référence, actuellement 34 dollars le baril de brut séoudien, indiquait-on dans les milieux pétroliers.

Selon les premières informations, les ministres du pétrole de Bahrein et du Sultanat d'Oman devaient participer à la réunion. Les agences de presse du Golfe ont par la suite annoncé que ce ne serait pas le cas. En revanche, le ministre irakien, M. Ghassem Ahmed Taghi était attendu dans la capitale séoudienne ainsi que le ministre libyen, M. Kamel

Hasan El-Maqqour, déclarait-on de source informée.

Le ministre séoudien, cheikh Ahmed Zaki Yamani, et ses collègues sont devant un dilemme. Une réduction de quatre dollars à 30 dollars, telle qu'on le prévoyait avant la draconienne baisse nigérienne, ne relancerait pas des exportations déjà boiteuses mais ferait perdre quelque

25 millions de dollars aux Etats du Golfe. Une réduction plus substantielle, jusqu'à 28,50 dollars le baril par exemple, maintiendrait certes l'écart de prime entre le brut lourd du Golfe et le brut léger nigérien, mais pousserait sûrement Lagos à baisser davantage son prix afin de préserver sa part d'un marché déjà déprimé.

Les autres Etats membres ne manqueraient pas d'emboîter le pas et ce serait la guerre des prix avec une spirale descendante capable de causer des torts considérables à plusieurs pays exportateurs ainsi qu'au système bancaire mondial, commentait-on dans les milieux pétroliers.

► Page 2

Si Tel-Aviv retire ses troupes du Liban Les Etats-Unis sont prêts à garantir la sécurité à la frontière nord d'Israël

Le président Ronald Reagan a proposé hier de garantir la sécurité à la frontière nord d'Israël après le retrait de l'armée israélienne du Liban.

Dans une nouvelle initiative pour amener la stabilité au Proche-Orient, M. Reagan est également revenu sur ses propositions de paix du 1er septembre dernier pour inviter instamment les pays arabes à reconnaître l'existence de l'Etat hébreu et à soutenir le roi Hussein de Jordanie dans tous ses efforts pour mettre un terme au conflit israélo-arabe.

Le président américain, qui avait laissé récemment voir son impatience devant la lenteur des négociations israélo-libanaises sur le retrait israélien a notamment déclaré: « Cette administration est prête à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité de la frontière nord d'Israël à la suite du retrait complet de l'armée israélienne ».

Les négociations israélo-libanaises ont d'ailleurs repris hier à Netanya, station balnéaire située à 32 km. au nord de Tel-Aviv. Selon certaines informations les deux parties ont accompli des progrès vers la conclusion d'accord de sécurité pour le Sud-Liban.

Le quotidien israélien « Haaretz » rapporte que les deux parties sont sur le point de conclure un accord de sécurité, condition posée par Israël pour retirer ses troupes du Liban. Il indique qu'Israël assouplirait sa position sur l'installation de postes de pré-alerte dans le Sud-Liban si les autorités de Beyrouth permettaient au colonel dissident Saad Haddad de maintenir ses troupes dans cette région.

Le bilan des victimes des tempêtes de neige qui sévissent au Liban a atteint hier cinquante morts. L'armée libanaise a découvert sept cadavres gelés dans des véhicules immobilisés près du col de Dahr-el-Beidar, sur l'axe Beyrouth-Damas, a rapporté la radio d'Etat libanaise. ► Page 2



Taxes sur les carburants: l'avis de Jean-François Aubert «Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras»

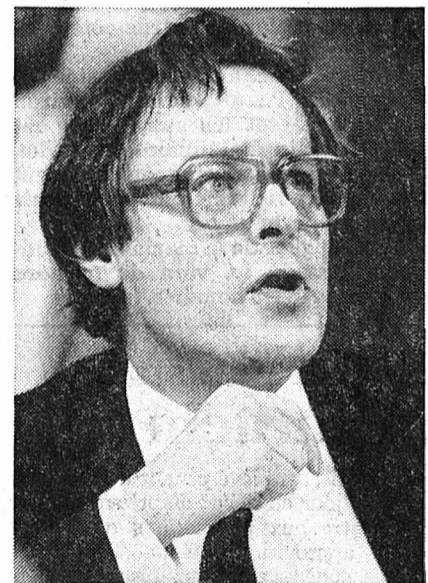
Les libéraux suisses devaient, lors d'une assemblée des délégués tenue le 5 février dernier à Berne, approuver massivement la nouvelle répartition de la taxe sur les carburants. « L'Impartial » a donc demandé au conseiller aux Etats neuchâtelois Jean-François Aubert ce qu'il pensait de cette proposition qui nous sera soumise le 27 février prochain. Pourquoi Jean-François Aubert? Les idées du professeur neuchâtelois sur l'environnement en général retiennent souvent plus qu'une attention bienveillante. Il nous est donc apparu intéressant de faire le point avec lui sur un sujet en prise directe avec notre environnement quotidien.

De notre rédacteur à Berne: Philippe-O. BOILLOD

- Vous êtes favorable au « oui » le 27 février prochain?
- Je dirais que mon oui est un petit oui...

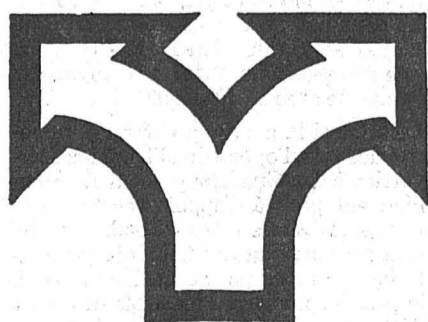
- Pourquoi cela?
- Parce qu'un tiens vaut mieux que deux tu l'auras. L'alternative est triple. Premièrement, nous disons non et la taxe sur les carburants est réduite, le prix de l'essence baisse. Deuxièmement, nous acceptons la révision qui nous est proposée et troisièmement, il y a les propositions du TCS. Je ne tiens donc ici pas compte d'une quatrième éventualité allant dans le sens des écologistes: il est en effet impensable, impossible de désaffaiblir complètement les droits d'entrée. Trois éventualités donc. Et entre l'initiative du TCS et la proposition qui nous est soumise le 27 février prochain, je choisis cette dernière. Il me semble en effet que la formule 50-50 est plus favora-

ble à une politique que je crois bonne. L'affectation est plus précise que dans l'initiative du TCS. Une partie servira par exemple à créer des places supplémentaires dans les gares. Je trouve cela très bien.
- Et l'alternative sans révision, donc le prix de l'essence à la baisse?
- Les cantons et la Confédération ont

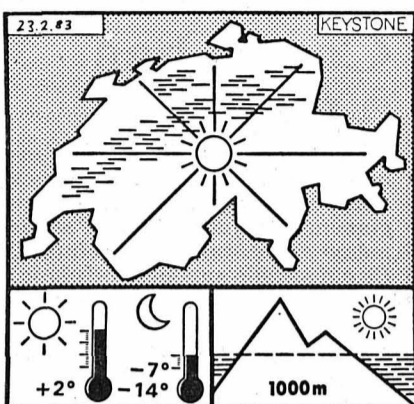


Le conseiller aux Etats neuchâtelois Jean-François Aubert. (Photo ASL)

de gros problèmes financiers. Je ne pense donc pas que le moment soit venu de réduire les ressources financières. D'un point de vue énergétique, je ne pense non plus pas qu'il soit bon de baisser les prix des carburants, même si les gens ne rouleraient pas plus. Mais la tendance existerait, donc je préfère le statut qui sur ce plan. ► Page 4



VOTATIONS FÉDÉRALES
26 - 27 FÉVRIER 1983



M

météo

Une vaste haute pression centrée sur l'Allemagne influence toujours le temps dans notre pays.

Prévision jusqu'à ce soir, toute la Suisse: le temps restera ensoleillé. Quelques stratus matinaux sur le Plateau et au sud des Alpes. Température en plaine: -7 en fin de nuit, jusqu'à -14 en Valais, voisine de +2 degrés l'après-midi au nord, de +6 au sud. Température à 2000 m.: -5 pendant la journée.

Evolution probable pour demain et vendredi: en général ensoleillé avec des passages de nuages élevés. Plus doux en montagne.

Mercredi 23 février 1983
8e semaine, 54e jour
Fêtes à souhaiter: Josué, Lazare

| | Mercredi | Judi |
|--------------------|----------|----------|
| Lever du soleil | 7 h. 25 | 7 h. 23 |
| Coucher du soleil | 18 h. 07 | 18 h. 09 |
| Lever de la lune | 13 h. 17 | 14 h. 25 |
| Coucher de la lune | 4 h. 38 | 5 h. 39 |

| | Lundi | Mardi |
|------------------|--------|--------|
| Lac des Brenets | 750,36 | 750,32 |
| Lac de Neuchâtel | 429,08 | 429,07 |

S

sommaire

Le DMF: un département économe
SUISSE Page 4

Vie pratique
MAGAZINE Page 6

Propositions pour renforcer l'économie de l'aire jurassienne
ECONOMIE Page 9

R

région
2e cahier

Aux cimenteries de Péry (JB)
Un Imérien écrasé par un éboulement
PAGE 15



Serre 90
La Chaux-de-Fonds
Tél. 23 00 55

le VRAI spécialiste en électro-ménager et agencements de cuisines

68190

MONDE

E

entre autres

Coups bas à gogo

Le printemps électoral s'annonce mal en France. A quelques semaines des municipales, les arguments volent bas. Parfois même au-dessous de la ceinture. Ce qui semble annoncer un climat politique plutôt maussade pour les mois à venir.

Pourtant, la campagne avait plutôt bien commencé. Constatant que la dureté de la crise provoquait une érosion progressive de l'image de la gauche majoritaire au sein de l'opinion publique, l'opposition de droite en avait profité pour placer la barre très haut.

Sous l'impulsion des Chirac, Barre et Giscard d'Estaing, la lutte des sous-fifres pour des enjeux locaux devenait vite un combat des chefs sur le thème de l'avenir du pays.

Las. Après quelques attaques d'envergure - peut-être un peu trop passionnelles pour être entièrement crédibles -, l'offensive s'enlisait vite dans une sinistre guerre des tranchées. Aux grandes envolées aériennes sur les problèmes économiques nationaux et internationaux, sur les délicates questions touchant à la défense nationale et aux euromissiles, ou sur la notion fondamentale des choix de société, ont très vite succédé les coups bas et les règlements de compte à la bayonnette.

Est-ce à dire qu'ambitieuse, l'opposition française n'a pas encore les moyens de ses ambitions? Le niveau de certaines injures, plus proches de l'injure que de l'argument politique pourrait le faire croire.

En fait, cette dégradation du climat politique découle probablement aussi du sursaut enregistré au sein de la majorité.

Prise de court par un lancement très précoce de la campagne, la gauche s'est depuis lors ressaisie. S'appuyant sur quelques indéniables réussites, notamment en matière d'inflation, voire de lutte contre le chômage, elle passe aujourd'hui à la contre-offensive. Semant du même coup le doute dans le camp adverse. Bref, considérée il y a quelques semaines encore par presque tout le monde comme perdue d'avance par la majorité, la bataille des municipales est devenue aujourd'hui beaucoup plus équilibrée. D'où la hargne qui a saisi les combattants et la dureté des coups portés.

Si, dès le début, la lutte s'était cantonnée à la conquête, ou à la défense des diverses mairies de France, le mal ne serait peut-être pas grand.

Par contre, se laisser aller à des méthodes proches du vulgaire combat de rue dans un débat que l'on a voulu d'envergure nationale, voilà qui risque d'avoir des conséquences psychologiques fâcheuses. Ne serait-ce qu'en renforçant la triste opinion qu'ont de trop nombreux citoyens-électeurs du monde politique. Ce qui à terme ne peut qu'être dangereux pour la démocratie.

Roland GRAF

Premier bilan officiel des tueries dans l'Assam: 1127 morts

Le gouvernement indien du premier ministre Mme Indira Gandhi a fait état hier pour la première fois, devant le Parlement, du bilan des tueries et émeutes qui ont eu lieu depuis deux semaines dans l'Assam: 1127 morts. Ce bilan s'alourdit encore, dans cet Etat du nord-est de l'Inde où s'affrontent des Assamaïses de souche et des immigrants venus principalement du Bangladesh proche.

Sur les 1127 victimes officiellement recensées, 127 ont été abattues par la police au cours d'attaques de bureaux de vote. Les manifestants protestaient en effet contre la tenue des élections locales, qui viennent de s'achever, a précisé le ministre de l'Intérieur M. P. C. Sethi.

Quelques heures auparavant, M. Sethi avait donné le bilan de 925 morts, mais cet accroissement du nombre officiel des victimes prouve que les émeutes, entamées dans la première semaine de février, ne sont pas finies.

M. Sethi a donné ces chiffres aux députés indiens, après un débat de deux jours au cours duquel Mme Gandhi a défendu la tenue des élections et a condamné la violence des groupes qui ont cherché à les annuler.

Le premier ministre indien s'est rendu dans la région lundi pendant six heures. Alors que le dépouillement vient de commencer, son parti (Parti du Congrès) semble assuré de la victoire.

Mme Gandhi avait décidé en janvier d'organiser ces élections dans l'Etat d'Assam, après l'échec des négociations

entre les autorités et les manifestants assamaïses, conduits par les étudiants. Ces manifestations réclament l'expulsion d'immigrants bengalis, qui ont établi des colonies de peuplement dans la région.

Repoussant les critiques de l'opposition qui lui reprochait d'avoir organisé les élections sous la menace des armes, Mme Gandhi a déclaré que «les armes étaient dans les mains de ceux qui ne voulaient pas que les gens sortent et ail-

lent voter (...). Aucun parti ni aucun groupe ne peut retenir le pays en otage».

Alors qu'avait lieu ce débat au Parlement, 50 nouvelles victimes étaient recensées mardi: 38 au cours d'émeutes, 11 corps retrouvés et une personne tuée par la police.

Ce chiffre officiel de 1127 morts depuis le 2 février laisse à penser que les rumeurs faisant état de 1400 morts au moins sont crédibles.

Au cours de ces deux semaines de tueries, de 600 à 1000 personnes, des villageois musulmans, auraient été tués par des membres de tribus hindoues dans une seule journée au cours d'un même massacre, vendredi, dans le district de Nelli (centre de l'Assam). (ap)

Si Tel-Aviv retire ses troupes du Liban Les Etats-Unis sont prêts à garantir la sécurité à la frontière nord d'Israël

Page 1

Environ 350 personnes ont déjà été secourues près du Mont Liban par l'armée libanaise et les forces syrien-

nes qui ont dû se frayer un chemin à travers des congères de trois mètres de haut. De même, soldats américains et italiens ont repris leurs opérations de secours.

en faveur du militarisme et du droit palestinien et arabe». (afp)

M. ARAFAT REÛLU PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'OLP

M. Yasser Arafat a été réélu hier soir à Alger président du Comité exécutif de l'OLP, par le Conseil national palestinien.

M. Arafat a été réinvesti dans ses fonctions par une longue et chaleureuse ovation des parlementaires palestiniens debouts dans l'hémicycle du «Palais des nations», à une vingtaine de kilomètres d'Alger.

Les membres du Comité exécutif de la centrale palestinienne sont passés de quinze à quatorze membres, après la démission de M. Salah Dabbagh pour raison de santé. (afp, reuter, ap)

Le Conseil national palestinien confirme son rejet du plan Reagan

Le Conseil national palestinien a officiellement confirmé hier soir son «refus de considérer le plan Reagan comme base valable pour un règlement juste et durable de la question palestinienne et le conflit arabo-sioniste».

Selon la version définitive de la résolution politique du CNP, adoptée par le Parlement palestinien, celui-ci estime que le plan Reagan, dans sa conception et sa substance, ne satisfait pas les droits inaliénables du peuple palestinien, car il nie les

droits au retour, à l'autodétermination et à l'établissement de l'Etat palestinien indépendant, et nie l'OLP comme représentant unique et légitime du peuple palestinien, et se trouve en contradiction avec la légalité internationale».

Le Conseil national palestinien considère le plan arabe de Fes «comme un seuil minimal pour l'action politique des pays arabes qui doit être complémentaire avec l'action militaire, avec toutes les obligations, pour parvenir à l'équilibre des forces

Armes chimiques Nouvelle attitude soviétique

L'Union soviétique a créé une surprise hier au Comité du désarmement de l'ONU en adoptant une attitude complètement nouvelle en matière d'interdiction d'armes chimiques. L'URSS a en effet accepté hier que l'interdiction d'usage d'armes chimiques soit incluse dans la convention en cours d'élaboration au Comité de désarmement alors que jusqu'à présent elle s'y refusait, estimant que la Convention de Genève de 1925 est suffisante. (afp)

Pétrole: les décisions des Etats du Golfe pèseront lourd sur l'avenir du marché

Page 1

A Londres, le menace d'une guerre des prix a fait plonger le prix du brut de la mer du Nord à son niveau le plus bas en quatre ans sur le marché au comptant. Sur le marché à terme, les opérateurs n'excluaient pas que le prix de référence

tombe en-dessous de 25 dollars et aux Etats-Unis certains n'hésitaient pas à prononcer le chiffre de 15 dollars.

La plupart des opérateurs s'accordent pour dire que la décision nigérienne est ce qui a «mis du sable dans l'engrenage». La décision de la British National Oil Corporation (BNOC) de réduire de trois dollars à 30,50 le prix du baril ne visait tout au plus qu'à convaincre l'OPEP de réduire son prix de référence afin de l'aligner sur celui du marché au comptant et, ainsi, stabiliser le marché.

Mais maintenant, on craint que toute forte baisse de la part des Etats du Golfe

n'entraîne le Nigeria, la Grande-Bretagne et les autres producteurs, y compris ceux qui comme le Mexique n'appartiennent pas à l'OPEP, à s'engager dans une spirale descendante dont on ne voit pas la fin.

Certains experts, comme M. Herman Franssen, chef du Service d'analyse économique de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), pensent que ce ne sera pas le cas, puisque tel n'est pas l'intérêt des principaux producteurs. M. Franssen s'attend à une baisse modérée suivie d'une longue période de stabilité. (reuter)

Dans la Manche Le chalutier coule

Un chalutier français, le «Petit Forban» a coulé hier dans la Manche entraînant trois des six membres d'équipage restés bloqués dans la coque.

Trois hommes ont été recueillis par un autre bateau français, le «Samy» et ont regagné Dieppe.

Le chalutier a chaviré par gros temps à 25 milles du sud de l'Angleterre, ont déclaré les garde-côtes britanniques.

L'étrave du chalutier est restée au-dessus de l'eau pendant environ deux heures et les sauveteurs ont tenté en vain de le maintenir à flot, espérant que les trois marins étaient toujours en vie dans une poche d'air à l'intérieur du navire.

Un plongeur de la marine britannique a essayé en vain de prendre contact avec les hommes. (reuter)

Elections régionales dans les départements français d'outre-mer Des résultats ambigus

Les premières élections pour les assemblées régionales qui se sont déroulées ce week-end dans les départements français d'outre-mer, Guyane, Martinique, Guadeloupe et La Réunion où 158 sièges étaient à repousser ont eu pour résultat de départager presque exactement la majorité au pouvoir à Paris et l'opposition. La gauche a en effet remporté 81 sièges et l'opposition 77 sièges. Les élections pour les présidences de ces quatre assemblées auront lieu vendredi à précisé le secrétaire aux Départements d'outre-mer, M. Emmanuelli, après avoir communiqué les résultats.

Dans deux départements, Guyane et Martinique, la majorité de gauche (avec un parti indépendantiste en Guyane) est majoritaire avec 39 sièges sur 72. Dans les deux autres, Guadeloupe et La Réunion, c'est l'opposition RPR - UDF (et une liste centriste pour La Réunion) qui l'emporte avec 43 sièges sur 86.

Même si la gauche a obtenu la majorité des voix, l'opposition libérale-conservatrice à La Guadeloupe et à La Réunion ont profité d'appuis venant de la gauche. Diverses listes «dissidentes» ne sont pas parvenues à franchir la barre fatidique des cinq pour cent. De son côté, le premier ministre Pierre Mauroy s'est déclaré très satisfait de la participation élevée des électeurs qui a dépassé les 74 pour cent. Ces élections étaient organi-

sées dans le cadre de la décentralisation souhaitée par Paris. En Corse, de telles élections se sont déroulées en août de l'année passée. (afp, reuter)

En bref

● ANKARA. - Alors qu'une commission d'enquête formée de juristes suisses dénonçait les procédés de la justice militaire turque, les autorités militaires d'Ankara ont mis en garde les anciens politiciens et certains journalistes contre toute reprise «prématurée» d'une quelconque activité politique dans le pays.

● ROME. - Petra Krause et ses six complices - dont trois Suisses - ont vu leurs peines confirmées par la Cour de cassation de Rome. Ils avaient dérobés en 1974 des explosifs en Suisse qu'ils avaient introduits en Italie.

● BUENOS AIRES. - Les élections censées marquer le retour au pouvoir des civils auront lieu le 16 octobre prochain en Argentine.

● SAN SALVADOR. - Selon les rebelles salvadoriens, 47 soldats gouvernementaux ont été tués ces derniers jours au Salvador.

● SAINT-SÉBASTIEN. - Un entrepôt de la filiale espagnole de Michelin a été incendié hier par des séparatistes basques à Oyarzun.

Boeing libyen Vers la fin du détournement?

Les pirates de l'air du Boeing-727 libyen détourné dimanche sur Malte seraient sur le point de libérer leurs 161 otages et de se rendre, selon un porte-parole maltais.

Le premier ministre de Malte, M. Dom Mintoff, leur avait auparavant promis l'immunité: «Vous pouvez soit rester dans le pays, soit aller dans n'importe quel pays de votre choix», leur avait-il dit par radio.

Dans leur dernier message, les pirates de l'air ont remercié M. Mintoff pour sa «gentillesse et patience» et ont affirmé qu'ils n'étaient pas des terroristes mais des Libyens opposés au régime en place à Tripoli. Ils ont également déclaré qu'ils négocieront avec toute ambassade qui leur offrirait l'asile, notamment l'ambassade des Etats-Unis. Mais cette dernière a fait savoir qu'elle ne discuterait avec les pirates de l'air qu'après la libération de tous les otages. (ap)

● BELFAST. - Un policier a été tué par l'explosion d'une bombe lundi soir à Armagh, en Irlande du Nord.

opinion

Page 1

Innover avec l'Etat

Encore faudrait-il que cette consultance soit assurée par des spécialistes qui ont fait leur preuve au sein même du secteur dans lequel ils seraient appelés à juger de la valeur des projets. Ce serait une forme de retour de la décision ou d'une grande partie de ses composantes au secteur privé.

Evidemment tout le monde ne pourrait s'offrir les services de M. Hayek... Mais il y a en Suisse assez d'ingénieurs, d'experts et de gestionnaires à la hauteur, qui pourraient intervenir en tant qu'experts agréés et responsables, car ils ne risqueraient leur réputation ni sur des refus inconsidérés, ni sur de mauvais projets.

Roland CARRERA

Affrontements religieux au Pakistan Le couvre-feu à Karachi

Le couvre-feu a été décrété hier soir dans tous les quartiers ouest de Karachi (sud du Pakistan), où de violents affrontements entre sunnites et chiites et avec les forces de l'ordre ont fait six morts et une quarantaine de blessés, selon un dernier bilan officiel.

Selon un communiqué publié par le gouvernement de la province du Sind, l'armée a pris position dans ces quartiers et les patrouilles équipées d'armes légères ont reçu l'ordre de réprimer avec fermeté les fauteurs de trouble. L'instruction de tirer à vue n'a pas été formellement donnée.

Le couvre-feu, maintenu «jusqu'à nou-

vel ordre», sera levé penant deux heures chaque jour en début d'après-midi pour permettre aux populations d'effectuer leurs approvisionnements. Toutes les écoles, collèges et universités ont été fermées pour deux jours, précise le communiqué.

Selon de nombreux habitants de Karachi, la situation est très tendue dans la ville. Les affrontements qui ont débuté lundi après-midi entre sunnites (majoritaires au Pakistan) et chiites (15 pour cent de la population) sont les plus sanglants depuis que le régime militaire du général Mahammad Zia Ul Haq a pris le pouvoir en juillet 1977. (afp)

Les maisons spécialisées

MEUBLES GRABER

GROS + DÉTAIL

Rue de la Serre 116

vend des meubles pas des frais généraux

HONDA AUTOMOBILES



GARAGE - CARROSSERIE

Willmann Monnard SA
Serre 110, tél. 039/23 46 81
La Chaux-de-Fonds



DÉFENSE JURIDIQUE

Pour les entreprises, familles, professions, contrats et voitures, en Suisse et à l'étranger avec l'avocat de votre choix

Inspecteur à La Chaux-de-Fonds: M. Hirschi, rue du Locle 23, tél. 039/26 50 22

Inspecteur à Neuchâtel: E. Kunzi, rue Lallemand 5, tél. 038/24 44 13



ANCIENNE MAISON ANDOZ FILS & C° SA

Fournitures industrielles - Outillage de précision - Agencement industriel, technique et bureau - Etude et assistance technique
Maison fondée en 1799
Bureaux, expédition et magasin: Léopold-Robert 104-106 Tél. 039/23 03 30/31
Télex 952149 SAND CH

Meyer-Franck

135, av. Léopold-Robert
Grand-Pont - Tél. 039/26 43 45
Mazout - Bois de chauffage - Calorifères
Cheminées - Vieux métaux

Chaque jour à votre service



- PHARMACIE
Av. Léopold-Robert 108
- Magasin GRAND-PONT
Commerce 79

Coiffure



Dames et Messieurs

E. Frattini
L.-Robert 110
La Chaux-de-Fonds

Avec ou sans rendez-vous
Vendredi et samedi
NON-STOP
Tél. 039/23 84 55

Alimentation des Moulins

M. Jean-R. Kuenzi

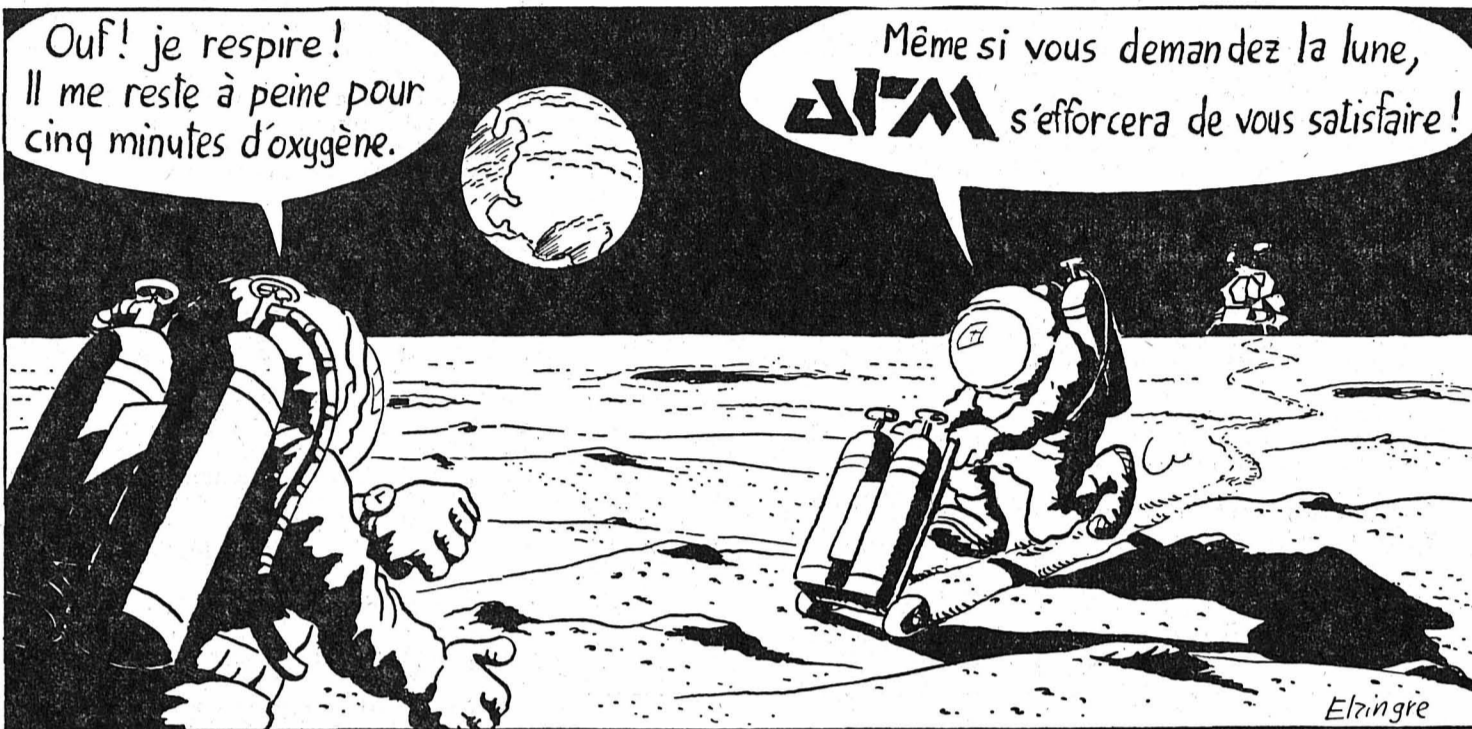
Léopold-Robert 132
Livraisons à domicile

Tél. 039/26 40 10

QUARTIER DU GRAND-PONT

Jardinière **125** ATM - Transports S.A.

Le transitaire qui a les pieds sur terre!



On nous fait confiance savez-vous pourquoi?

Si oui... Vous êtes certainement l'un de nos fidèles clients.
Si non... Appelez-nous... nous sommes à votre entière disposition



Air
Terre
Mer

- TRANSPORTS SA

Le transitaire

de confiance!

Rue Jardinière 125 - Tél. 039/26 43 43 - 44

Léopold-Robert **163**
165

Loue-moi, Dalla Bona S.A.

A chaque besoin, son véhicule ou sa machine

C'est une bien charmante invite que l'on peut lire sur quelques véhicules sillonnant nos rues; de petits bus, fourgons, ou voitures de tourisme, etc., vous le disent ainsi sans ambages: «Loue-moi». Répondant à cette invitation, nous sommes donc allés voir M. Alfred Dalla Bona qui depuis 1978, tient commerce de location de voitures et autres véhicules utilitaires. Nous l'avons trouvé au No 163 de l'Avenue Léopold-Robert, installé tout récemment en ses propres murs, la location se faisant auparavant au Garage de l'Ouest. «Etant donné le développement de cette affaire et l'ayant complétée avec d'autres offres, nous avons dû en effet prendre pignon sur rue et occuper là une permanence durant les heures de bureau, leur téléphone restant à disposition jusqu'à 10 heures du soir.

Mais qu'elle est donc l'offre de la Maison Dalla Bona S.A.?

Tout d'abord, une belle famille de 18 véhicules, allant de la petite voiture de tourisme au camion bâché en passant par le bus combi, le break tout-terrain — traction quatre roues —, le fourgon et le Pick-up, couverts par le permis A et B. Des quatre roues qui seront vôtres pour quelques heures, une demi-journée, une journée, ou même une plus longue durée, selon vos désirs. Avec leurs particularités propres, ces véhicules vous aideront à déménager, à transporter de gros achats, meubles ou autres,

ou encore vous permettront d'organiser des voyages et visites de groupes, des déplacements en familles élargies, et amèneront à bon port le matériel d'une société, d'une classe de neige, etc. pour ne citer que quelques exemples. Selon les circonstances, un équipement spécial les complète, soit chaînes ou pneus à neige, porte-bagages; le prix demeure raisonnable, dès 60.- par demi-journée ou dès 90.- pour 24 heures, sachant que les locations de longue durée ont des tarifs spéciaux.

Elargissant son offre, M. Dalla Bona propose aussi, et cela est tout récent et fort appréciable, quelques machines ou outils, par trop onéreux à acquérir pour de rares emplois. Des petits Trax à neige, par exemple, peuvent faire votre bonheur, le temps de débayer entrées de garages et chemins d'accès; les bricoleurs occasionnels seront ravis de trouver aussi ces outils coûteux mais si utiles s'appelant, compresseurs et perceuses-frappeuses, et les mordus de bricole en toute saison y découvriront un chauffage indépendant, toujours en location. Ce secteur-là évoluera selon les demandes et les besoins exprimés. D'ailleurs il ne faut pas hésiter à aller se renseigner en ce bout de Pod; chez «Loue-moi» il y a certainement de quoi combler vos désirs momentanés; vous n'en serez, pour tout autant, pas trop allégés du côté du porte-monnaie et pas encombrés pour la vie. Vraiment une solution des temps modernes et de l'anti-gaspil *ib Photo Bernard*



LOUE-MOI

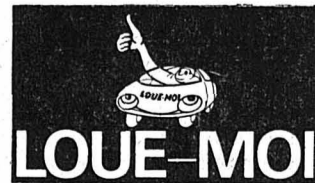
LOCATION VOITURES, UTILITAIRES, MACHINES-OUTILS

Nouveau: véhicule à 4 roues motrices.

Par exemple: Subaru
4x4 break Fr. 40.-
demi-journée y compris 25 km.

Léopold-Robert 163-165

26 77 77
La Chaux-de-Fonds



SUISSE

Recherché par la justice argentine L'ancien ministre Rega était bien en Suisse

Le mystérieux personnage résidant à Villeneuve, dans le canton de Vaud, que le quotidien argentin «Clarín» identifiait en novembre dernier comme M. José Lopez Rega, était bien l'ex-ministre des finances argentin, surnommé «le sorcier», fondateur de la tristement célèbre «Alianza Anticomunista Argentina» (AAA) et âme damnée de Mme Isabel Peron.

Dans un communiqué publié hier à Berne, le Département fédéral de justice et police (DFJP) a confirmé, à la suite d'investigations menées par le ministère public de la Confédération, que l'ex-ministre argentin, recherché depuis près de huit ans par les autorités argentines résidait en Suisse depuis 1978, sous l'identité de Ramon Ignacio Cisneros et qu'il possédait un passeport à ce nom. «On ignore actuellement où il se trouve» conclut le communiqué.

Recherché par les autorités argentines pour constitution d'organisation terroriste et malversations financières aux dépens de l'Etat argentin, M. Rega avait été photographié à Villeneuve par une équipe de journalistes espagnols. «Clarín» s'était appuyé sur ces clichés pour faire état de la présence de l'ancien ministre argentin dans la ville du bout du lac Léman.

Tout en confirmant, le 26 novembre dernier, que cette affaire avait donné lieu à des échanges d'informations entre Buenos-Aires et Berne, le DFJP avait démenti les informations de «Clarín» sur la présence en Suisse de l'ex-ministre argentin. Le porte-parole du Département

précisait par ailleurs que Lopez Rega n'était pas recherché dans notre pays, «aucun mandat valable le concernant» ne leur étant parvenu des autorités argentines.

DEPUIS 1976

M. Rega était recherché depuis le 12 avril 1976 par les autorités argentines, soit à peine un mois après le coup d'Etat militaire. A cette époque le ministère argentin des Affaires étrangères avait adressé une requête à Interpol. Mais dans les milieux politiques argentins on ne se faisait guère d'illusions, sur la volonté des militaires de voir revenir dans le pays un homme qui avait ouvert la voie à des méthodes utilisées plus tard sous le régime des généraux.

Une nouvelle demande, qui émanait de la justice argentine cette fois, était déposée le 5 mars 1979 à la suite de révélations de la presse argentine sur la présence en Suisse de l'ex-ministre. La demande était réitérée en mai de la même année, après que le DFJP eut annoncé que les vérifications entreprises n'avaient abouti à aucun résultat.

Pour le DFJP, c'est la présence à Ville-

neuve de parents de Lopez Rega portant véritablement le nom de Ramon Ignacio Cisneros qui a incité la police à reprendre son enquête, à fin 1982. Menée en collaboration avec la police cantonale vaudoise, elle a révélé ces derniers jours que M. Lopez Rega s'était fait passer pour Ramon Ignacio Cisneros.

Que ce soit auprès du DFJP ou de la police cantonale vaudoise, il n'a pas été possible d'obtenir un quelconque complément d'informations, en particulier sur la date de sortie de Suisse de M. Rega. En novembre dernier, le «Clarín» considérait que l'ex-ministre recherché avait déjà quitté la Suisse, au moment où l'année dernière rebondissait cette affaire. (ats)

Dans les Alpes valaisannes Une belle première hivernale

Deux guides valaisans, André Georges de La Sage et Michel Siegenthaler d'Evolène, accompagnés de l'alpiniste belge Alain Huber, ont terminé dans la nuit de lundi à hier une étonnante première hivernale dans les Alpes. Le trio a vaincu pour la première fois en hiver la face nord de la Grande Dent des Veisivi dans le val d'Hérens.

Il s'agit selon les montagnards valaisans de l'une des plus belles premières alpines. Cette face nord, «véritable planche à laver», se dresse sur 700 mètres dont 400 mètres à la verticale. Sans être aussi longue que les faces nord de l'Eiger ou du Cervin, qui ont plus de 1000 mètres, la face des Veisivi est semblable par les difficultés, de 5e degré supérieur et même davantage.

Les trois hommes sont partis à peaux de phoques puis ont attaqué la paroi dans la nuit. L'escalade a duré deux jours et une nuit. «Le plus extraordinaire, note André Georges, ce fut le bivouac en pleine paroi avec le vide vertigineux à nos pieds. Nous étions littéralement suspendus dans le vide durant toute la nuit par des températures de 15 degrés sous zéro environ. Ce fut là l'un des plus beaux souvenirs de ma carrière de guide.»

Hormis une chute de pierres, aucun incident n'a marqué l'escalade. La pointe de la Grande Dent culmine à 3418 mètres. Cette face a été rarement faite en été et jamais encore en hiver. Les deux guides valaisans Siegenthaler et Georges comptent déjà plusieurs premières à leur actif dans les Alpes, dont des hivernales. (ats)

Le DMF: un département économe

Les principaux responsables du Département militaire fédéral et de l'armée avaient invité lundi soir la presse parlementaire à une réunion informelle. Cette rencontre annuelle traditionnelle n'a pas été l'occasion de révélations fracassantes, mais elle a notamment permis à M. Hans Ulrich Ernst, directeur de l'administration fédérale militaire, de mettre en évidence les efforts d'économies du DMF. «Si les finances fédérales sont déficitaires, ce n'est pas la faute du DMF», a dit M. Ernst.

Les dépenses consenties pour la Défense nationale, a rappelé M. Ernst, ne se sont accrues que d'une fois et demie aux cours des vingt dernières années, alors que les autres dépenses fédérales ont triplé au cours de la même période. En outre, le DMF est le seul département où un contrôle institutionnalisé de l'emploi économise des crédits alloués par le Parlement. A ce jour, a ajouté M. Ernst, une centaine de propositions d'économies concrètes émanant d'un groupe de travail spécial ont été réalisées. Quelques exemples: l'impulsion décisive pour l'abolition de la cavalerie, la réduction du nombre des véhicules à moteur, la suppression du second uniforme d'officier ou la libération avancée du service.

Ce groupe de travail étudie en ce moment la possibilité de réaliser d'autres

économies: suppression de la ceinture d'étoffe et du poignard des officiers, réduction de l'engagement des chauffeurs auprès des commandants d'unités d'armée, utilisation des véhicules privés pour les déplacements de service et remplacement de certains articles en cuir par des matières synthétiques.

SONDAGE SUR L'IMAGE DE L'ARMÉE

M. Daniel Margot, chef de l'information au DMF, a de son côté indiqué que les résultats d'un sondage sur l'image de l'armée dans le public seraient bientôt publiés. Mille personnes ont répondu à quarante questions sur l'armée. Leurs réponses permettront au DMF de se rendre compte de l'opinion du public sur l'armée, mais aussi de l'état de ses connaissances sur la défense nationale.

Relevons enfin que le chef de l'instruction Roger Mabillard a une nouvelle fois

évoqué l'insuffisance quantitative du corps des instructeurs. Il manque environ 10%, d'instructeurs dans notre armée. Le chef de l'instruction a d'autre part confirmé que l'armée n'aurait plus besoin de construire d'autres places d'armes, après celle de Rothenthurm. Il n'a cependant pas caché que la situation était différente en ce qui concerne les places de tir. (ats)

Nouvelle convention pour les brasseurs

Réunies hier à Zurich en assemblée générale extraordinaire, les brasseries membres de la Société suisse des brasseurs ont examiné puis accepté un nouvel ordre du marché de la bière suisse. Pour le consommateur, le changement se trouvera dans la dimension et la capacité des nouvelles bouteilles, de 25 et 50 cl qui seront introduites sur le marché, écrit la Société suisse des brasseurs dans un communiqué. D'autres points à l'ordre du jour ont porté surtout sur l'écoulement de la bière selon de nouvelles clés de répartition du marché. Ce nouveau règlement entrera en vigueur le 1er mars prochain. (ats)

Aide sociale aux Suisses de l'étranger Trois millions versés l'an dernier

En 1982, quelque 1200 ressortissants suisses ont fait appel à la loi fédérale sur l'assistance des Suisses de l'étranger, a indiqué hier le Département fédéral de justice et police. La Confédération a dépensé au total 3 millions de francs pour aider passagèrement ces personnes. D'autre part, 1,2 million de francs de rentes ont été versés à des Suisses qui ont subi des dommages durant la Seconde Guerre mondiale.

Les Suisses de l'étranger qui ne peuvent plus subvenir à leurs besoins peuvent demander l'aide de la Confédération. Celle-ci, en collaboration avec les représentations suisses à l'étranger, organise le rapatriement de ces compatriotes et les aide financièrement, si le besoin s'en fait sentir, durant les trois premiers mois de leur installation au pays. Ensuite, ce sont les cantons qui prennent le relais.

L'année dernière, 1200 personnes ont ainsi bénéficié de cette assistance. Ce chiffre ne comprend toutefois pas les prestations de secours qui sont fournies à des touristes suisses tombés dans des difficultés financières imprévues au cours d'un séjour à l'étranger. En 1982, un millier de touristes suisses ont dû recourir à un prêt de la Confédération pour se sortir d'une impasse ou payer leur voyage de retour. Les prêts se sont montés à 420.000 francs en 1982, dont 45.000 sont restés à la charge de la Confédération.

En 1982 toujours, 1,2 million de francs de rentes ont été versés pour réparer les conséquences de la Dernière Guerre mondiale.

388 Suisses, dont la plupart résident dans notre pays, ont en effet encore droit à des rentes pour les dommages matériels qu'ils ont subis durant le conflit. (ats)

Matisa: les négociations continuent

Les pourparlers engagés en vue de résoudre le conflit social qui a éclaté dans la fabrique des machines Matisa, à Crissier-Renens, se sont poursuivis hier matin, à Crissier, en présence des délégués de la direction de l'entreprise, de l'Association suisse des constructeurs de machines, des syndicats FTMH et FCOM et de la Commission du personnel.

Hier après-midi, les parties en présence se sont rencontrées à l'Office cantonal de conciliation et d'arbitrage en cas de conflit collectif, à Lausanne.

D'autre part, un groupe d'ouvriers de Matisa partisans d'une reprise du travail a diffusé une information selon laquelle les adeptes de la grève ne représenteraient même plus la moitié du personnel de production. Une bagarre a failli éclater, hier matin, lorsqu'un piquet de grève a empêché des ouvriers de reprendre le travail, affirme ce groupe.

EN QUELQUES LIGNES

● Lundi au cours d'un Conseil des ministres le gouvernement japonais a désigné son nouvel ambassadeur en Suisse en la personne de M. Seiya Nishida, chef du protocole au ministère des Affaires étrangères. Il remplacera M. Akira Okada appelé à de nouvelles fonctions au terme de sa mission à Berne.

● La Commission du Conseil des Etats chargée d'examiner la révision partielle du Code civil suisse, en ce qui concerne la protection de la personnalité, a approuvé hier le projet du Conseil fédéral.

● Il faut arrêter le massacre de l'environnement et du paysage en Suisse, et renoncer aux constructions routières qui ne sont pas absolument nécessaires. Pour réaliser ce programme, un moyen c'est de «couper les vivres» au trafic routier et donc de ne pas accepter la nouvelle répartition des produits des taxes sur les carburants, telle qu'elle est soumise au peuple à la fin du mois prochain. C'est ainsi que les écologistes suisses - le WWF, l'association suisse des transports (AST) et la Société suisse pour la protection du milieu vital (SSPMV) - analysent les enjeux du prochain scrutin fédéral.

FAITS DIVERS

A Berne

Policier blessé lors d'un contrôle

Lundi soir, un agent de la police municipale bernoise a été blessé par un ressortissant grec, âgé de 24 ans. Lors d'un contrôle d'identité, le Grec a soudain sorti un pistolet de sa poche et a tiré quatre coups de feu en direction des deux agents. Un des policiers a été blessé au dos et a dû être conduit à l'hôpital. Selon le communiqué diffusé par la police de sûreté, ses jours ne sont pas en danger. Le Grec a ensuite pu prendre la fuite.

Il s'agit, selon la pièce d'identité qu'il a présentée aux policiers, de Folios Floudos, de Thessalonique (Grèce). Taille 1 m. 75, corpulence svelte. Il porte des cheveux blonds. Il était vêtu d'une veste de cuir, de blue jeans et de bottes brunes. Il s'exprime en grec et en anglais.

ZOUG: VICTIME DE LA DROGUE

On a découvert hier matin le cadavre d'un homme de 25 ans, victime de la drogue, à la gare de Rotkreuz (ZG). Une seringue et une petite quantité de drogue se trouvaient dans la poche de la victime. Connus depuis un certain temps des services de police, l'homme était domicilié dans le canton de Zoug. La police a indiqué qu'actuellement «une drogue très pure est négociée dans la région» d'où sa crainte de voir de tels incidents se reproduire.

ZURICH: DES PERCEURS DE COFFRES OBSTINÉS

Des perceurs de coffres d'origine tchèques, huit au total âgés de 28 à 47 ans, ont réussi la bagatelle de 123 cambriolages en l'espace de neuf mois, emportant 1,3 million de francs suisses et 77.500 Deutsche Mark dans les cantons de Zurich, Saint-Gall, Appenzell, Argovie et Schaffouse. Cette bande à l'efficacité exceptionnelle a été arrêtée à mi-septembre 82, a

indiqué hier la police qui aura donc mis du temps à reconstituer ses activités.

Ces «Arsène Lupin» forçaient les coffres à l'aide de pieds de biche. Avec huit autres compatriotes, ils avaient été arrêtés une première fois en janvier 81 pour avoir déjà exercé «leur art» à 150 reprises emportant 2,1 millions de francs. L'enquête dura près d'un an mais dès leur remise en liberté provisoire, soit au début 82, ils se sont remis au «travail» avec une belle obstination.

GENÈVE: LE FILS D'UN CONSEILLER D'ETAT POIGNARDÉ

Le fils du conseiller d'Etat genevois Alain Borner, chef du Département cantonal de l'économie publique, Christian Borner, 21 ans, a été poignardé samedi dans un autobus pour s'être interposé lors d'une rixe.

Les faits n'ont été connus qu'hier. Christian Borner ne souffre que de légères blessures. Son agresseur a été arrêté hier. (ats)

Le Suisse est carnivore

En moyenne, le Suisse a mangé 74,2 kilos de viande d'animaux de boucherie en 1982, soit 1,6% de plus que l'année précédente, alors que les abattages avaient reculé sensiblement de 1980 à 1981, rapporte l'agence CRIA, à Lausanne.

En 1982, les abattages ont augmenté de 2,9% en ce qui concerne les bœufs et génisses du pays, avec un rendement en viande en amélioration de 4,2%. Pour les porcs, le nombre des abattages s'est accru de 5,1%. Pour l'ensemble des animaux de boucherie, la production de viande indigène a atteint un nouveau record, soit 448.111 tonnes, dépassant de 5,1% la production de 1981. (ats)

Chasse à l'homme à Zurich L'enquête se poursuit

Après la chasse au voleur de voiture mercredi dernier à travers la ville de Zurich, qui s'était terminée par des coups de feu tirés par la police, l'enquête se poursuit à un rythme soutenu. Le ministère public en a présenté les grandes lignes hier au cours de la conférence de presse hebdomadaire de la police. Pour l'heure, on en est à l'audition systématique des quelque 12 témoins des événements. Le jeune conducteur de la voiture volée se trouve lui encore à l'hôpital dans un état critique.

Mercredi soir, la police avait engagé une poursuite contre un voleur de voiture. A un moment donné, le voleur avait ralenti et la police avait tiré. Heur-

aussi pris en considération dans ce débat: plus on roule, plus on construit de routes, donc plus on est incité à rouler.

- Vous êtes pessimiste, ou disons sceptique...

- Tout dépendra en fait des cantons. Lorsque le réseau des routes nationales sera quasiment achevé, vers la fin de cette décennie, il y aura un milliard de francs environ provenant des taxes sur les carburants. Les cantons toucheront leur part de cette manne. S'ils ajoutent les sommes qu'ils recevront de la taxe sur les carburants à leurs dépenses routières, les craintes des écologistes sont donc fondées. Mais si les cantons substituent partiellement l'argent de la Confédération à celui qu'ils perçoivent auprès de leurs contribuables, le système devient acceptable.

- Et l'argent «cantonal» destiné aux routes?

- Diverses solutions sont possibles. Mais je pense par exemple à une politique des transports en général.

- Comment savoir ce qui va arriver?

- Il faudra suivre attentivement ce qui va se passer dans les cantons, notamment les référendums financiers, ces instruments clef. Car ce sera en fin de compte aux citoyens de choisir.

POB

(ats)

SKIEURS I vous aimez le confort ?
alors venez essayer **LES FAMEUSES CHAUSSURES**



super-confortables

Place du Marché, Le Locle
Tél. (039) 31 85 33

VOTRE SPÉCIALISTE

Remise en état de vos skis
carres, semelles et fartage par nos soins

dubois quincaillerie

Le Locle - Temple 5 - Tél. 039/31 40 15

Vos copies de clés avantageuses
et vos cylindres de toutes marques

CHEZ VOTRE
SPÉCIALISTE



Grandjean

PAPETERIE - encadrements



TOUTES LES FOURNITURES POUR:

le bureau, l'école, le ménage,
la philatélie, les beaux-arts

garage des brenets

Edouard **EN** NOIRAT

GRAND-RUE 32 (039) 32 16 16
2416 LES BRENETS

VOITURES NEUVES ET OCCASIONS
TOUTES MARQUES

Accueil
Conseils
Service...

...chez vos commerçants
loclois spécialisés

Garage EYRA

Dynamisme et efficacité au
service du client !

Très tôt dans sa vie professionnelle,
M. Michel Liechti a voulu être à la tête de
sa propre entreprise et c'est en 1975
déjà, qu'il s'installe à La Corbatière. Les
débutants, certes, furent modestes, mais suf-
fisants pour l'encourager à ouvrir, moins
d'une année plus tard, un garage à la rue
de l'Avenir, au Locle. Dynamique et en-
treprenant, M. Liechti s'installait l'année
dernière au No 20 b de la rue Girardet,
dans les locaux réservés jusque-là à l'en-
tretien des véhicules des F.A.R.

En possession d'une solide formation
de mécanicien sur autos, il est toujours à
l'affût des dernières nouveautés techni-
ques et il étend sans cesse ses connais-
sances professionnelles en suivant cours
et séminaires réservés aux praticiens d'un
métier difficile, certes, mais qu'il exerce
avec passion.

Pour être en mesure d'entreprendre,
dans les meilleures conditions les travaux
d'entretien et de réparation des véhicules
qui lui sont confiés, Michel Liechti, dans
des locaux qu'il envisage d'agrandir, dis-
pose d'un outillage moderne, toujours re-
nouvelé, s'agissant notamment d'un os-
cilloscope qui lui permet d'établir avec
précision le diagnostic complet de l'état
du moteur ou d'autres organes essen-
tiels. La géométrie des roues est vérifiée,
puis corrigée avec une haute conscience
professionnelle et dans le cadre d'un ser-

vice au client qu'il veut impeccable et
aussi large que possible, il assure avec le
même soin le lavage des voitures ou
l'exécution des réparations les plus cour-
rantes.

FIAT et SAAB

Sportif émérite et convaincu, Michel Liechti
consacre l'essentiel de ses loisirs à la compé-
tition automobile et cette activité complémen-
taire lui permet de connaître mieux encore les
particularités et les avantages des voitures
FIAT ET SAAB dont il a la représentation.

Le choix, chez FIAT, est vaste et il est à
la portée de toutes les bourses. Qu'il s'agisse
des modèles 127, 131 ou Argenta, partout la
qualité FIAT s'affirme, comme elle se re-
trouve, en particulier, sur la Panda et la
Ritmo, avec traction avant, qui sont plus spé-
cialement adaptées à nos routes, hiver comme
été. D'autres modèles FIAT sont à la veille de
faire leur apparition sur le marché, notam-
ment une voiture avec quatre roues motrices.

La gamme est tout aussi étendue dans les
véhicules utilitaires et c'est par millions que
ceux-ci sillonnent les routes du monde entier.

Enfin et parce que M. Liechti a voulu don-
ner à son entreprise une image encore plus
prestigieuse, il s'est assuré la représentation
de la marque SAAB dont les voitures, toutes
avec traction avant, sont un modèle de perfec-
tion. Leurs qualités ne sont plus à démontrer
et leur conception, ainsi que leur fabrication,
sont le reflet d'une technologie de pointe. Le
confort absolu, la plus grande sécurité et la
conduite aisée sont une réalité quotidienne.

Une visite au Garage EYRA s'impose pour
mieux connaître l'éventail des voitures et des
services offerts par M. Michel Liechti. (m)



Michel Liechti - Girardet 20 b - Tél. 039/31 70 67

AGENCES: **FIAT - SAAB**



Hautes en qualités, élégantes et prestigieuses, les voitures FIAT et
SAAB sont présentées en harmonieux voisinage

VIDÉO =
RADIO-ELECTRO
TV-RADIO-HI-FI-VIDEO

Temple 21, Le Locle
Téléphone 039/31 14 85



CONFECTION
Daniel-JeanRichard 15 - LE LOCLE
Entreprise familiale

Un accueil chaleureux dans un cadre
agréable

assa

annonces Suisses Schweizer Annoncen

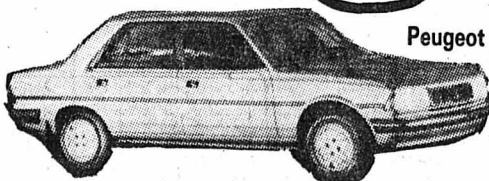
8, rue du Pont
2400 Le Locle
Téléphone 039/31 14 44



E. Delay

Tapissier-Décorateur
Envers 39, Le Locle
tél. 039/31 28 45

GRAND CHOIX
DE TAPIS D'ORIENT
EN STOCK
AU MAGASIN



Peugeot présente la nouvelle

305

ENTILLES SA
GARAGE ET CARROSSERIE
CONCESSIONNAIRE

Le Locle, tél. 039/31 37 37
La Chaux-de-Fonds, tél. 039/26 42 42



SERVICES INDUSTRIELS

Magasin de vente: rue du Temple 19
Tél. 039/31 77 77 - Le Locle

Services - Installations - Eau - Gaz -
Electricité

Avenue du Technicum 21 - Tél. 039/31 63 63

MAGAZINE

vie pratique

santé

La grippe est là

Ce n'est pas le moment de jouer les héros

La pluie et la neige conviennent particulièrement bien au virus responsable de la grippe, du rhume et d'autres affections liées aux refroidissements. Par un climat froid et humide - contrairement à ce que l'on observe en été - ces virus sont capables de survivre assez longtemps en dehors de l'organisme humain. Ceux d'entre nous qui, malgré leur fièvre, leur rhume et leur toux, continuent de «se traîner» au travail contribuent pour l'essentiel à la propagation des virus de la grippe.

GARE A LA CONTAGION

La grippe virale ou influenza est transmise par gouttelettes ou par contact, c'est-à-dire lorsque l'on éternue, que l'on tousse ou que l'on parle, ou simplement lorsque l'on donne une poignée de main. La règle fondamentale en ce qui concerne la prévention de la grippe tient donc en peu de mots: garder ses distances. Les médicaments ne permettent pas de guérir la grippe. Comme pour toutes les autres affections virales, les antibiotiques n'ont aucun effet; lors de complications bactériennes, ils rendent toutefois d'immenses services. De même, il existe des médicaments efficaces pour atténuer les symptômes tels que la toux et l'écoulement nasal.

VACCINATION DES PERSONNES SENSIBLES

Depuis quelques années, on dispose d'un vaccin assurant une prévention efficace de la grippe. Cependant, la fabrication du vaccin n'est pas sans poser certains problèmes, car il existe plusieurs types de virus qui peuvent aussi muter en très peu

de temps. C'est pourquoi le vaccin doit être modifié chaque année, sur la base d'observations réalisées à l'échelle mondiale, pour être adapté à la forme virale sévissant à un moment donné. C'est la raison pour laquelle la protection conférée par la vaccination ne dure la plupart du temps qu'une année.

En conséquence, la vaccination d'une population entière n'a de sens que s'il existe un risque d'épidémie aiguë. La vaccination annuelle est toutefois recommandée pour certains groupes à risque: d'une part les personnes travaillant dans des conditions particulièrement propices à la contagion - employés travaillant derrière un guichet ou dans des en-

treprises de transport, médecins et personnel soignant - d'autre part les personnes aux défenses immunitaires affaiblies chez lesquelles le risque de complications est particulièrement élevé, c'est-à-dire principalement les personnes âgées, les femmes enceintes et les patients présentant des troubles chroniques du cœur, de la circulation et des organes de la respiration.

La vaccination garantit une protection efficace à 80-90%, mais uniquement à l'égard du virus grippal. D'autres affections liées aux refroidissements, souvent qualifiées de «grippe» par le grand public, peuvent quand même survenir chez les personnes vaccinées. (fe)

Renchérissement de l'énergie et dépenses de ménage

Le renchérissement important de l'énergie a considérablement alourdi, ces dernières années, ce poste dans le budget des ménages.

En 1972, le chauffage et l'éclairage représentaient 4,4% des dépenses totales de consommation en Suisse. En 1981, ils avaient passé à 7%.

Le renchérissement des différents agents énergétiques est variable; il dépasse en général l'augmentation du coût de la vie. Les personnes de condition modeste sont particulièrement frappées. Une famille ayant un revenu annuel de 30.000 francs, par exemple, utilisera plus de 4% de ses dépenses quotidiennes de ménage pour le chauffage et l'éclairage; ailleurs, où le revenu atteint 100.000 francs, cette part sera de 2,5%, c'est-à-dire que la forte hausse de l'énergie a aussi des conséquences sociales.

Selon une estimation grossière, les coûts de l'énergie consommée en Suisse atteignent environ 15 milliards de francs par an. Là-dessus, 7 milliards de francs vont à l'importation d'agents énergétiques. Les ménages consomment en moyenne 800 kg. d'huile et 900 kWh d'électricité par année et personne, ce qui représente actuellement quelque 700 francs.

De ce qui précède il ressort qu'il y a toujours moins d'argent disponible pour d'autres besoins. Les investissements destinés à économiser l'énergie se justifient du moment que les dépenses supplémentaires qu'ils entraînent dans l'immediat sont bientôt compensées par des frais d'énergie moins élevés. Qui économise l'énergie aujourd'hui, aura demain plus d'argent à dépenser pour d'autres besoins, parfois plus importants ou plus amusants!

troc de trucs

Le beurre, un bienfait de la nature. Tel est le slogan lancé par les producteurs qui, il faut l'admettre, sont dans la vérité. Le beurre est délicieux et le meilleur des goûters est confectionné par des tartines coupées dans un pain croustillant.

Le beurre est encore trop mal connu et surtout trop mal utilisé chez nous. La ménagère a l'habitude d'acheter sa plaque de cent ou deux cents grammes, sans jeter un coup d'œil sur les diverses spécialités qui l'entourent.

Il est vrai qu'un morceau de beurre naturel déposé sur un légume ou des pâtes développe tout son arôme et donne la dernière perfection au mets. Toutefois, le beurre salé a aussi ses adeptes, ils savent qu'il convient parfaitement bien aux fromages, aux entrées comme les radis, le raifort, les sardines, qu'il se marie avec bonheur aux pommes de terre servies en robe des champs.

Entrecôte Maître d'hôtel, Entrecôte Café de Paris: deux spécialités adoptées par les restaurateurs que l'on peut facilement préparer chez soi puisque ces beurres sont vendus prêts à l'emploi dans les laiteries.

Maître d'hôtel est le nom donné au beurre frais agrémenté d'un mélange équilibré d'herbes, Café de Paris à celui qui contient des épices savamment dosées, il est d'un goût plus relevé que le premier.

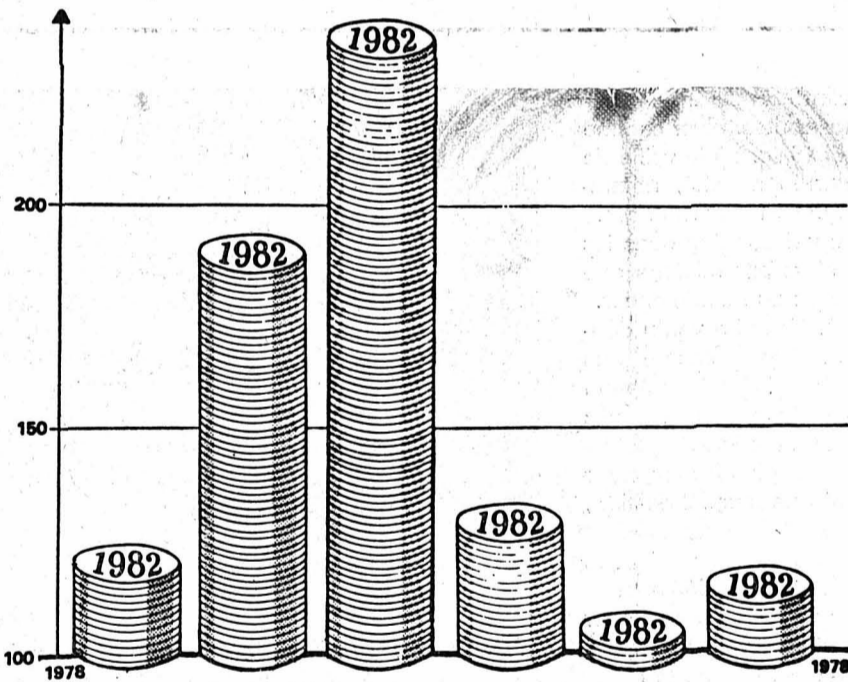
On peut utiliser ces beurres tels qu'ils se présentent, en déposant un morceau sur les viandes au moment de servir ou pour lier une sauce. Il suffit alors d'en mettre une cuillerée en s'assurant toutefois que le beurre ne sort pas du réfrigérateur. Il doit être mou et avoir la température de la pièce lorsqu'il est mélangé à un liquide chaud.

Autre spécialité, peu connue dans nos régions hélas, le «beurre - fromage vert aux herbes de Glaris», à base de schabzieger et de beurre frais, d'un goût tout à fait particulier. Il s'allie avec bonheur aux viandes grillées, aux pâtes, aux pommes de terre en robe des champs et il rend les tartines merveilleusement bonnes!

Mentionnons aussi le beurre fondu. Certains composants du lait ont été éliminés, ce qui lui laisse son bon goût et permet à la cuisinière de le chauffer sans le brûler. Il sert notamment lors de la confection de viandes croustillantes, de röstis dorés et toutes les sauces.

Le beurre? C'est vraiment un don de la nature!

ARMÈNE



L'augmentation des prix de l'énergie et du coût de la vie, de 1978 à 1982 (1978 = 100%). Les piliers d'argent représentent (de gauche à droite): coût de la vie (1), chauffage et éclairage (2), combustibles liquides (3), combustibles solides (4), électricité (5), gaz (6).

Un cube à photo

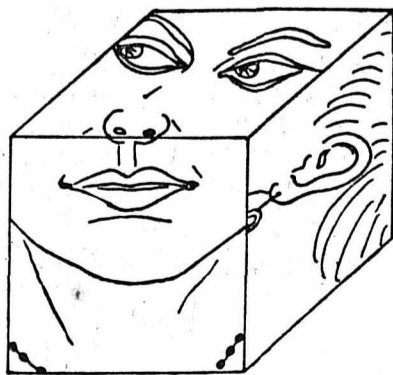
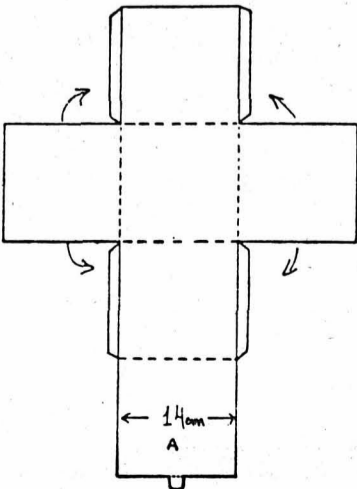
Non, ce n'est pas un casse-tête, mais tout simplement une idée quelque peu originale pour mettre en valeur vos photos. C'est facile à réaliser. Suivez donc nos indications.

bricolage

Sur une feuille de carton (60 x 45 cm), collez une de vos photos agrandie

ou une belle affiche. Puis découpez et pliez selon notre schéma. Procédez ensuite au collage afin d'obtenir un cube dont la face A fonctionnera comme un couvercle.

Vous obtiendrez ainsi une très belle boîte. Pas un de vos amis ne pourra résister à l'envie de regarder chacune des faces et même - c'est le principe de ce cube magique - de l'ouvrir pour regarder à l'intérieur.



Pomelo, le cousin doux et exotique du grape-fruit

Le pomelo appartient à la famille des agrumes dont il est le plus gros représentant puisqu'il peut atteindre un poids de 2,5 kg.

Il a un aspect non seulement attrayant mais il constitue un véritable régal. Son goût fruité et rafraîchissant ne peut se comparer aux autres agrumes. Doux et parfumé, le pomelo est un fruit tout indiqué pour les amoureux des délicatesses exotiques.

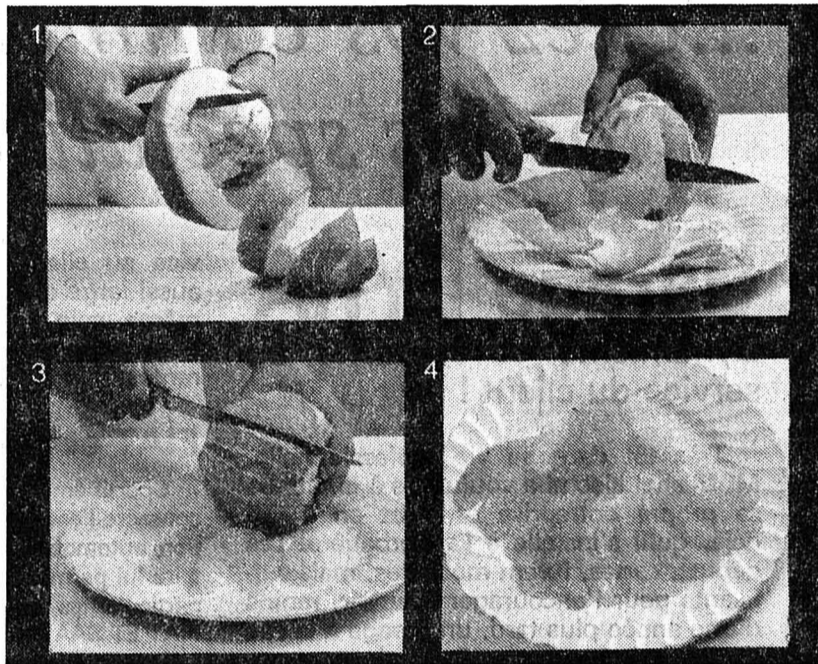
Son écorce épaisse marbrée de vert et de jaune n'est absolument pas traitée. C'est pourquoi on peut l'utiliser pour de nombreuses préparations, par exemple des confitures, des fruits confits ou comme zeste râpé dans les sauces et les crèmes.

La chair est enfermée dans des membranes fermes, ce qui permet de la détacher facilement. Elle contient,

comme les autres agrumes, beaucoup de vitamines C et des sels minéraux importants (une source de vitamines idéale durant l'hiver). De plus, le pomelo est pauvre en calories (100 gr contiennent 21 calories) si bien que tous ceux qui suivent un régime peuvent le déguster sans aucune arrière pensée.

Le pomelo est tout à fait délicieux à son état naturel, coupé en tranches - si possible sans sucre - ou en salade de fruit arrosée d'un peu de porto ou de liqueur. Grâce à son parfum incomparable, il se prête également à de nombreuses préparations telles que cocktails, petites entrées, plats de poisson ou de viande, desserts et boissons intéressantes.

On trouve le pomelo chez nous de décembre à mars.



Voici comment peler le pomelo: A l'aide d'un couteau pointu, peler en spirales (1). Retirer soigneusement les peaux blanches internes (2). Détacher la chair des membranes (3). Tranches prêtes à manger (4).

Le ski sauvage nuit à la nature

De plus en plus nombreux sont ceux qui, à la descente traditionnelle sur piste, préfèrent le ski sauvage dans les forêts de montagne. Cette évolution compréhensible du ski a toutefois des effets négatifs sur la forêt: le gibier effarouché et les arêtes tranchantes des skis détruisent en mains endroits le recro et mettent en danger le rajeunissement de la forêt de montagne.

Comme beaucoup de nos forêts de montagne sont trop âgées, le forestier s'applique en premier lieu à les rajeunir. Un vieillissement excessif des peuplements compromettrait à la longue l'existence même de la forêt. En montagne, le rajeunissement forestier n'est pas facile à obtenir: une jeune tige de la grandeur d'un sapin de Noël a déjà plus de trente ans et est au moins trois fois plus âgée que le même sapin en plaine.

L'évasion de beaucoup de skieurs en forêt entrave encore d'une autre manière le rajeunissement: elle dérange et effraye le gibier, qui aurait besoin de tranquillité en hiver pour pallier le manque de nourriture. Or pour compenser l'énergie perdue dans ses fuites, il broute des bourgeons et des écorces de jeunes arbres, causant ainsi aux forêts les dégâts bien connus. A cela s'ajoute que les jeunes pousses de sapin et d'épicéa, si elles réussissent à échapper à la dent du gibier, sont souvent sectionnées par les arêtes tranchantes des skis.

Les arbustes dont les pousses sont constamment abouties ou coupées ne

donnent que des buissons rabougris et dépérissants. Le rajeunissement de la forêt est de nouveau retardé de dizaines d'années, ce qui aggrave d'autant la décrépidité des forêts de montagne. Le plaisir de la nature que s'offre le skieur inconscient sans songer à mal est ainsi source de graves perturbations pour le gibier comme pour la forêt de montagne - forêt qui protège pourtant ce même skieur contre les avalanches.

la recette sélectionnée

Le risotto aux poivrons

Pour 4 personnes: 250 gr de riz, 2 cuillerées à soupe d'huile, 1 gros oignon, 2 petits piments jaunes, 15 gr de champignons secs, 5 tomates en conserve, 1 pointe de safran, 25 cl de vin blanc sec, 4 cuillerées à soupe de parmesan râpé, 30 gr de beurre, sel.

Egoutter les tomates et réserver le jus. Peler l'oignon et le couper en tranches pas trop fines. Débarrasser le poivron et les piments de leur queue, de leurs graines et des cloisons intérieures; les laver et les couper en lanières assez fines.

Faire revenir dans une cocotte oignon, poivron et piments dans l'huile, à feu doux, pendant 2 minutes. Ajouter les tomates égouttées et les champignons secs (préalablement trempés 15 minutes dans l'eau chaude et égouttés). Laisser cuire 2 minutes, ajouter le riz et le vin, remuer. Laisser sur le feu jusqu'à ce que le vin soit presque complètement absorbé.

Saupoudrer de safran, mouiller avec le jus des tomates et autant d'eau qu'il le faut pour recouvrir l'ensemble; saler et continuer la cuisson à feu vif pendant environ 15 minutes, en remuant de temps en temps et en ajoutant de l'eau si nécessaire.

Retirer du feu, ajouter le beurre et le parmesan, remuer jusqu'à ce qu'il soit fondu. Servir chaud.

conseil

Pour enlever des taches de plâtre

Un bricoleur du dimanche (ou vous-même peut-être...) a laissé tomber du plâtre sur un meuble ciré. Pour l'enlever, attendez d'abord qu'il soit sec (autrement vous risqueriez de l'étaler, et de le faire pénétrer dans le bois), et n'essayez surtout pas de le gratter car cela pourrait endommager la surface bien lisse du meuble.

Imbibez les «pâtes» de plâtre de vinaigre blanc, laissez agir 5 à 10 mn, puis brossez doucement avec une éponge. Pour finir, passez un bouchon de liège. (N. B.: le vinaigre blanc fait également merveille pour enlever de vieilles décalcomanies).

Prix-choc Coop

Dans toutes nos boucheries, jusqu'au samedi 26 février:

Côtelettes d'agneau

étranger 1er choix les 100 g.

1.20

Côtelettes de porc fumées

1er choix les 100 g.

1.40

Gigot d'agneau

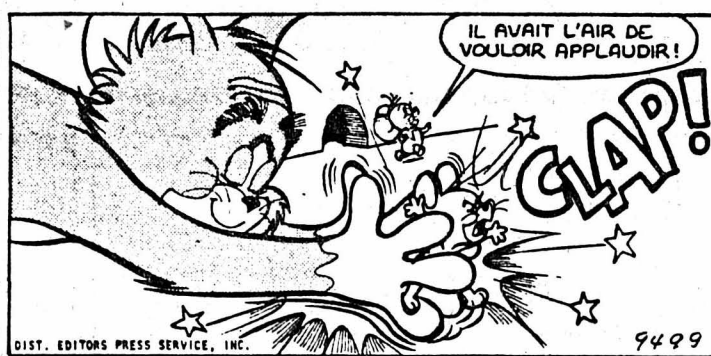
étranger, 1er choix la livre

6.-

Coop compte pour qui sait compter!



TOM and JERRY



GARAGE DES 3 ROIS SA
J.-P. et M. Nussbaumer

La Chaux-de-Fonds
Tél. (039) 26 81 81

Le Locle
Tél. (039) 31 24 31

Neuchâtel
Tél. (038) 25 83 01

18-5868

SCHUMACHER, GLÄTTFELDER DL/83



Admirez ici les 105 plus beaux chevaux d'Italie avant qu'ils ne partent au galop.

Rien à dire, la nouvelle Lancia Delta GT est de ces voitures sur lesquelles on se retourne malgré soi. Seulement, aujourd'hui, il vous faudra le faire un peu plus vite. Ses 105 ch, en effet, la propulsent de 0 à 100 km/h en env. 10 sec. De sorte qu'en général, ses admirateurs n'en aperçoivent plus que l'arrière. Cela dit, même une voiture offrant autant de plaisir de conduite doit se garer de temps à autre. Vous devriez alors profiter de l'occasion pour admirer le galbe sportif de sa carrosserie et le chic exclusif de son intérieur. La nouvelle Lancia Delta 1600 GT, 5 vitesses, 4 freins à disques assistés, vitres athermiques, pneus larges (jantes en alliage léger en option) et habillages des sièges signés Ermenegildo Zegna, coûte 17'190 francs.

L'une des nouvelles Lancia: La LANCIA DELTA GT.



ELECTRIC-SERVICE

Machines de restaurant en tous genres

Vauseyon 15, 2006 Neuchâtel, tél. 038/24 34 54

GRUNDER

Boucherie-Charcuterie
Neuve 2, tél. 039/28 35 40
Paix 81, tél. 039/23 17 41
Viandes de premier choix
Service à domicile

Madame, Monsieur
Toujours, et de plus en plus...

coiffure de la balance
Balance 4
tél. 039/28 27 21
... à votre service



Un partenaire sûr...
Société de Banque Suisse

La Chaux-de-Fonds
Le Locle



Hôtel-Restaurant de la Balance

Rue de la Balance 8

La Chaux-de-Fonds, tél. 039/28 26 21



Pour inaugurer et fêter l'ouverture officielle du Restaurant-Hôtel de la Balance, **GEORGES NYDEGGER** a l'honneur et le plaisir de vous inviter à venir

jeudi 24 février dès 17 h. 30
BOIRE LE VERRE DE L'AMITIÉ

Spécialités au fromage - Sa carte de petits menus

Central Cash

Marché de gros alimentaire
Avenue Léopold-Robert 157
La Chaux-de-Fonds, tél. 039/26 43 77

LE CAFÉ QUE L'ON SAVOURE...



LA SEMEUSE
Torréfaction de café Tél. 039 23 16 16



Hôtel-de-Ville 7
Passage du Centre 4
Rue de la Serre 55

PRODUITS LAITIERS

Un délice:
nos yogourts maison
100% naturels

Comète & Sanzal S.A.

2301 La Chaux-de-Fonds, tél. 039/28 44 16

Bières Vins
Boissons sans alcool Spiritueux

une réponse à toutes les



Journées de la «porte ouverte»

Le central téléphonique de la Cité de l'Est sera ouvert au public le mercredi 23 et le jeudi 24 février de 18 à 21 heures

(Rue Fritz-Courvoisier 37)

La visite comprendra notamment les objets suivants:

Central automatique, exposition d'anciens et de nouveaux appareils, démonstrations de télex, télédiffusion et vidéotex

La Direction d'arrondissement des télécommunications de Neuchâtel attend votre visite

Cartes de visite - Imprimerie Courvoisier SA

SOS ?

PROBLÈMES IMMOBILIERS
ACHATS - VENTES
GÉRANCES - EXPERTISES
FINANCEMENTS HYPOTHÉCAIRES

GRUPE CMR S.A.R.L.

CASE POSTALE

2053 CERNIER

Téléphoner au

(038) 53 19 04

J'achète

tout concernant l'horlogerie ancienne, livres, outils, fournitures, meubles, horloges, pendules, montres, etc. Paiement comptant. Tél. 032/97 66 47. 66564

Publicité intensive Publicité par annonces



Fabrique de cadrans soignés engage:

DÉCALQUEUSE

diplômée ou pouvant attester de plusieurs années de pratique. Place stable.

Faire offre à: **FEHR & CIE, Mauron & Reichenbach succ., Gentianes 53, tél. 039/26 41 32-33.**

DEMAIN

10 %

dans les

DROGUERIES

(articles réglementés et nets exceptés) 13603

Bon élève primaire bilingue, avec une année d'école commerciale, cherche **place d'apprentissage de commerce**

pour août 1983.

Ecrire sous chiffre 06-120241 à Publicitas, 2610 Saint-Imier.

On cherche

jeune homme

comme aide-cuisinier

sommelier(ère)

Tél. 038/31 11 96.

91-420

Sans annonces, l'existence même des journaux serait compromise

SUPER notre choix en **films, vidéo, magazines lingerie féminine, gadgets**

Demandez notre super-catalogue couleurs à Fr. 10.- (remboursables à la première livraison). Dès 18 ans

Prière de m'adresser votre super-catalogue couleur de.....
Nom.....
Prénom..... Age.....
Adresse exacte.....

A découper et envoyer à:

S'IMS SHOP
Case postale 46 2900 PORRENTUAY 1



République et Canton du Jura
Ecole d'horlogerie et de microtechnique Porrentruy

MISE AU CONCOURS

En raison de la démission du titulaire, l'école engage comme maître à plein temps, un

ingénieur ETS en électronique

pour assumer les tâches suivantes:

- assurer la formation pratique en atelier d'apprentis mécaniciens-électroniciens
- prendre en charge 4 à 8 leçons hebdomadaires d'enseignement théorique dans le domaine de l'électrotechnique et de l'électronique
- développer divers produits ayant trait aux activités de l'école
- prendre des responsabilités relatives aux programmes d'enseignement, budgets, achats et tâches administratives
- assurer les contacts nécessaires avec l'industrie pour les travaux de sous-traitance et de développement pour des tiers
- assumer d'autres tâches qui découlent de la marche de l'école et de son développement ultérieur
- remplir la fonction de chef de section après une période de mise au courant

Exigences:

Diplôme d'une école suisse d'ingénieurs (ETS), titulaire du certificat fédéral de capacité de mécanicien-électronicien, de radio-électricien, d'électronicien en radio et télévision ou d'un titre équivalent. Expérience industrielle dans les domaines de l'électricité générale, de l'électronique digitale et analogique, de la technique de mesure. Habitude du travail en atelier et laboratoire.

Cette fonction exige une bonne expérience industrielle, le contact facile avec autrui, d'excellentes qualités morales, le sens aigu des responsabilités et de la collaboration, la capacité de conduire une équipe, un esprit inventif et beaucoup d'initiative.

Age souhaité: environ 28 à 40 ans.

Entrée en fonction: août 1983 ou à convenir.

Salaires: légal, selon l'échelle des traitements. Le directeur de l'Ecole d'horlogerie et de microtechnique, M. Etienne Fueg (tél. 066/66 58 51) fournira les renseignements nécessaires, le cahier des charges et, sur demande, recevra les candidats.

Adresser les postulations manuscrites avec curriculum vitae, photographie et photocopies de diplômes et certificats (qui ne seront pas rendus) jusqu'au 12 mars 1983 à M. Luc NICOLIN, président de la Commission de l'Ecole professionnelle artisanale, d'horlogerie et de microtechnique, rue Achille-Merguin 14, 2900 Porrentruy.

Aviser simultanément le Service de la formation professionnelle, faubourg des Capucins 2, 2800 Delémont. 14-10

OFFRE SPECIALE!

Peugeot 505 - une européenne de style. Nous vous faisons une offre spéciale, fantastique! Décidez-vous et profitez.

Vous pouvez l'obtenir en 11 versions différentes. En limousine, avec le style inimitable de Pininfarina ou en tant que break.

Naturellement conforme aux nouvelles normes anti-bruit et anti-pollution. Dès Fr. 16 650.-.

PEUGEOT 505



02-130 008

ENTILLES SA
GARAGE ET CARROSSERIE

La Chaux-de-Fonds, av. Léopold-Robert 146, tél. 039/26 42 42
Le Locle, Girardet 33, tél. 039/31 37 37

PEUGEOT TALBOT
VOILÀ DES AUTOMOBILES

Maintenant offres spéciales!



Section de La Chaux-de-Fonds
SERVICE DE SOINS À DOMICILE, infirmières et diététiciennes diplômées,
tél. 039/28 40 50

65214

ECONOMIE

Organe de coordination OFIAMT, cantons horlogers et villes horlogères Propositions pour renforcer l'économie de l'aire jurassienne

Les propositions de l'organe de coordination entre l'OFIAMT, les cantons horlogers et les villes horlogères pour renforcer l'économie de l'aire jurassienne ont été rendues publiques hier. Lors de sa dernière réunion le 26 janvier 1983, cet organe de coordination a mis au point un rapport contenant en effet lesdites propositions basées sur une analyse de la situation économique et démographique des régions concernées et de l'application des mesures de développement économique et de formation professionnelle.

Ce rapport pourrait être directement relié au programme fédéral complémentaire envoyé lundi en consultation selon la procédure habituelle, aux organismes représentant et représentatifs de l'industrie, du commerce et des métiers. Ce programme touche d'une part la loi fédérale sur l'aide en matière d'investissement dans les régions de montagne (LIM) qui serait modifiée et surtout la mise sur pied d'une garantie contre les risques à l'innovation au terme de laquelle dans un premier temps la Confédération verserait 100 millions de francs à fonds perdu destinés à assurer son démarrage. (voir à ce sujet «L'Impartial» d'hier 22 février, page «Suisse».)

L'analyse d'abord et en quelques chiffres permettant de mesurer l'ampleur des difficultés relatives à l'évolution économique et démographique: entre 1970 et 1980, la population résidente de l'aire jurassienne a diminué de - 5,8% autrement dit de 34.126 personnes. Elle a augmenté par contre dans l'ensemble de la Suisse de 1,5% soit de 96.177 personnes.

La population active a, pour sa part et toujours dans l'aire jurassienne, diminué de 9,5% soit de 28.267 personnes, alors qu'elle augmentait de 3,4% (+ 103.159 personnes) pour l'ensemble de la Suisse.

Les mesures concernant le développement économique sont considérées comme satisfaisantes, mais susceptibles de renforcement. Par contre, celles touchant au perfectionnement et à la reconversion professionnels se révèlent insuffisantes. C'est sur la base de ce constat que les propositions de l'organe de consultation visent deux niveaux de l'activité économique: celui des individus, celui des entreprises.

Il s'agit d'un document qui, avec ses annexes, est fort de plus de 200 pages et c'est la raison pour laquelle nous nous attacherons surtout à dégager ce qui intéresse l'encouragement à l'efficacité des entreprises, au financement de l'innovation.

ACCÈS À LA CONSULTANCE ET À L'INNOVATION

Il convient de renverser la tendance négative actuelle, le rétrécissement inquiétant du tissu industriel des régions jurassiennes. Deux

orientations sont proposées: faciliter l'accès des entreprises privées à la consultation économique et en matière d'innovation. Encourager l'innovation et la diversification industrielle, en renforçant les «instruments» actuels qui sont ceux de l'arrêté fédéral (du 6 octobre 1978) sur l'aide financière en faveur des régions dont l'économie est menacée.

Rubrique économique:
Roland CARRERA

Consultance d'abord: à trois niveaux: subventionnement de prestations de consultation de bureaux privés en faveur de petites et moyennes entreprises, ensuite: soutien financier d'organismes régionaux publics de consultation en matière d'innovation, enfin, aménagement institutionnel de la consultation entre la Confédération et les cantons.

Encouragement à la diversification et à l'innovation: dans le cas de projets présentant un haut degré d'innovation et pour lesquels le financement se révèle difficile, augmentation de la part de cautionnement jusqu'aux deux tiers du coût du projet, en accordant une contribution au service de l'intérêt pour une durée de dix ans.

Une autre recommandation porte sur ces deux «instruments» dont les entreprises pourraient bénéficier d'une façon indépendante ou cumulative.

Politique fiscale et des transports: si l'organe de coordination s'est limité à formuler des propositions dans les domaines directement de son ressort, il n'en demeure pas moins que d'autres tâches importantes sont à envisager notamment a-t-il souligné une politique fiscale et des transports en vue de sauvegarder les intérêts des régions appartenant à l'aire jurassienne dans ces domaines également.

Qui serait soutenu? Il n'est pas inutile de rappeler que les possibilités de soutien en vertu du droit fédéral s'adressent à des entreprises artisanales et industrielles aux fins d'exécuter dans les régions dont l'économie est menacée, des projets dont la réalisation permettra aux entreprises de:

- continuer à développer leurs produits ou d'adopter de nouveaux procédés de fabrication et de nouveaux programmes de distribution pour s'adapter à l'évolution du marché et aux possibilités qu'il offre;
- se mettre à fabriquer et à commercialiser de nouveaux produits;
- créer des établissements dans des branches de production qui ne sont pas ou trop peu représentées dans la région.

Il n'est donc pas prévu de soutenir des organismes de consultation ou de transfert qui ne peuvent influencer qu'indirectement sur la réalisation de projets d'innovation et de diversification. Par contre, on envisagerait de faire participer la Confédération et le canton à cette démarche de consultation par des contributions à fonds perdu représentant par exemple le quart du coût de la consultation chacun. La moitié restante serait à la charge de l'entreprise. La mise sur pied d'une procédure aussi simple et rapide que possible fait également partie des propositions de l'organe de coordination. (Voir aussi notre article d'«Opinion» en première page.)

Winterthour-Assurances

Augmentation de capital acceptée

Réunis hier en assemblée générale extraordinaire, les actionnaires de la «Winterthour», Société suisse d'assurances, au nombre de 411 et représentant 312.224 voix, ont approuvé à l'unanimité moins une voix les propositions du Conseil d'administration d'augmenter le capital social de 90 à 170 millions de francs et d'émettre un emprunt convertible de 4%, 1983-1993, d'un montant de 240 millions de francs.

Cette augmentation de capital a été motivée comme l'a confirmé hier devant les actionnaires M. Hans Braunschweiler, président et délégué du Conseil d'administration, par le financement du rachat par la «Winterthour» de la société américaine «Republic Financial Services Inc.» La transaction avait été acceptée de part et d'autre en décembre dernier. Par ailleurs, compte tenu de l'augmentation des primes, la «Winterthour» souhaitait équilibrer ses fonds propres.

Activités et composition de l'organe de coordination

L'organe de coordination est composé des directeurs de l'économie publique des cantons horlogers: MM. les conseillers d'Etat B. Müller (BE), P. Nyffeler (BL), J. P. Beuret (JU), P. Dubois (NE), R. Bachmann (SO), J. P. Delamuraz (VD), des présidents des grandes villes horlogères: MM. H. Fehr (Bienne), F. Matthey (La Chaux-de-Fonds), M. Huguenin (Le Locle), E. Rothen (Granges), du directeur de l'OFIAMT, M. J. P. Bonny, qui assume la présidence.

L'organe de coordination a été fondé au printemps 1982 alors que le besoin d'un renforcement de l'information et de la coordination entre cantons horlogers s'est fait sentir, compte tenu des difficultés que nous connaissons. Depuis mars 1982, il s'est réuni à cinq reprises vouant une attention particulière à l'évolution de

la situation économique dans les régions de la chaîne jurassienne, ainsi qu'aux mesures visant à améliorer les qualifications professionnelles des personnes actives et l'efficacité des entreprises.

Afin d'examiner en profondeur ces divers thèmes, il s'est divisé en deux groupes de travail dont les conclusions arrivent à point, avec le rapport publié alors que débute la procédure de consultation au sujet de la LIM et de la garantie contre les risques à l'innovation.

Le rapport ne signifie pas la fin des travaux, l'organe de coordination va poursuivre son activité. Il a d'ores et déjà constitué un comité chargé d'examiner la façon dont ses recommandations seront appliquées aux plans communal, cantonal et fédéral.

En deux mots et trois chiffres...

● Une mission économique suisse se rendra en Australie et en Nouvelle-Zélande du 28 février au 12 mars prochain. Placée dans le cadre des efforts entrepris récemment pour soigner davantage les marchés des pays de l'OCDE d'outre-mer, cette mission a pour but de discuter et d'étudier les possibilités d'élargir et d'approfondir les relations économiques avec ces deux pays, indique mardi le Département fédéral de l'économie publique.

Première de son genre en Europe 10e Foire des antiquités à Berne

Il y a dix ans que la première Foire d'antiquités avait été inaugurée au Kursaal de Berne. En l'occurrence, il s'agit de la seconde version d'une manifestation de ce type.

En effet, les antiquaires bernois, ou plutôt ceux que l'on considère leur vieille garde, avaient lancé l'idée plusieurs années auparavant, l'avait concrétisée avant qu'elle ne devienne cette manifestation courue qu'est la Foire d'art et d'antiquité qui a lieu chaque année à Bâle.

A l'époque cette notion de foire de l'objet d'art et antique était complètement nouvelle et a servi d'exemple au plan européen de toutes les autres.

La version 1983, 10e du nom a été organisée à nouveau et essentiellement par des Bernois, à quelques exceptions près, bat actuellement son plein. Elle durera jusqu'au 27 février.

Sous le thème de l'intérieur antique, elle regroupe tous les objets actuellement recherchés par les collectionneurs et amateurs: meubles, tableaux, gravures, horlogerie ancienne, bijoux, instruments scientifiques, tapis, haute antiquité, etc.

Une magnifique collection de meubles suisses et paysans suisses coïncide de très beaux modèles d'ébénisterie française d'époque Louis XIV, XV, XVI, Renaissance, Napoléon III, de style vénitien, bref, de quoi inciter à l'achat. Le chiffre d'affaires promet d'ores et déjà d'être intéressant. (Imp.)

SATEM
MAZOUT
28 74 74
69242

Les cours de clôture des bourses suisses vous sont communiqués par le groupement local des banques

(A = cours du 21.2.83) (B = cours du 22.2.83)

| NEUCHÂTEL | | W'thur n. | |
|---------------|-------|-----------------|------|
| A | B | A | B |
| Cr. Fonc. Ne. | 640 | 650 | |
| La Neuchâtel. | 560 | 575 | |
| Cortailod | 1315 | 1315 | |
| Dubied | 90 | 90 | |
| HORS BOURSE | | ACTIONS SUISSES | |
| A | B | A | B |
| Roche b/jce | 82000 | B. Centr. Coop. | 840 |
| Roche 1/10 | 8175 | Swissair p. | 768 |
| Asuag | 63 | Swissair n. | 645 |
| Kuoni | 5350 | Bank Leu p. | 4000 |
| Astra | -12 | UBS p. | 3230 |
| | | UBS n. | 620 |
| | | SBS p. | 319 |
| | | SBS n. | 242 |
| | | SBS b.p. | 263 |
| | | C.S. p. | 1975 |
| | | C.S. n. | 375 |
| | | BPS | 1270 |
| | | BPS b.p. | 125 |
| | | Adia Int. | 1675 |
| | | Elektrowatt | 2770 |
| | | Galenica b.p. | 395 |
| | | Holder p. | 673 |
| | | Jac Suchard | 5800 |
| | | Landis B. | 1030 |
| | | Motor col. | 609 |
| | | Moeven p. | 3210 |
| | | Buerhle p. | 1330 |
| | | Buerhle n. | 280 |
| | | Buehrle b.p. | 318 |
| | | Schindler p. | 1900 |
| | | Bâloise n. | 645 |
| | | Rueckv p. | 7400 |
| | | Rueckv n. | 3360 |
| | | W'thur p. | 3290 |

| ACTIONS ÉTRANGÈRES | | BILLETS (CHANGE) | |
|--------------------|--------|---------------------|-------|
| A | B | Achat | Vente |
| Abbott Labor | 77.50 | 1 \$ US | 1.93 |
| Aetna LF cas | 75.50 | 1 \$ canadien | 1.56 |
| Alcan alu | 59.25 | 1 £ sterling | 2.90 |
| Amx | 48.25 | 100 fr. français | 28.— |
| Am Cyanamid | 72.— | 100 livres | -1325 |
| ATT | 135.50 | 100 DM | 81.75 |
| ATL Richf | 89.50 | 100 fl. hollandais | 73.75 |
| Baker Intl. C | 39.75 | 100 fr. belges | 3.85 |
| Baxter | 89.75 | 100 pesetas | 1.40 |
| Boeing | 71.25 | 100 schilling autr. | 11.65 |
| Burroughs | 96.50 | 100 escudos | 1.75 |
| Caterpillar | 90.— | | |
| Citicorp | 75.75 | | |
| Coca Cola | 96.50 | | |
| Control Data | 93.25 | | |
| Du Pont | 79.50 | | |
| Eastm Kodak | 174.— | | |
| Exxon | 58.75 | | |
| Fluor corp | 45.50 | | |
| Gén. elec | 207.50 | | |
| Gén. Motors | 124.— | | |
| Gulf Oil | 66.— | | |
| Gulf West | 36.— | | |
| Halliburton | 69.— | | |
| Homestake | 118.50 | | |

| BILLETTS (CHANGE) | | DEVICES | |
|---------------------|-------|---------------------|--------|
| Achat | Vente | Achat | Vente |
| 1 \$ US | 1.93 | 1 \$ US | 1.98 |
| 1 \$ canadien | 1.56 | 1 \$ canadien | 1.6150 |
| 1 £ sterling | 2.90 | 1 £ sterling | 3.03 |
| 100 fr. français | 28.— | 100 fr. français | 29.— |
| 100 livres | -1325 | 100 livres | -1420 |
| 100 DM | 81.75 | 100 DM | 82.85 |
| 100 fl. hollandais | 73.75 | 100 fl. hollandais | 74.95 |
| 100 fr. belges | 3.85 | 100 yen | -8510 |
| 100 pesetas | 1.40 | 100 fl. hollandais | 74.95 |
| 100 schilling autr. | 11.65 | 100 fr. belges | 4.17 |
| 100 escudos | 1.75 | 100 pesetas | 1.5250 |
| | | 100 schilling autr. | 11.90 |
| | | 100 escudos | 2.15 |

| NEW YORK | | MARCHÉ DE L'OR | |
|-----------------|---------|----------------|---------|
| A | B | Achat | Vente |
| Aetna LF & CASX | 37 1/2 | Once \$ | 502.— |
| Alcan | 29.— | Lingot | 32200.— |
| Alcoa | 32 1/2 | Vreneli | 212.— |
| Amx | 23 1/2 | Napoléon | 206.— |
| Att | 66 1/2 | Souverain | 228.— |
| Atl Richfld | 42 1/2 | Double Eagle | 1180.— |
| Baker Intl | 19.— | | |
| Boeing CO | 35 1/2 | | |
| Burroughs | 47.— | | |
| Canpac | 33 1/2 | | |
| Caterpillar | 44 1/2 | | |
| Citicorp | 36 1/2 | | |
| Coca Cola | 47 1/2 | | |
| Crown Zeller | 27 1/2 | | |
| Dow chem. | 29 1/2 | | |
| Du Pont | 37 1/2 | | |
| Eastm. Kodak | 86 1/2 | | |
| Exxon | 28 1/2 | | |
| Fluor corp | 21 1/2 | | |
| Gen. dynamics | 41 1/2 | | |
| Gen. elec. | 103 1/2 | | |
| Gen. Motors | 61 1/2 | | |
| Genstar | 17 1/2 | | |
| Gulf Oil | 33 1/2 | | |
| Halliburton | 32 1/2 | | |
| Homestake | 55 1/2 | | |
| Honeywell | 92 1/2 | | |
| Inco ltd | 12 1/2 | | |
| IBM | 97.— | | |
| ITT | 31 1/2 | | |
| Littton | 61 1/2 | | |
| MMM | 75 1/2 | | |

| IND. DOW JONES INDUS. | | CANADA | |
|-----------------------|----------|--------------|--------|
| Precédent: | Nouveau: | A | B |
| 1092.54 | 1080.40 | Bell Can | 24.125 |
| | | Cominco | 53.25 |
| | | Dome Petrol | 3.85 |
| | | Genstar | 21.875 |
| | | Gulf cda Ltd | 14.75 |
| | | Imp. Oil A | 29.375 |
| | | Imp. Oil B | 23.875 |
| | | Royal min | 23.875 |
| | | Royal Bk cda | 30.75 |
| | | Seagram co | 97.50 |
| | | Shell cda a | 21.— |
| | | Texaco cda I | 29.— |
| | | TRS Pipe | 26.875 |

Achat 100 DM Devise
82.25

Achat 100 FF Devise
29.—

Achat 1 \$ US Devise
1.98

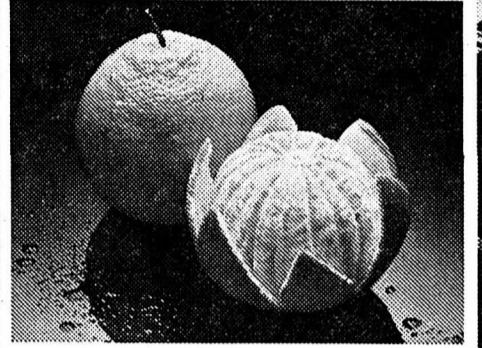
LINGOT D'OR
32200 - 32200

INVEST DIAMANT
Février 1983, 310 - 583



MIGROS

Trois atouts font la saveur des oranges sanguines: la chaleur du jour, la fraîcheur de la nuit et le sol volcanique au pied de l'Etna.



Les oranges Tarocco sont vendues en filets de 1 kg.

Petits pois, haricots verts et petits pois/carottes moyens

Multipack 23.2-8.3



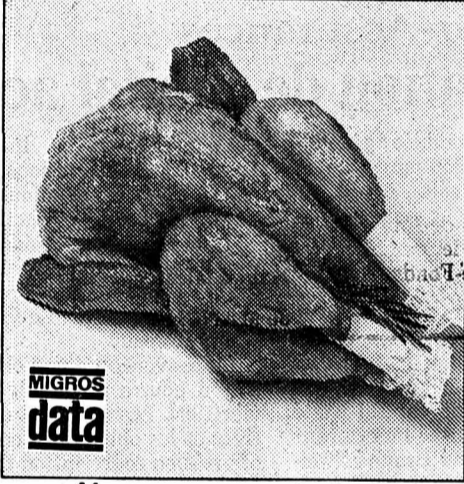
-.30 de moins par boîte moyenne **-.50 de moins par grosse boîte**
dès l'achat de 2 boîtes au choix

Exemples:
Petits pois/carottes, boîte de 425 g
1.20 au lieu de 1.50 Eg (100 g = -.46,2)
Petits pois/carottes, boîte de 870 g
1.80 au lieu de 2.30 Eg (100 g = -.33,3)

Economies actives:

Poulet «Optigal» sans abats

Offre spéciale 23.2-5.3



MIGROS data
surgelé le kg **5.10** au lieu de 5.90
frais le kg **5.50** au lieu de 6.60

Mélange spécial râpé «Fondue»

Offre spéciale 23.2-1.3



600g 8.40 au lieu de 10.20
(100 g = 1.40)

Cafés en grains
«Café de fête» 250 g/500 g et «Zaun» sans caféine 250 g

Offre spéciale 23.2-1.3



250g 1.60 de moins **500g 1.60** de moins

Exemple:
Café de fête 500 g
6.- au lieu de 7.-
fraîchement torréfié chaque jour

Purée de marrons surgelée

Offre spéciale 23.2-1.3



200g .90 au lieu de 1.10
(100 g = -.45)

Autres offres:

Offre spéciale 23.2-1.3

Oranges Tarocco d'Italie en filets **1.50** le kg

Offre spéciale 23.2-1.3

Saucisson neuchâtelois 230 g **2.30** au lieu de 2.90 (100 g = 1.-)

Offre spéciale 23.2-26.2

Orchidée (minicymbidium) reste belle longtemps **5.80** pièce

Engrais liquide

flacon de 500 ml, **1.20** au lieu de 1.60

Offre spéciale 23.2-8.3

Savo paquet géant de 5 kg **12.80** au lieu de 14.80 (1 kg = 2.56)
Produit de lessive multitempératures (40-95°) avec beaucoup de savon pur.

Déodorants Iduna Sport

Offre spéciale 23.2-8.3



-.40 de moins sur chaque déodorant

Stick 40 g **1.40** au lieu de 1.80 (100 g = 3.50)

Bombe aérosol 165 g **2.10** au lieu de 2.50 (100 g = 1.27)

Antitranspirant à bille 50 ml **2.20** au lieu de 2.60 (10 ml = .44)

Votre fiche-économies à remplir et à emporter

| Quantité | Produit | économie sur chaque |
|----------|---|---------------------|
| * | Petits pois, haricots verts et petits pois/carottes moyens en boîtes moyennes | -.30 |
| * | Petits pois, haricots verts et petits pois/carottes moyens en grosses boîtes | -.50 |
| | Poulet Optigal surgelé, par kg | -.80 |
| | Poulet Optigal frais, par kg | 1.10 |
| | Mélange spécial râpé Fondue, 600 g | 1.80 |
| | Café en grains Café de fête, 250 g | -.60 |
| | Café en grains Café de fête, 500 g | 1.-- |
| | Café en grains Zaun, sans caféine, 250 g | -.60 |
| | Purée de marrons surgelée, 200 g | -.20 |
| | Saucisson neuchâtelois, 230 g | -.60 |
| | Engrais liquide, 500 ml | -.40 |
| | Savo, 5 kg | 2.-- |
| | Déodorants Iduna | -.40 |

* en Multipack **Vous économisez:**

MIGROS

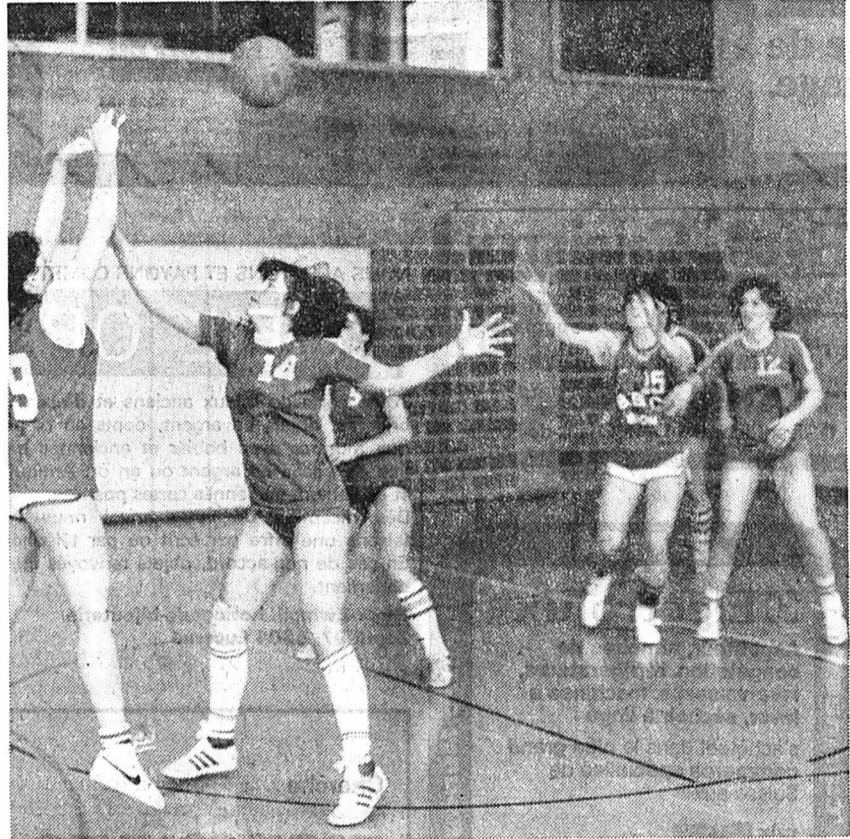


SPORTS

Championnat féminin de LNB de basketball La Chaux-de-Fonds manque le coche

● LA CHAUX-DE-FONDS BASKET - SION 69-79 (37-38)

Samedi dernier, les joueuses locales ont manqué de consolider leur deuxième place au classement. En effet, l'occasion était belle et surtout réalisable face à l'équipe de Sion, classée à égalité de points, avec La Chaux-de-Fonds Basket. Malheureusement, les passages à vide habituels et le nombre élevé de lancers-francs manqués (13 au total) ont été fatals à l'équipe neuchâteloise.



La défense chaux-de-fonnière (maillots et cuissettes foncées) a souffert face aux attaquantes séduinoises (No 19 et 15). (Photo Gladieux)

Pourtant, tout avait magnifiquement commencé pour les joueuses de La Chaux-de-Fonds. Elles se montraient très disciplinées en défense et, en attaque, le ballon circulait bien, l'adresse à mi-distance était présente et de nombreux infiltrations dans la défense adverse étaient conclues de manière positive. Tant et si bien qu'à la 8e minute tout le monde pensait que l'équipe valaisanne serait une proie facile puisque, à cet instant, elle était menée 21 à 6.

RETOUR RAPIDE

Le temps mort demandé à bon escient par le coach séduinois s'avéra des plus bénéfiques. En effet, changeant totalement de tactique, les joueuses valaisannes retrouvèrent tous leurs moyens. Intraitables en défense et superbes d'adresse en attaque, elles mirent exactement quatre minutes pour marquer 12 points sans en concéder un seul, faisant ainsi passer le score à 21-18 à la 12e minute.

Le coach chaux-de-fonnier, à son tour, demanda un peu tardivement un temps mort puisque l'ouragan avait déjà passé. Cette petite pause permit néanmoins aux joueuses locales de souffler quelque peu, de retrouver le chemin du panier adverse et de garder le commandement des opérations sans pourvoir toutefois creuser un nouvel écart substantiel. A la dernière seconde de cette première période, Sion, à la faveur de deux lancers-francs, prenait pour la première fois l'avantage (37-38).

L'HISTOIRE SE RÉPÈTE

Durant les premières minutes de la seconde mi-temps, les deux équipes se sont livrées un bon duel. Elles prendront à tour de rôle l'avantage, sans pouvoir se détacher puisque l'écart, d'un côté comme de l'autre, n'a jamais excédé quatre points.

A la 9e minute, tous les espoirs étaient encore permis du côté chaux-de-fonnier puisque le score indiquait 52-56. Malheureusement l'histoire de la première mi-temps s'est répétée exactement de la même manière. Sion profita d'une baisse de régime inquiétante de l'équipe locale pour s'envoler définitivement. En effet, à nouveau en quatre minutes, le score avait passé à 52-68.

Une réaction rageuse de la part des Chaux-de-Fonnières permit à ces dernières de revenir à 6 points (66-72) à la 18e minute. Malheureusement, Miles Asticher et Meyrat n'ont pas pu évoluer durant les 100 dernières secondes de jeu, victimes à nouveau des arbitres Gubler et Porret - dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'ils ne furent pas des arbitres de place...

L'équipe valaisanne n'en demanda pas plus pour tenir «son os» jusqu'au

terme de ces 40 minutes et de remporter ainsi ce match avec 10 points d'écart.

L'ESPOIR SUBSISTE

Pour la Chaux-de-Fonds Basket tout n'est pas perdu pour obtenir

En ligue nationale B de volleyball Qui accompagnera SSO en 1re ligue?

● TRAMELAN - COLOMBIER 0-3

Colombier a confirmé samedi que sa place de leader n'était pas usurpé. Sans génie l'équipe de Croci a su dominer son sujet ne commettant qu'un minimum de fautes. Tramelan n'a pas démerité, loin de là; mais il manquait le petit quelque chose qui donne la victoire. Même si le spectateur eut l'impression que Colombier était bon à prendre samedi, les joueurs tramelots reconnaissent eux-mêmes qu'ils étaient à côté de leur sujet.

Dans le même temps les mal lotis se réveillaient: VBC Lausanne battait Köniz, Aeschi et Morat remportaient facilement leur match. On a donc un regroupement au classement ou cinq équipes sont encore concernées par la relégation, sans compter SSO qui est déjà relégué.

Tennis

Au Koweït Victoire de Günthardt

Au Koweït, Heinz Günthardt dispute son premier tournoi du Grand Prix de l'année. Au premier tour de cette épreuve, dotée de 75.000 dollars, le professionnel zurichois a battu l'Espagnol José Lopez Maeso en deux sets, 6-0 7-6.

Simple messieurs, premier tour: Heinz Günthardt (S) bat José Lopez Maeso (Esp) 6-0 7-6; Robert Reininger (Aut) bat Christophe Bernelle (Fr) 1-6 6-4 6-2; Per Hjerqvist (Sue) bat Fernando Soler (Esp) 6-3 6-0; Rod Frawley (Aus) bat Andrew Jarrett (BG) 6-7 6-3 6-4; David Siegler (EU) bat Jorgen Windhal (Sud) 6-4 6-4; Hans Kary (Aut) bat José Garcia (Esp) 4-6 6-2 6-0; John von Nostrand (EU) bat Randy Druz (EU) 6-4 6-7 6-0; Michele Westphal (EU) bat Juan Avendano (Esp) 7-6 6-2. (si)

Tournoi WCT en Floride Ivan Lendl battu

Au premier tour du tournoi WCT de Delray Beach en Floride, le Tchecoslovaque Ivan Lendl a subi une défaite inattendue face à son compatriote Pawel Slozil. Slozil s'est imposé en trois manches, 3-6 7-6 7-5. Lendl était vaincu en WCT depuis avril 1981 et avait, l'an dernier, remporté dix tournois du circuit de Lamar Hunt. (si)

cette fameuse deuxième place, si l'on sait que le BBC Sion doit encore se rendre au Tessin et à Genève pour y affronter respectivement SA Lugano et le leader Stade Français. Mais il s'agit aussi maintenant de ne pas perdre le moral et surtout de ne plus commettre le moindre faux pas lors des cinq dernières rencontres.

Composition de l'équipe chaux-de-fonnière (entre parenthèses les points marqués): L. Asticher (6), O. Roussey (1), A.-M. Cattin (2), M. Bourquin (11), C. Nobel (1), D. Frascotti (14), F. Meyrat (10), L. Mora (19), A.-M. Strambo (5), coach: L. Frascotti.

H. K.

Chez les Neuchâtelois Avec les séries inférieures

Voici les derniers résultats enregistrés dans les séries inférieures de l'ACNBA:

1re ligue régionale masculine: Auvernier - Bulle 88-77; Auvernier - Perly 66-64.

2e ligue masculine: Val-de-Ruz - La Chaux-de-Fonds I 103-88; Université - Corcelles 79-45; La Chaux-de-Fonds I - Etoile La Coudre 61-97; Union NE - Fleurier 71-68; Val-de-Ruz - La Chaux-de-Fonds II 77-67.

3e ligue masculine: Saint-Imier - Union NE 81-50; Le Locle - Fleurier 73-75; Etoile La Coudre - Neuchâtel 50 62-104; Peseux - Union NE 92-41; Neuchâtel 50 - Peseux 70-55; Auvernier - Neuchâtel 50 48-112.

Juniors masculins: Marly - La Chaux-de-Fonds 69-95; La Chaux-de-Fonds - Union NE 52-110; Auvernier - Marly 53-56; Université - Fribourg 74-103; Rapid Bienne - Université 32-87; Union NE - Marly 62-63.

Cadets masculins: Val-de-Ruz - Peseux 94-35; Union NE - Fleurier 57-57; Union NE - La Chaux-de-Fonds 59-70. (hk)

3e MANCHE

Filles I: 1. Céline Gigandet, Le Prédame, 52"65.

Garçons I: 1. Marc Jeanbourquin, Saignelégier, 45"23.

Filles II: 1. Maud Cattin, Les Breuleux, 37"40.

Garçons II: 1. Gilles Berberat, La Joux, 38"42.

Filles III: 1. Isabelle Cattin, Les Breuleux, 38"72.

Garçons III: 1. Florian Jodry, Les Breuleux, 36"41.

4e MANCHE

Filles I: 1. Sophie Humair, Le Prédame, 55"59.

Garçons I: 1. Marc Jeanbourquin, Saignelégier, 46"18.

Filles II: 1. Maud Cattin, Les Breuleux, 38"42.

Garçons II: 1. Gilles Berberat, La Joux, 38"42.

Filles III: 1. Isabelle Cattin, Les Breuleux, 38"72.

Garçons III: 1. Florian Jodry, Les Breuleux, 36"41.

Filles I: 1. Sophie Humair, Le Prédame, 55"59.

Garçons I: 1. Marc Jeanbourquin, Saignelégier, 46"18.

Filles II: 1. Maud Cattin, Les Breuleux, 38"42.

Garçons II: 1. Gilles Berberat, La Joux, 38"42.

Filles III: 1. Isabelle Cattin, Les Breuleux, 38"72.

Garçons III: 1. Florian Jodry, Les Breuleux, 36"41.

Filles I: 1. Sophie Humair, Le Prédame, 55"59.

Garçons I: 1. Marc Jeanbourquin, Saignelégier, 46"18.

Filles II: 1. Maud Cattin, Les Breuleux, 38"42.

Garçons II: 1. Gilles Berberat, La Joux, 38"42.

Filles III: 1. Isabelle Cattin, Les Breuleux, 38"72.

Garçons III: 1. Florian Jodry, Les Breuleux, 36"41.

Filles I: 1. Sophie Humair, Le Prédame, 55"59.

Garçons I: 1. Marc Jeanbourquin, Saignelégier, 46"18.

Filles II: 1. Maud Cattin, Les Breuleux, 38"42.

Garçons II: 1. Gilles Berberat, La Joux, 38"42.

Filles III: 1. Isabelle Cattin, Les Breuleux, 38"72.

Garçons III: 1. Florian Jodry, Les Breuleux, 36"41.

Filles I: 1. Sophie Humair, Le Prédame, 55"59.

Garçons I: 1. Marc Jeanbourquin, Saignelégier, 46"18.

Lors des 30 km. de Mont-Soleil Championnats suisses en point de mire

Comme le veut désormais une tradition bien établie, le Ski-Club Mont-Soleil organisera, dimanche 27 février, la 33e course de grand fond 30 km. et la 29e course de 10 km. dames et seniors. Toutefois cette édition prendra une importance encore accrue cette année. En effet, l'année prochaine, le Ski-Club Mont-Soleil accueillera l'élite des fondeurs de notre pays pour le compte de la 24e Semaine nordique suisse. Il s'agira donc pour la société d'un ultime test avant cette échéance prévue du 12 au 22 janvier 1984.

Pour l'heure, les inscriptions ne sont pas encore closes. Le tirage au sort s'effectuera jeudi soir à l'hôtel des XIII Cantons à Saint-Imier. Nul doute que les meilleurs spécialistes du Giron jurassien s'aligneront au départ.

Comme les championnats suisses sont placés en point de mire, les organisateurs ont prévu de modifier le parcours habituel et d'emprunter à peu de chose près la boucle de 15 km. devant servir dans moins d'une année pour les compétitions nationales.

L. G.

Coupe jeunesse franc-montagnarde de ski alpin Les lauréats sont connus

La quatrième édition de la Coupe jeunesse franc-montagnarde de slalom géant a pris fin ce dernier week-end sur les belles pentes du téléski des Breuleux. Les conditions étaient particulièrement favorables. Les troisième et quatrième manches se sont courues samedi et la finale s'est disputée le dimanche matin. Elle a été suivie de la proclamation des résultats et de la remise des médailles.

Malheureusement, en raison des vacances blanches de certaines communes, des camps de ski et du championnat jurassien OJ de Tramelan, plusieurs skieurs manquaient à l'appel.

Président du comité d'organisation, M. Philippe Cattin a félicité les quelque 90 participants et remercié la direction du téléski pour l'entretien des pistes et les prix offerts. A noter que les quatre meilleures manches ont été prises en considération pour l'établissement du classement final. Il convient également de féliciter chaleureusement les organisateurs pour la qualité de leur travail et l'effort accompli en faveur du développement du sport au sein de la jeunesse du Haut-Plateau. (y)

3e MANCHE

Filles I: 1. Céline Gigandet, Le Prédame, 52"65.

Garçons I: 1. Marc Jeanbourquin, Saignelégier, 45"23.

Filles II: 1. Maud Cattin, Les Breuleux, 37"40.

Garçons II: 1. Gilles Berberat, La Joux, 38"42.

Filles III: 1. Isabelle Cattin, Les Breuleux, 38"72.

Garçons III: 1. Florian Jodry, Les Breuleux, 36"41.

4e MANCHE

Filles I: 1. Sophie Humair, Le Prédame, 55"59.

Garçons I: 1. Marc Jeanbourquin, Saignelégier, 46"18.

Filles II: 1. Maud Cattin, Les Breuleux, 38"42.

Garçons II: 1. Gilles Berberat, La Joux, 38"42.

Filles III: 1. Isabelle Cattin, Les Breuleux, 38"72.

Garçons III: 1. Florian Jodry, Les Breuleux, 36"41.

Filles I: 1. Sophie Humair, Le Prédame, 55"59.

Garçons I: 1. Marc Jeanbourquin, Saignelégier, 46"18.

Filles II: 1. Maud Cattin, Les Breuleux, 38"42.

Garçons II: 1. Gilles Berberat, La Joux, 38"42.

Filles III: 1. Isabelle Cattin, Les Breuleux, 38"72.

Garçons III: 1. Florian Jodry, Les Breuleux, 36"41.

Filles I: 1. Sophie Humair, Le Prédame, 55"59.

Garçons I: 1. Marc Jeanbourquin, Saignelégier, 46"18.

Filles II: 1. Maud Cattin, Les Breuleux, 38"42.

Garçons II: 1. Gilles Berberat, La Joux, 38"42.

Filles III: 1. Isabelle Cattin, Les Breuleux, 38"72.

Garçons III: 1. Florian Jodry, Les Breuleux, 36"41.

Filles I: 1. Sophie Humair, Le Prédame, 55"59.

Garçons I: 1. Marc Jeanbourquin, Saignelégier, 46"18.

Filles II: 1. Maud Cattin, Les Breuleux, 38"42.

Garçons II: 1. Gilles Berberat, La Joux, 38"42.

Filles III: 1. Isabelle Cattin, Les Breuleux, 38"72.

Garçons III: 1. Florian Jodry, Les Breuleux, 36"41.

Filles I: 1. Sophie Humair, Le Prédame, 55"59.

Garçons I: 1. Marc Jeanbourquin, Saignelégier, 46"18.

Filles II: 1. Maud Cattin, Les Breuleux, 38"42.

Garçons II: 1. Gilles Berberat, La Joux, 38"42.

Filles II: 1. Maud Cattin, Les Breuleux, 38"61.

Garçons II: 1. Steve Jeanbourquin, Saignelégier, 40"40.

Filles III: 1. Isabelle Cattin, Les Breuleux, 40"39.

Garçons III: 1. Florian Jodry, Les Breuleux, 38"61.

5e MANCHE

Filles I: 1. Sophie Humair, Le Prédame, 51"55.

Garçons I: 1. Marc Jeanbourquin, Saignelégier, 46"02.

Filles II: 1. Marie-Anne Jeanbourquin, Saignelégier, 40"44.

Garçons II: 1. Gilles Berberat, La Joux, 38"46.

Filles III: 1. Isabelle Cattin, Les Breuleux, 39"45.

Garçons III: 1. Dominique Egli, Saignelégier, 39"23.

CLASSEMENT GÉNÉRAL FINAL

Filles I (6 - 9 ans): 1. Katia Parisot, Les Breuleux, 46 points; 2. Céline Gigandet, Le Prédame, 32; 3. Sophie Humair, Le Prédame, 26.

Garçons I: 1. Marc Jeanbourquin, Saignelégier, 52; 2. Olivier Zahnd, Les Cerlatz, 44; Yan Jodry, Les Breuleux, 32.

Filles II (10 - 13 ans): 1. Maud Cattin, Les Breuleux, 52 points; 2. Marie-Anne Jeanbourquin, Saignelégier, 42; 3. Muriel Viatte, Les Breuleux, 34.

Garçons II: 1. Gilles Berberat, La Joux, 52; 2. Steve Jeanbourquin, Saignelégier, 46; 3. Stéphane Fleury, Montfalcon, 36.

Filles III (14 - 15 ans): 1. Isabelle Cattin, Les Breuleux, 50 points; 2. Sylvie Bussy, Le Noirmont, 44; 3. Rachel Cattin, Les Breuleux, 36.

Garçons III: 1. Florian Jodry, Les Breuleux, 50; 2. Richard Cattin, Les Breuleux, 40; 3. Dominique Egli, Saignelégier, 36.



Les garçons médaillés de cette quatrième édition (à gauche) et les filles qui sont montées sur le podium (à droite).

Championnat suisse de badminton de LNB

Pénible reprise chaux-de-fonnière

● MOOSESDORF - LA CHAUX-DE-FONDS 6-1

Après une interruption de plus d'un mois, le championnat interclubs a repris ses droits. La Chaux-de-Fonds avait la lourde tâche d'affronter le BC Mooseedorf, un des prétendants au titre.

Nous devons constater que dans l'ensemble les rencontres «à l'extérieur» présentent toujours des problèmes pour l'équipe chauxoise. Les craintes que l'on pouvait donc formuler avant ce déplacement se sont avérées exactes. Chez eux, les Chaux-de-Fonnières réussissent d'authentiques exploits (victoire sur Olympic Lausanne et courte défaite contre ce même Mooseedorf) alors que chez l'adversaire les joueurs ont de la peine à s'adapter à de nouvelles conditions et subissent des revers terribles.

DÉCOMPRESSION!

Jusqu'aux championnats suisses De Paoli se trouvait dans une forme optimale et sa déception fut grande lors de

sa défaite en finale. En conséquence, il fallait s'attendre à une décompression de sa part. Une légère blessure au début de rencontre réduisait encore les possibilités du Chaux-de-Fonnier. Celui-ci joua en toute décontraction. Avec Mlle Kraenzlin, ils parvinrent de cette façon à sauver l'honneur en remportant le double mixte. Ce fut le seul match où l'on put assister à quelques beaux échanges.

Gretillat étant malade, certaines joueuses de la deuxième voire de la troisième garniture devront prendre place dans l'équipe-fanion. Ce saut difficile a été fait dimanche par Gabriella Pellegrini. Cette joueuse savait ce qui l'attendait et s'acquitta fort bien de son rôle en simple comme en double. Certes les scores sont lourds mais La Chaux-de-Fonnière montra de réelles qualités techniques.

Ging et Tripet n'étaient pas dans leur meilleur jour. En simple, ils jouèrent trop lentement et subissaient le jeu de leur adversaire. Ils se ressaisirent quel-

que peu en double mais les trop nombreuses fautes de services et de placements ne leurs permirent pas d'arracher un point.

PRÉPARER LE FUTUR

Il reste aux Chaux-de-Fonnières trois rencontres, rencontres qu'ils espèrent bien remporter de façon à terminer ce championnat sur une note optimiste. Ceci permettrait aussi à l'entraîneur Sen Gupta de préparer dans le calme la future saison.

Simple messieurs: Althaus - De Paoli 15-4, 15-8; Althaus - Ging 15-3, 15-9; Ungern - Tripet 15-8, 15-10.

Simple dames: Kaufmann - Pellegrini 11-0, 11-1.

Double messieurs: Althaus-Schöni - Tripet-Ging 6-15, 15-4, 15-10.

Double dames: Lüthi-Kaufmann - Kraenzlin-Pellegrini 15-1, 15-6.

Double mixte: Althaus-Lüthi - De Paoli-Kraenzlin 18-16, 14-17, 11-15. (ge)

... MAIS AVEC DES FORMETTI!

AUJOURD'HUI, ON A DROIT À UN MENU INSOLITE: XEROX, TIPP-EX, OLIVETTI...

C'EST LÉGER ET CROUSTILLANT!

FORMETTI

le snack tout de naturel, à base de pommes de terre suisses, assaisonné au fromage.

ZWEIFEL

153-238 459

Important commerce de fers et métaux
cherche pour tout de suite ou à convenir

magasinier-vendeur

pour son département ACIERS & MÉTAUX.

Nous demandons personne sérieuse et de confiance, aimant le contact avec la clientèle artisanale.

Place stable et bien rétribuée, semaine de 5 jours.

Faire offres ou se présenter chez:

A. & W. Kaufmann & Fils
succ. P.-A. KAUFMANN
2300 La Chaux-de-Fonds 2
Marché 8-10, tél. 039/23 10 56

70274

A vendre

CAMION ISUZU 3,5 tonnes

permis pour voiture, 2800 Diesel, 5 vitesses, pont fixe aluminium, longueur 4,35 m., modèle 1982 neuf, prix intéressant.

Garage et carrosserie du Collège Maurice BONNY SA, tél. 28 40 45, La Chaux-de-Fonds.

02-130 038

HEUS & CHRISTEN

SA
Electriciens spécialisés

NOTRE NOUVEAU NUMÉRO
23 81 88

D. JeanRichard 11 - La Chaux-de-Fonds

NOUS ACHETONS ET PAYONS COMPTANT

VIEIL OR

Toute sorte de bijoux anciens et d'occasion, brillants, objets en argent, dents en or ainsi que montres avec boîtier et anciennes montres de poche en argent ou en or. Antiquités et également anciennes cartes postales. Dès réception de votre envoi nous vous faisons une offre par écrit ou par téléphone. En cas de non-accord, objets renvoyés immédiatement.

Gloor-Zwingli, horlogerie-bijouterie Zöpfli 97, 6004 Lucerne

13951

En toute saison, L'IMPARTIAL, votre source d'informations

BUNGALOWS

pour vacances au Tessin. Maisonnets et appartements pour vacances à Caslano, au lac de Lugano. A partir de Fr. 14.- par personne. S'adresser à Beltrami M.D., via Ciseri 6, 6900 Lugano.

24-328

TAXIS BLEUS

P. Mury
Service jour et nuit
Ville et extérieur

26 91 91

66554

PETITES ANNONCES

Chambres à louer

MEUBLÉES ou non. Tout confort. Cuisine, bain. Tél. 039/26 77 10. 69632

JOLIE, indépendante, meublée, bain, centre. Tél. (039) 28 29 85. 70266

Demandes à acheter

TRAINS MÄRKLIN, Hag et BUCO, avant 1970. Tél. 039/31 33 82 (midi et soir). 91-60030

A vendre

CALANDRE, état neuf, conviendrait pour commerce ou ménage. Prix à convenir. Tél. 039/23 85 51 dès 14 heures. 69815

CAMÉRA ciné Super-8, Bolex 525 XL. Flash photo, Metz 402, portée de 15 mètres. Trois albums neufs pour classer les négatifs «Sicoform 6095». Tél. 032/97 54 47, de 12 à 13 h. 0-93

DISQUES 33 tours, état neuf. ACDC, Deep purple, Bob Marley, Scorpion, Barclay, etc. Tél. 039/23 45 35-36. 70242

MAGNIFIQUE SALON, velours de Gênes, état neuf, cédé Fr. 1550.-. Magnifique banc d'angle avec table et 2 chaises, bois, massif, état neuf, avec coussins, Fr. 1750.-. Cause imprévue. Tél. 039/26 07 56 dès 18 heures. 70167

TV COULEUR Médiateur, 9 programmes Coditel. Prix à convenir. Tél. 039/23 85 51 dès 14 heures. 69816

CHAMBRE À COUCHER, neuve, occasion unique. Tél. 039/23 85 51 dès 14 heures. 69814

À DÉBARRASSER:

chambre à coucher classique comprenant: lits jumeaux avec matelas, 2 tables de nuit, 1 commode, 1 armoire. Tél. 039/23 01 34. 70042

LE LOCLE

A vendre

PORTES en bois à vernir, toutes dimensions, 75x200, 80x200, etc. Tabatières pour toitures, 40x60. S'adresser tous les jours de 16 h. 30 à 18 h., Cent-Pas 9, Le Locle. 91-60117

Tarif réduit
80 ct. le mot (min. Fr. 8.-)
annonces commerciales
exclues

Fust

Electrolux

Aspirateur, armoires de congélation, réfrigérateurs, lave-vaisselle, machines à laver, séchoir à linge

s'achètent dans le plus grand commerce spécialisé de Suisse aux

prix Fust les plus avantageux

Garantie de prix Fust: Argent remboursé, si vous trouvez le même meilleur marché ailleurs.

Chaux-de-Fonds, Jumbo 039/26 68 65
Bienna, 36, Rue Centrale 032/22 85 25
Marin, Marin-Centre 038/33 48 48
Lausanne, Genève, Etoy, Villars-sur-Glâne et 39 succursales 05-2569

Electro-Ménager-cuisines Fust

JE RÉPARE

consciencieusement, rapidement, pendules, montres et réveils anciens et nouveaux. Service à domicile sur demande.

Horlogerie ROCHAT
Rue Jardinière 41
Tél. 039/23 75 00

42359

Cherche manoeuvre

bon bricoleur

pour La Chaux-de-Fonds appareils ménagers + agencement de cuisine.

Permis de conduire indispensable.

Entrée tout de suite ou à convenir.

Faire offres avec photocopies de certificats de travail et prétentions de salaire, sous chiffre 91-3124 à Assa, Annonces Suisses SA, avenue Léopold-Robert 31, 2301 La Chaux-de-Fonds. 70251

Ne faites plus grise mine Helvetix vous emmène en Chine et même aux Etats-Unis où ses fans sont réunis!

Chine et sud-est asiatique

19 jours dès Fr. 4980.-

Zurich - Pékin - Shanghai - Changsha - Kweilin - Canton - Hong-Kong - Bali - Singapour - Zurich.

Etats-Unis:

2 semaines dès Fr. 3280.-

Zurich - New York - Salt Lake City - San Francisco - San Diego - Los Angeles - Las Vegas - Washington - Zurich.

Vous pouvez faire vos réservations à toutes les succursales KUONI ou à votre agence de voyages.

Helvetic TOURS

Le choc des prix. Le poids de KUONI

Succursales KUONI: La Chaux-de-Fonds: 76, avenue Léopold-Robert, 039 23 58 28. Neuchâtel: 8, rue de l'Hôpital, 038 24 45 00.

Seul le prêt Procrédit est un Procrédit

Toutes les 2 minutes quelqu'un bénéficie d'un «Procrédit»

vous aussi vous pouvez bénéficier d'un «Procrédit»

rapide simple discret

Veillez me verser Fr.

Je rembourserai par mois Fr.

Nom

Prénom

Rue No.

NP/localité

à adresser dès aujourd'hui à:

Banque Procrédit
2301 La Chaux-de-Fonds, 81 M4
Avenue L.-Robert 23, Tél. 039-231612

52-414436

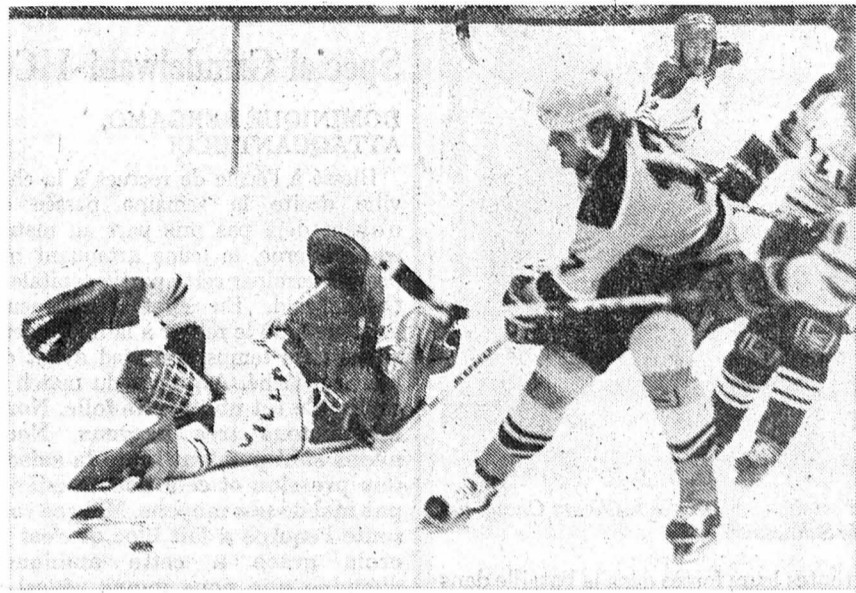
SPORTS

En finale d'ascension en ligue B, à Belle-Roche

Très beau cadeau des Fleurisans

● FLEURIER - VILLARS 3-4 (1-3 2-0 0-1)

C'est finalement Villars qui participera au tour final pour la promotion en ligue nationale B ceci au terme d'un match retour d'une excellente qualité et d'une extrême correction. C'est dans une ambiance extraordinaire que le club fleurisannais a terminé sa saison et le public ne regrette qu'une chose: que ce soit déjà terminé. Une rencontre d'un aussi bon niveau est un très bon cadeau des joueurs fleurisans à leur public.



Malgré la parade de Guy Croci-Torti (à terre), Duilio Rota marquera le premier but du CP Fleurier. (Impar-Charrère)

En début de la première période, les Fleurisans ont nettement démontré leurs intentions de passer à l'attaque au maximum. Par un fore-checking impressionnant, ils ont contraint durant le premier quart d'heure les Villards à subir le match. Et c'est logiquement que les Vallonniers ont ouvert la marque.

La réplique des Vaudois n'allait pas tarder puisqu'une poignée de secondes plus tard ce fut l'ex-pensionnaire de Fleurier, Steudler, qui ramena les deux équipes à égalité. Trois minutes plus tard, les Vallonniers jouèrent de malchance, le capitaine fleurisannais déviant dans la cage défendue par Lüthi un palet de Gratton. Déboussolés, les Fleurisans commirent quelques bévues qui permirent un peu plus d'une minute avant le premier repos de creuser l'écart pour Villars.

La seconde période fut incontestablement celle des gardiens qui tour à tour

ont fourni une excellente prestation, notamment Lüthi, qui fit des arrêts acrobatiques. Si Villars démarra très fort, ce fut Fleurier qui fit le jeu, bousculant les Vaudois qui ne purent réagir efficacement.

RYTHME TRÈS ÉLEVÉ

L'engagement physique ne fut pas ménagé de part et d'autre donnant à la rencontre un rythme très élevé. La défense vaudoise mise à rude épreuve par les attaques neuchâteloises ne put absolument rien aux débordements de Tschanz qui ramena les équipes à égalité. L'ultime période s'est disputée sur un rythme fou avec des actions de très grande valeur de part et d'autre.

C'est encore Steudler qui compta pour son équipe. Le malheureux gardien Lüthi qui n'avait pas mérité cela, relacha le palet à la suite d'une action sur hors-

jeu au départ. Mais l'on en voudra pas aux arbitres qui, hier soir, se sont montrés à la hauteur.

Voilà donc Fleurier éliminé de la course au titre mais au terme d'une excellente saison.

Fleurier: Lüthi; Tschanz, Grandjean; Matthey, Emery; Vuillemez, Jeannin, Grimaire; R. Giambonini, Rota, Gfeller; Dubois, Pluquet, Hirschy.

Villars: Croci-Torti; Beer, Giroud; Knobel, Barbey; Rabel, Gratton, Favrod; Bonzon, Rochat, Steudler; Hauenstein, Inastisin, Zarria.

Buts: Rota (Gfeller) 1-0; 13' Steudler 1-1; 15' Gratton 1-2; 19' Hausstein 1-3; 33' Jeannin (Emery) 2-3; 36' Tschanz 3-3; 50' Steudler 3-4.

Pénalités: 1 x 2' contre Fleurier; 3 x 2' contre Villars.

Arbitres: MM. Tschopp et Breggi.

Notes: Patinoire de Belle-Roche, 1500 spectateurs. - A Fleurier manquent Koblner et Stoffel. Pour Villars Boucher, blessé, fonctionne comme coach.

JP

Sur le stade de glace de Bienne

Un laisser-aller coupable

● BIENNE - FRIBOURG
GOTTÉRON 1-7 (0-0 1-3 0-4)

On peut comprendre qu'après une saison harassante, le titre de champion assuré, et ce match coïncidant avec le dernier soir du carnaval, certains joueurs se soient laissés aller à la nonchalance. Pourtant, ce que Bienne fit au cours du dernier tiers fut un affront au public qui s'était déplacé pour voir le champion suisse à l'oeuvre.

SEUL ANKEN

Excepté le premier tiers, Fribourg a dominé le débat de façon criarde. Le tandem Cadieux - Lussier s'en est donné à cœur joie et Raemy avec trois assists a été le plus heureux des visiteurs. Chez Bienne, seul Anken a été égal à lui-même. Abandonné par les facéties de ses arrières, il ne put éviter l'affront alors que de l'autre côté Meuwly a été seigneurial, ne capitulant que devant le tir de Poulin (24').

Bienne s'est moqué de son public

comme ce n'est pas permis. Un résultat déficitaire lui aurait été pardonné mais pas de cette façon.

Bienne: Anken; Poulin, Zigerli; Flotiron; Koelliker; Dubuis; V. Koller, Goselin, Lüthi; Bärtschi, Lörtscher; Wist; Lautenschlager, Koller, Niederer; D. Koller.

Fribourg: Meuwly; Gagnon; Jeckelmann; Brasey, M. Girard; Leitenberg, Schwarz; Rotzetter, Lussier, Cadieux; Ludi, Raemy, Richter; Burkard, Fuhrer, Kuonen; Marti, Fasel, E. Girard.

Buts: 24' Poulin 1-0; 27' Lüdi-Raemy 1-1; 32' Kuonen 1-2; 37' Brasey-Raemy 1-3; 42' Fuhrer-Raemy 1-4; 45' Lussier 1-5; 46' Cadieux-Lussier 1-6; 55' Lussier-Cadieux 1-7.

Pénalités: 3 x 2' + 5' (Wist) pour Bienne et 2 x 5' (Richter et Gagnon) pour Fribourg.

Arbitres: MM. Meyer, Schmid et Weilenmann.

Notes: Stade de glace, 6700 spectateurs. - Fribourg joue sans Holzer blessé.

J. L.

Finale d'ascension en première ligue aux Mèlèzes

Première victoire des Joux-Derrière

● LES JOUX-DERRIÈRE -
TAESCH 8-2 (6-0 1-1 1-1)

Lors de la troisième rencontre, les Joux-Derrière a enfin trouvé le chemin des buts. Cette victoire peut paraître un peu tardive, mais en sport tout peut arriver, il sera donc intéressant de connaître le résultat des Valaisans en terre fribourgeoise samedi.

Tout baigna dans l'huile lors du premier tiers, après deux minutes Vocat ouvrit la marque alors qu'une minute plus tard un arrière valaisan trompa son propre gardien. Forts de ces deux réussites, les Joux-Derrière devint intouchable et les buts tombèrent à intervalles réguliers. Les Valaisans par ces assauts constants ne surent plus où mettre la canne. Du côté des Chaux-de-Fonniers le plaisir de jouer était retrouvé.

DURETÉ DES HAUT-VALAISANS

A la reprise du deuxième tiers, l'on constata la défection de Williman dans les rangs des Neuchâtelois. Ce

dernier fut touché au genou à la fin de la période précédente. Espérons pour lui qu'il sera remis pour la rencontre contre Marly. Ce tiers devint pénible pour les banlieusards des Montagnes neuchâteloises, Taesch durcissant son jeu et cherchant plutôt l'homme que le palet. A ce jeu les locaux se retirèrent quelque peu, heureux finalement de pouvoir partager l'enjeu de cette période.

Le troisième tiers temps se déroula sensiblement de la même façon que le précédent, d'où un résultat identique. Les Valaisans se bornant à casser le jeu par des coups à la limite de la régularité et acceptant difficilement l'humiliation de cette soirée. Lors de la reprise un second élément, en la personne de Gygli, manquait sur la glace. Lui aussi fut victime de la brutalité de l'adversaire. Ce qui fut fort réconfortant lors de cette partie fut la volonté de chaque joueur de démontrer que leur place dans les finales ne fut pas une usurpation et qu'avec un peu plus de

chance où de réussite lors des rencontres précédentes les Joux-Derrière aurait pu se retrouver en meilleure position.

LES JOUX-DERRIÈRE: Nagel; Vocat, Willimann, A. Leuba, Berra, Loepfe; Huggler, Cuche, Gygli, Gailard, Singelé; P. Jutzi; Anderegg, Nicole.

TAESCH: D. Imboden; J. Lauber, B. Lauber, C. Imboden, I. Lauber, I. Imboden; R. Imboden, V. Imboden, F. Imboden, M. Lauber, K. Imboden, T. Imboden, Willisich.

ARBITRES: MM. Bruchez et Trollet.

BUTS: 3' Vocat 1-0; 4' Loepfe 2-0; 12' Leuba 3-0; 14' Loepfe 4-0; 16' Anderegg 5-0; 16' Berra 6-0; 23' Gygli 7-0; 39' J. Lauber 7-1; 56' Leuba 8-1; 59' C. Imboden 8-2.

NOTES: 100 spectateurs. pénalités. 2 x 2 minutes, plus 1 x 5 minutes aux Joux-Derrière et 4 x 2 minutes plus 1 x 5 minutes à Taesch.

R. V.

Fin du Tour méditerranéen cycliste

Victoire de Gerrie Knetemann

Vainqueur de l'ultime demi-étape contre la montre, avec plus d'une minute d'avance, le Hollandais Gerrie Knetemann a remporté la 10e édition du Tour méditerranéen, qui s'est terminé à Béziers. Il a finalement devancé de 1'03" son compatriote Joop Zoetemelk et de 1'07" un autre Hollandais, Steven Rooks, auquel il a ravi le maillot de leader dans la dernière demi-étape.

Les Suisses se sont remarquablement comportés au cours de cette ultime journée. Mardi matin, Gilbert Glaus a pris la cinquième place, dans le même temps que le vainqueur, le Hollandais Léo Van Vliet, du premier tronçon en ligne. L'après-midi, contre la montre sur 23 kilomètres, le Genevois Serge Demierre n'a été battu que par Gerrie Knetemann et par le surprenant Français Frédéric

Brun, ce qui lui a permis de remonter de la dixième à la cinquième place du classement général.

LES RÉSULTATS

Dernière étape, premier tronçon, Salon - La Grande-Motte en ligne (129 km.): 1. Léo Van Vliet (Hol) 3 h. 15'54"; 2. Etienne de Wilde (Bel); 3. Sean Kelly (Irl); 4. Michel Larpe (Fr); 5. Gilbert Glaus (S); 6. Adri Van Houwelingen (Hol) même temps, ainsi que le peloton.

Deuxième tronçon, Béziers - Béziers (23 km. contre la montre): 1. Gerrie Knetemann (Hol) 32'35"5 (moyenne 42,352 km/h.); 2. Frédéric Brun (Fr) 33'51"1; 3. Serge Demierre (S) 33'55"4; 4. Joop Zoetemelk (Hol) 33'57"1; 5. Stephen Roche (Irl) 34'06"9; 6. Alan Peiper (Aus) 34'07"6; 7. Steven Rooks (Hol) 34'09"3; 8. Jean-Luc Vandembroucke (Bel) 34'18"1.

Classement général final: 1. Gerrie Knetemann (Hol) 14 h. 57'08"; 2. Joop Zoetemelk (Hol) à 1'03"; 3. Steven Rooks (Hol) à 1'07"; 4. Stephen Roche (Irl) à 1'37"; 5. Serge Demierre (S) à 1'54"; 6. Michel Laurent (Fr) à 1'58"; 7. Jérôme Simon (Fr) à 2'32"; 8. Ludo Peeters (Bel) à 2'37"; 9. Graham Jones (GB) à 2'43"; 10. Henk Lubberding (Hol) à 2'45". - Puis: 13. Hubert Seiz (S) à 4'13". (si)

Trophée Laigueglia

Claudio Torelli au sprint

L'Italien Claudio Torelli a remporté le Trophée Laigueglia, la première épreuve italienne de la saison. Il a devancé l'Allemand Gregor Braun et le Belge Willy Vigouroux. Neuf coureurs étaient sortis du peloton à 20 km. de l'arrivée. Eddy Planckaert, troisième du sprint, a été relégué à la neuvième place pour avoir gêné Braun lors de l'emballage final.

Trophée Laigueglia sur 160 km.: 1. Claudio Torelli (It) 4 h. 00'43"; 2. Gregor Braun (RFA); 3. Willy Vigouroux (Bel); 4. Adri Van der Poel (Bel); 5. Alessandro Paganessi (It); 6. René Koppert (Hol); 7. Roberto Visentini (It); 8. Jean-Marie Wampers (Bel); 9. Eddy Planckaert (Bel), tous même temps; 10. Gery Verlinden (Bel) à 0'25". (si)

E Escrime

Pour le Challenge 27

Ambiance peu commune

Samedi après-midi s'est déroulé dans les locaux de la rue Neuve, le Challenge 27, généreusement offert par M. C.-H. Hippenmeyer.

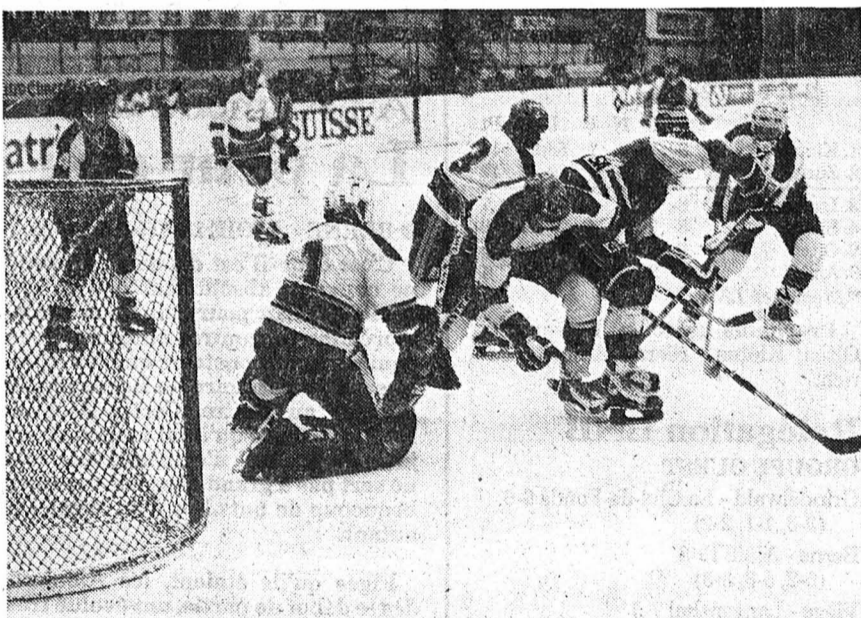
L'originalité de ce tournoi consiste dans sa formule; en effet les équipes composées de deux juniors ne doivent pas dépasser un total d'âge de 27 ans.

Ces équipes étaient donc panachées, certaines étant composées de deux tireurs d'âge moyen et d'autres d'un grand et d'un petit.

La victoire finale est revenue à Jean-Daniel Jeanneret associé à Vincent Pitet, qui ont battu en finale Cyril Lehman associé aux tout jeunes Georges Gikic et Theo Huguenin. La lutte pour la troisième place ayant tourné à l'avantage de l'équipe féminine de ce tournoi, composé de France Verdon et Odile Huguenin face à Fabrice Vuillemin et Alexandre Tissot.

CLASSEMENT

1. J.-D. Jeanneret - V. Pitet; 2. C. Lehmann - G. Gikic - Th. Huguenin; 3. Fr. Verdon - O. Huguenin; 4. F. Vuillemin - A. Tissot. (sp)



La défense et le gardien de Taesch (maillots clairs) ont connu passablement de problèmes devant les offensives des Joux-Derrière. (Photo Gladieux)

Reprise du championnat suisse de football Demandez le programme!

Après la pause d'hiver, le Championnat suisse de football entamera son deuxième tour le 27 février. L'horaire des rencontres:

Ligue nationale A. 14 h. 30: Bulle - Bâle, Lucerne - Sion, St-Gall - Neuchâtel Xamax, Servette - Winterthour, Vevey - Bellinzzone, Young Boys - Lausanne, Zurich - Wettingen. 15 h.: Aarau - Grasshoppers.

Ligue nationale B. 14 h. 30: Baden - Chiasso, Bienne - Chênois, La Chaux-de-Fonds - Berne, Laufen - Granges, Locarno - Ibach, Lugano - Monthey, Mendrisio - Rütli, Nordstern - Fribourg.

Pour la première ligue: matchs fixés

Pour autant que le temps le permette, le championnat de première ligue reprendra en février déjà. Le Comité de première ligue a en effet fixé comme suit les matchs en retard du championnat (renvois de novembre-décembre):

26-27 février: Orbe - Fétigny (groupe 1), Delémont - Birsfelden, Aurore - Bôle, Old Boys - Boudry, Superga - Boncourt (groupe 2), Tresa-Klus - Balsthal (groupe 3), Blue Stars - Vaduz (groupe 4).

30-31 mars: Bôle - Concordia, Berthoud - Boudry, Superga - Aurore (groupe 2), Emmen - SC Zoug, Kriens - Klus-Balsthal, FC Zoug - Emmenbrücke (groupe 3), Brüttisellen - Küsnacht (groupe 4).

6 avril: Birsfelden - Breitenbach (groupe 2).

10 avril: Brugg - SC Zoug (groupe 3).

15 mai: Breitenbach - Birsfelden (groupe 2). (si)

GE Servette en sursis

● GE SERVETTE - LYSS 5-2
(1-1 3-1 1-0)

A la patinoire des Vernets, devant 2500 spectateurs, Genève-Servette a contraint Lyss à un match d'appui pour désigner l'adversaire de Villars. Les Genevois se sont imposés nettement, grâce à une deuxième période remarquable.

Autre résultats: Zunzgen/Sissach - Uzwil 1-6 (0-1 1-2 0-3); Uzwil est qualifié pour la finale du groupe est. (si)

F Football

En match amical à Yverdon Une certaine stérilité

● YVERDON -
LA CHAUX-DE-FONDS 0-0

Pour son dernier match amical avant la reprise du deuxième tour, le FC La Chaux-de-Fonds a dû se contenter d'un résultat nul et vierge à Yverdon.

Dans la capitale du nord vaudois, Mongi Ben Brahim et ses coéquipiers se sont montrés trop personnels pour venir à bout de la formation de première ligue. Sur un terrain dur et bosselé, le chef de file de ligue nationale B a réussi à se créer plus d'occasions nettes que son adversaire. Mais les Chaux-de-Fonniers ne sont pas parvenus à tromper la vigilance du gardien Longchamp. Reste à espérer que les protégés du président Bosquet retrouveront avec le retour des malades le moral et une forme aussi bien psychique que physique pour Berne (le match sera probablement renvoyé) ou Chiasso.

Yverdon: Longchamp; Péguiron; Ipolito, Schertenleib (46' Borgognon), Aubé; Paduano, Verdon (56' Gilliod), Junod; Benetti (56' Secchi), Dériaz, Mangiello.

La Chaux-de-Fonds: Läubli; Mundwiler; Salvi, Meyer, Vera I (66' Steudler); Jaquet, Loydu, Hohl, Augusto; Ben Brahim, Jav card.

Arbitre: M. André Daina d'Eclépens.

Notes: La Chaux-de-Fonds sans Capraro, Duillard, Mauron et Vera (malades), Ripamonti (tenidite) mais avec les réservistes Vera I, Steudler et Augusto. Lino Mantoan, toujours grippé, n'a pas pu se déplacer. (lg)

SPORTS

Rencontre très équilibrée, hier soir, à Grindelwald Un pas de plus vers le maintien!

● GRINDELWALD - LA CHAUX-DE-FONDS 6-6 (3-3 1-1 2-2)

Bien que mathématiquement il manque encore un point, le HC La Chaux-de-Fonds a pratiquement assuré hier soir, dans l'Oberland bernois, son maintien en ligue nationale B, en obtenant un résultat nul face à Grindelwald, sur le score de 6-6. Sur l'ensemble de la partie, ce partage de l'enjeu est tout à fait équilibré. Toutefois, les Neuchâtelois auraient pu s'imposer si les arbitres n'avaient pas injustement pénalisé Piller dans les dernières secondes, une pénalité dont ont su profiter les Bernois.

N'ayant plus rien à perdre, Grindelwald a poussé l'attaque au maximum tout au long de la partie. Il a donc opté pour une tactique très offensive, tactique qui a conduit Christian Wittwer à modifier ses plans dès la seconde moitié du second tiers-temps.

DE SÉRIEUX RISQUES

L'entraîneur chaux-de-fonnier a pris quelques risques. Il a modifié constamment ses lignes. Il a finalement replacé Shier en défense, n'évoluant plus qu'avec deux blocs d'attaque; Caporosso, Bergamo qui s'est blessé à la fin du deuxième tiers-temps et Jeanmaire faisant leur apparition à tour de rôle. Il a de ce fait complètement démantelé son premier compartiment offensif qui s'était mis en évidence en signant les trois premières réussites neuchâteloises.

Il est vrai que la défense pataugea en début de partie, multipliant les erreurs et surtout ne pratiquant qu'un marquage très approximatif. Le retour de Shier aux côtés de Dubois permit en partie de remédier à la situation.

Toutefois, nous restons persuadés que la combinaison Haas-Shier-Tschanz (ce dernier a retrouvé cette fois-ci tous ses moyens) aurait permis au HC La Chaux-de-Fonds de s'imposer surtout que la défense bernoise a démontré de sérieuses lacunes.

Grindelwald: Schiller; Brawand, Silling; Frutiger, Byers, Clark; Bigler, Nigg; Weber, Volejnick, Grossniklaus; Kormann, Wenger, Kelle-rhald.

La Chaux-de-Fonds: Lemmenmeier; Gobat, Amez-Droz; Shier, Haas, Tschanz; Dubois; Neining, Marti, Piller; Jeanmaire, Caporosso, Bergamo.

Arbitres: MM. Frei, Buttet et Ro-chat.

Buts: 1' Byers (Clark) 1-0; 3' Shier (Tschanz) 1-1; 4' Haas (Tschanz) 1-2; 7' Byers 2-2; 9' Tschanz (Haas) 2-3; 10' Bigler (Volejnick) 3-3; 26' Bergamo (Piller) 3-4; 31' Frutiger 4-4; 41' Bigler (Weber) 5-4; 46' Piller (Neining) 5-5; 53' Marti (Shier) 5-6; 59' Volejnick (Byers) 6-6.

Pénalités: 3x2' contre Grindelwald et 4x2' contre La Chaux-de-Fonds.

Notes: 1400 spectateurs.



A Grindelwald, André Tschanz (à gauche) s'est montré l'un des meilleurs Chaux-de-Fonniers. (Photo Schneider)

La réaction chaux-de-fonnière ne se fit toutefois pas attendre. Shier tout d'abord sur un engagement puis Haas renversèrent la situation trois minutes plus tard. On assista alors à un formidable chassé-croisé qui dura tout au long de la rencontre.

Byers, de loin le meilleur homme avec son compère Clark dans le camp bernois, égalisa avant que Tschanz ne redonne l'avantage à ses couleurs. Mais 25 secondes plus tard, Frutiger complètement démarqué obligea le portier chaux-de-fonnier à capituler pour la troisième fois.

La physionomie de la partie ne changea guère dans la période intermédiaire. Elle resta très équilibrée, les deux équipes se créant un nombre à peu près égal d'occasions. Piller, derrière la cage oberlandaise, offrit à Bergamo, sur un plateau, la rondelle du 4 à 3. Le jeune attaquant chaux-de-fonnier ne rata pas la cible.

Alors que La Chaux-de-Fonds aurait pu accentuer son avance en jouant en supériorité numérique, Piller manqua le puck stupidement dans la zone de défense bernoise. Frutiger pu s'en emparer et partir seul au but pour battre Lemmenmeier. Les Bernois jetèrent

toutes leurs forces dans la bataille dans le dernier tiers temps.

MOMENTS DIFFICILES

La Chaux-de-Fonds connut des moments difficiles durant quelques minutes. La domination bernoise se traduisit par une réussite de Bigler d'un tir foudroyant de la ligue bleue. Mais Piller eut vite fait de rétablir la parité.

De notre envoyé spécial:
Michel DERUNS

La troupe de Christian Wittwer prit même l'avantage à sept minutes du coup de sifflet final, Marti mettant un terme à un magnifique travail de Shier. Mais Piller alors qu'il ne restait plus qu'un peu moins de trois minutes à jouer écopa d'une pénalité qui devait priver la formation chaux-de-fonnière de la victoire. A la 59e minute Volejnick trouva la faille.

Grindelwald tenta d'arracher les deux points en sortant son gardien dans les dernières trente secondes. Mais rien n'y fit!

A l'Allmend devant une petite chambrée La peur de l'«ours bernois»

● BERNE - AJOIE 13-8 (5-2 5-3 3-3)

C'est clair il est dit que l'Allmend ne convient absolument pas au HC Ajoie. Il suffit pour cela de se remémorer les rencontres entre les deux équipes pour constater que les Ajoulots sur la patinoire de Berne jouent la peur au ventre. Certes Jacques Noël a l'excuse qu'il lui manquait six joueurs, mais il n'empêche que cela ne sert pas à grand chose de marquer beaucoup de buts... et d'en encaisser autant.

Figés qu'ils étaient, les Ajoulots, dès le début de partie, ont évolué très crispés et on se demande pourquoi. Certes Berne est un adversaire impressionnant mais tout de même. Toujours est-il que les Ajoulots les ont laissé faire leurs combinaisons avec une facilité incroyable.

La preuve est venue quand Berne, piqué au vif par le but de Sigouin alors qu'ils jouaient en supériorité numérique a réagi très sèchement: trois buts dans la même minute! Ajoie a quand même eu des chances de buts incroyables qui auraient cer-

tainement pu aboutir avec moins de précipitation.

PARALYSIE PROFONDE

On espérait tout de même mieux de la part des Ajoulots lors de la deuxième période. Hélas la paralysie était beaucoup trop profonde et les maladresses tout aussi nombreuses. Berne lui, pendant ce temps, connaissait une réussite à cent pour cent. Cela nous paraissait presque injuste si dans ce domaine il fallait faire une comparaison.

Pour le dernier tiers-temps Jacques Noël remplaça son gardien titulaire par le junior Wahl (15 ans et demi). Celui-ci a fait des arrêts époustouffants. Berne continuait donc son petit bonhomme de chemin pendant que les Ajoulots se cherchaient encore et espéraient un peu plus de réussite.

Berne: Grubauer; Hepp, Benacka, Zahnd, Heggimann, Messer, Beutler, Mäder, Fergg, Decloe, Wilson, Lappert, Ramseyer, Sommer, Schüp-bach, Müller.

Ajoie: Siegenthaler (Wahl); Semb-nelli, Baechler, Trotter, Mouche, Steiner, Barras, Terrier, S. Berdat, C. Berdat, Sanglard, Sigouin, Aubry, Froidevaux, Corbat.

Buts: 7' Decloe 1-0; 10' Heggimann 2-0; 13' Sigouin 2-1; 15' Zahnd 3-1; 15' Decloe 4-1; 15' Decloe 5-1; 19' Sigouin 5-2; 21' Decloe 6-2; 27' Zahnd 6-2; 29' Mäder 8-2; 30' S. Berdat 8-3; 32' Wilson 8-3; 32' Aubry 8-4; 33' Heggimann 10-4; 35' Froidevaux 10-5; 40' Messer 11-5; 46' Fergg 12-5; 49' C. Berdat 12-6; 49' Trotter 12-7; 55' Berdat 12-8; 56' Hepp 13-8.

Pénalités: 3 x 2 minutes contre Berne, 3 x 2 minutes contre Ajoie, plus 10 minutes à Steiner.

Arbitres: MM. Ungemacht, Schnei-ter, Hidber.

B.V.

B boîte à confidences

Spécial Grindelwald-HCC

DOMINIQUE BERGAMO,
ATTAQUANT HCC:

Blessé à l'école de recrues à la cheville droite la semaine passée et n'ayant déjà pas pris part au match contre Berne, le jeune attaquant n'a pas pu terminer cette partie capitale à Grindelwald. En effet l'entraîneur, Wittwer a dû le retirer à la fin du deuxième tiers temps, son pied ayant de nouveau lâché. A propos du match il confie: Ce fut une partie folle. Nous étions tous très nerveux. Nous avons subi pendant toute la saison une pression et cela nous a enlevé pas mal de nos moyens. Mais ce soir toute l'équipe a fait bloc et c'est je crois grâce à cette ambiance d'équipe que nous avons réussi à franchir un nouveau cap difficile. Nous avons quatre points d'avance et ils nous reste deux matchs à domicile; nous pourrions être plus détendus.

CHRISTIAN WITTWER,
ENTRAÎNEUR HCC:

«Nous avons très mal joué. Nous étions beaucoup trop nerveux. Nous avons cependant acquis un point et c'est cela l'important. Il y avait trop d'enjeu au départ et cela n'a pas permis la pratique d'un beau hockey. Nous avons travaillé mais nous n'avons pas osé prendre trop de risques. Nous ne sommes encore pas tout à fait hors d'affaire mais cependant nous pouvons envisager l'avenir plus calmement. Grindelwald n'a pas amélioré son classement par rapport à nous et c'était pour nous l'objectif numéro 1 ce soir. J'ai été contraint de jouer avec deux lignes d'attaque seulement en raison de blessures de deux joueurs (Bergamo et Jeanmaire). Le point positif de ce soir est cependant le fait qu'à trois reprises nous soyons parvenus à revenir au score. La pénalité infligée à Daniel Piller lors de la dernière minute a été à contre sens et elle nous a coûté certainement un point.»

BRUNO STEURI, ENTRAÎNEUR
EHC GRINDELWALD:

«Nous avons eu une certaine malchance. Nous avons tout essayé, pris de gros risques; il le fallait. Chaque match sera maintenant plus dur encore. Je m'attendais à ce que le match soit très tendu, très nerveux. Nous avons eu la chance de mener à la marque mais trop vite La Chaux-de-Fonds est revenu à chaque fois. Notre Canadien Clark s'est énervé à la suite de charges incorrectes dont il a été victime à plusieurs reprises, cela lui a fait perdre une partie de ses moyens. Le championnat fut serré toute la saison. La part de chance qui a joué en faveur des équipes qui s'en sortirent n'est pas négligeable.»

G.K.

M

Magique

Le match nul de l'équipe d'Italie à Chypre a singulièrement bénéficié aux étrangers du «Calcio». Aujourd'hui, ces derniers ne constituent plus la cible préférée des journaux de la Péninsule. Bénéficiaire de cet accès d'humilité du public, des joueurs et des journaux transalpins, le Français Michel Platini, à l'origine des trois buts marqués par la «Juve» face à Fiorentina. Sa performance fut qualifiée de «magique» par la presse et ses coéquipiers mêmes. Ils ont peut-être vu Portugal-France à la télévision, ironisait-il à leur égard, ils ont joué sans ballon, se sont démarqués et m'ont ainsi permis de leur adresser des passes de quarante mètres. (si)

En championnat suisse Zurich retrouve la LNA

Le CP Zurich retrouve la ligue nationale A. Une année après sa relégation, le club du Hallenstadion a sauté sur l'occasion dans ce tour de promotion-relégation. La malchance du HC Sierre, les problèmes internes de Lausanne et la lassitude d'Ambri-Piotta ont favorisé les desseins du club zurichois. Dans son derby contre Klotten, le CP Zurich a obtenu les deux points qui lui manquaient en s'imposant par 5-3. Au Tessin, Lausanne, grâce à un troisième tiers-temps fantastique a rétabli une situation qui semblait désespérée à la 37e minute lorsque Rossetti portait la marque à 6 à 2. A Olten, Sierre a subi une défaite (11-4) attendue.

En LNA, Bienne était démobilisé. Face à Gottéron, les champions suisses ont été dominés sur tous les plans. En raison de la défaite de Davos contre Arosa, les Fribourgeois se retrouvent seuls à la deuxième place du classement. A deux journées de la fin du championnat, le titre de vice-champion semble promis à la bande à Cadieux.

Dans le tour de relégation, La Chaux-de-Fonds s'est pratiquement sauvé en prenant un point à Grindelwald. Au classement, les Neuchâtelois comptent quatre points d'avance sur Grindelwald et trois sur Langenthal. Pour Grindelwald, seul un petit miracle peut éviter la chute en première ligue. (si)

Tour final de LNA

Bienne - Fribourg 1-7
(0-0, 1-3, 0-4)
Davos - Arosa 5-6
(3-3, 1-1, 1-2)
Lugano - Langnau 3-3
(2-2, 1-0, 0-1)

| | J | G | N | P | Buts | Pt |
|------------------|---|---|---|---|---------|----|
| 1. Bienne* (19) | 8 | 7 | 0 | 1 | 192-131 | 33 |
| 2. Fribourg (18) | 8 | 4 | 2 | 2 | 157-121 | 28 |
| 3. Davos (20) | 8 | 2 | 4 | 2 | 200-134 | 26 |
| 4. Arosa (18) | 8 | 3 | 1 | 4 | 170-153 | 25 |
| 5. Langnau (12) | 8 | 2 | 2 | 4 | 144-186 | 18 |
| 6. Lugano (11) | 8 | 2 | 1 | 5 | 154-188 | 16 |

* Champion suisse
Prochains matchs: Davos - Lugano; Langnau - Bienne; Fribourg - Arosa.

Tour de promotion-relégation

Ambri-Piotta - Lausanne 7-8
(2-1, 4-1, 1-6)
Zurich - Klotten 5-3
(1-2, 1-1, 3-0)
Olten - Sierre 11-4
(2-1, 4-1, 5-2)

| | J | G | N | P | Buts | Pt |
|-------------|---|---|---|---|-------|----|
| 1. Klotten* | 8 | 7 | 0 | 1 | 58-25 | 14 |
| 2. Zurich* | 8 | 6 | 0 | 2 | 32-32 | 12 |
| 3. Lausanne | 8 | 3 | 1 | 4 | 36-40 | 7 |
| 4. Sierre | 8 | 2 | 2 | 4 | 27-39 | 6 |
| 5. Olten | 8 | 2 | 1 | 5 | 41-50 | 5 |
| 6. Ambri | 8 | 2 | 0 | 6 | 31-39 | 4 |

* Promus en LNA

Prochains matchs: Lausanne - Olten; Klotten - Sierre; Ambri - Zurich.

Relégation LNB

Grindelwald - La Chx-de-Fonds 6-6
(3-3, 1-1, 2-2)
Berne - Ajoie 13-8
(5-2, 5-3, 3-3)
Viège - Langenthal 7-3
(3-0, 1-0, 3-3)

| | J | G | N | P | Buts | Pt |
|--------------------|---|---|---|---|-------|----|
| 1. Berne* (7) | 8 | 5 | 2 | 1 | 50-30 | 19 |
| 2. Viège* (5) | 8 | 4 | 2 | 2 | 41-41 | 15 |
| 3. Ajoie* (1) | 8 | 4 | 2 | 2 | 50-46 | 11 |
| 4. Chx-de-Fds (3) | 8 | 2 | 3 | 3 | 36-36 | 10 |
| 5. Langenthal (2) | 8 | 3 | 1 | 4 | 35-35 | 9 |
| 6. Grindelwald (4) | 8 | 0 | 2 | 6 | 22-46 | 6 |

* Restent en LNB

Prochains matchs: Viège - Berne; Ajoie - Grindelwald; La Chaux-de-Fonds - Langenthal.

GRUPE EST

Dübendorf - Grasshoppers 8-4
(3-1, 2-1, 3-2)
Wetzikon - Herisau 3-5
(2-1, 0-0, 1-4)
Coire - Rapperswil 8-0
(4-0, 2-0, 2-0)

| | J | G | N | P | Buts | Pt |
|-------------------|---|---|---|---|-------|----|
| 1. Coire* (5) | 8 | 7 | 1 | 0 | 59-21 | 20 |
| 2. Dübendorf* (7) | 8 | 6 | 0 | 2 | 50-34 | 19 |
| 3. Wetzikon (3) | 8 | 3 | 0 | 5 | 36-40 | 9 |
| 4. Herisau (2) | 8 | 2 | 2 | 4 | 27-42 | 8 |
| 5. Rapperswil (4) | 8 | 2 | 0 | 6 | 19-39 | 8 |
| 6. Grasshop. (1) | 8 | 2 | 1 | 5 | 28-43 | 6 |

* Restent en LNB.

Prochains matchs: Coire - Dübendorf; Rapperswil - Wetzikon; Grasshoppers - Herisau.

Sans problème roulez

TOYOTA
Tercel 4x4

Economique - Silencieuse
UN ESSAI VOUS
CONVAINCRA



TOYOTA
Vous pouvez nous faire confiance.

L'IMPARTIAL

Rédactions régionales:

Le Locle (039) 31 33 31
Fleurier (038) 61 35 75
Neuchâtel (038) 51 39 50

Saint-Imier (039) 41 11 83
Tramelan (032) 97 58 58
Saint-Brais (066) 58 41 55

la voix d'une région

R

regard

Frisson

La conversation était éloquente. Surprise dans un bus, elle donne le frisson et puis, aussi, elle serine le refrain «rien n'a changé sous le soleil de l'évolution de la pensée et des mœurs».

- J'trouve qu'ils ne devraient pas filmer le procès, mais plutôt les tortures qu'ils lui feraient subir. Comme il en a fait subir à ceux de la Résistance qui tombaient sous sa patte.

- T'as raison. Et, en France, le plus grave, ce n'est pas qu'ils aient supprimé la peine de mort. C'est qu'ils n'ont rien trouvé pour remplacer ça par quelque chose qui ferait vraiment mal à tous les assassins, à tous les gros voleurs qui passent en justice. En plus, il faudrait que la presse et la télé décrivent tout ça, pour donner des exemples qui font réfléchir tous ceux qui sont prêts à faire des mauvais coups.

- C'est sûr, c'est la meilleure éducation que l'on puisse donner aux enfants. Etre trop gentils avec eux, ça fiche toute une société en l'air. Y a qu'à voir.

Etc.
Restituée le plus fidèlement possible. Pour se persuader que l'on n'était pas en train d'écouter les acteurs d'une mauvaise pièce de théâtre - ou d'une trop bonne, allez savoir.

Il y a Klaus Barbie en France. Il nourrit la bonne et la moins bonne presse depuis pas mal d'édicions. Il est malheureux que cette intoxication littéraire révèle encore en 1983 les mêmes pulsions de violence, l'identique volonté de voir la mort se transmuier dans les gestes accomplis par les autres. Les bourreaux officiels et officiés, au rythme de la cavalcade dantesque de la civilisation nazie ont révélé un gouffre insoupçonnable de l'âme humaine. Quarante ans après, à La Chaux-de-Fonds, dans un bus, il y avait ce frisson...

Ingrid-C. JEANNET

Drame aux cimenteries Vigier SA à Péry Un Imérien écrasé par un éboulement



L'éboulement sous lequel a été ensevelie la malheureuse victime. (Bélino AP)

Un véritable drame s'est joué hier après-midi aux Cimenteries Vigier S.A., dans la carrière d'Arvel à Reuchenette. A 13 h. 24, un tir d'abatage a été exécuté à cet endroit et tout s'est déroulé normalement. Quelques dix minutes plus tard, un trax est

monté sur le terrain pour dégager le matériel abattu, à environ 50 mètres de la zone de tir.

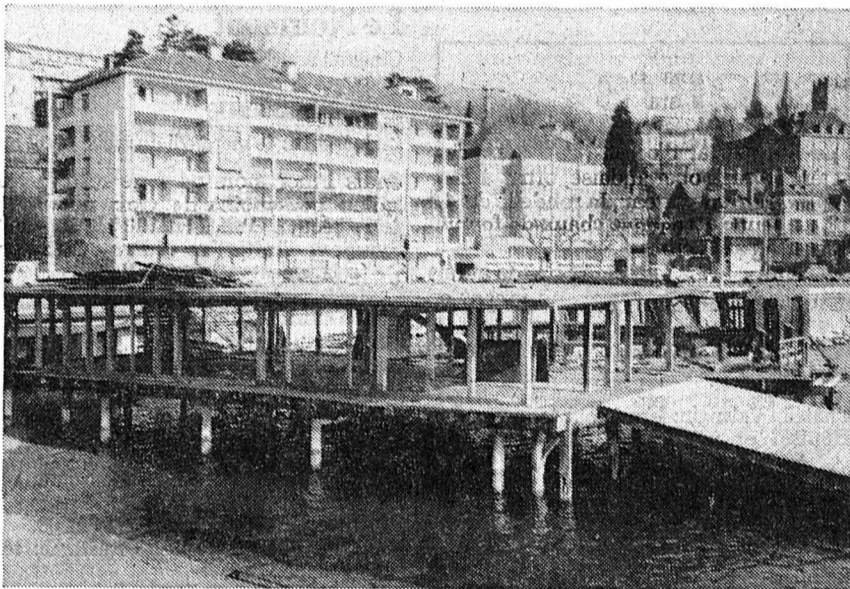
C'est à 13 h. 45 que l'inexplicable s'est passé: soudain une importante masse de rochers s'est détachée, recouvrant du coup la grande machine

et son conducteur, M. Jean-Jacques Pollet, 49 ans, de Saint-Imier. Une autre machine, parquée un peu plus loin, n'a pas été touchée. Un employé de la cimenterie a vu le drame se dérouler sous ses yeux et il a immédiatement tenté de se rendre sur les lieux. En chemin, il a rencontré un agent de la police cantonale et ensemble ils se sont approchés de l'éboulement. Très vite, ils ont constaté qu'il leur était impossible d'intervenir, certaines masses rocheuses pouvant encore se mouvoir. La Garde aérienne suisse de sauvetage a été contactée et un hélicoptère a survolé l'endroit de l'éboulement.

Un second survol a permis de constater qu'il n'y avait aucune chance de retrouver vivant le machiniste enfoui sous les éboulis. Une entreprise du canton a ensuite été priée d'envoyer au plus vite l'un de ses grands trax. La grande machine est arrivée hier soir en pièces détachées par camion et remorque. Comme elle ne pouvait œuvrer de nuit, faute de risquer de tomber en bas des rochers, il a donc fallu attendre ce matin pour débiter véritablement le travail de sauvetage. Dans un communiqué, le juge d'instruction du district de Courtelary, Me Comment, affirme que tout est mis en œuvre pour dégager la victime dans les plus brefs délais. Un géologue est sur place aujourd'hui pour déterminer les causes de l'éboulement. En effet, selon la cimenterie, il n'y aurait pas de relations entre le tir d'abattement et l'éboulement.

C. D.

La Société nautique manque d'eau... Des pilotis doublement regrettés...



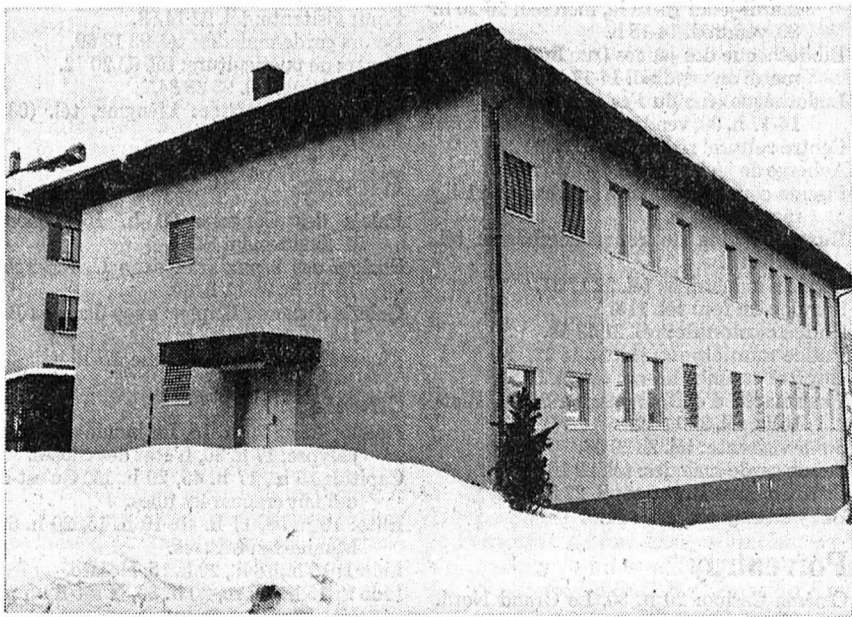
La Société nautique de Neuchâtel a été créée en 1885, elle fêtera bientôt son centième anniversaire. Ses dirigeants et ses membres n'ont actuellement pas le cœur à penser à cette manifestation, ils ont d'autres problèmes urgents à résoudre.

(Photo Impar-RWS)

► Page 23

Inauguration du nouveau central téléphonique de l'est chaux-de-fonnier

Portes ouvertes pour «voir» les coups de fil !



Le nouveau central téléphonique de la Cité-de-l'Est est situé au 37 de la rue Fritz-Courvoisier. Il a l'heur de s'intégrer dans l'ensemble architectural qui l'entoure ! (Photo Bernard)

L'opération à câbles ouverts, menée durant le dernier week-end s'est fort bien passée, ainsi qu'en a témoigné M. Robert Moser, conseiller communal de La Chaux-de-Fonds, chef du dicastère des finances, présent hier lors de l'inauguration officielle du nouveau central téléphonique de la Cité-de-l'Est. Le 23 est devenu 28; les nouveaux numéros de téléphone sont désormais inscrits sur la carte de visite de près de 6200 abonnés. (Le central est équipé de 7000 raccordements). Le travail accompli, grâce à la diligence de tous

ceux qui forment le ferment de la direction et le personnel de l'arrondissement des téléphones de Neuchâtel (dont le réseau (039) fait partie) vaut la peine d'être vu. Les responsables neuchâtelois offrent d'ailleurs deux belles occasions de se rendre compte de l'intensité technologique d'un central téléphonique: deux journées portes ouvertes auront lieu au 37 de la rue Fritz-Courvoisier, aujourd'hui et demain, de 18 h. à 21 h.

(icj)

● LIRE ÉGALEMENT EN PAGE 17

Horlogerie Une fabrique biennoise ferme ses portes

Spécialisée dans la fabrication de cadrans pour montres Roskopf et ancre bon marché, l'entreprise von Kaenel et Cie SA à Biemme va fermer ses portes à la fin du mois de mai prochain. C'est ce qu'annonce le «Journal du Jura» dans son édition de mardi. 28 personnes au total sont touchées par cette décision.

L'entreprise avait déjà connu le chômage partiel en décembre et en janvier derniers. Ces derniers temps, son portefeuille de commandes ne serait plus arrivé à couvrir les dépenses courantes, celles représentées par les salaires principalement.

Le personnel, le syndicat FTMH et les autorités locales ont été informés. (ats)

bonne nouvelle

Don pour le Château de Valangin

La délégation de la Loterie romande du canton vient d'allouer une somme de 10.000 francs à la société d'histoire et d'archéologie qui gère le Château de Valangin.

Cette somme est destinée à couvrir une partie des travaux de transformation de l'ancien cellier (cave) en salle polyvalente.

Un joli geste de cette œuvre d'utilité publique en faveur du patrimoine historique du pays de Neuchâtel. (or)

S

sommaire

AU LOCLE. - Un chèque pour le Crêt-Vaillant

PAGE 19

A MÔTIERS. - 40.000 bébés truites par jour

PAGE 23

billet

Numéro de téléphone changé. Ouf! Enfin!

On n'aura plus un jour sur trois, entre 19 h. 30 et 20 h. de ces appels intempestifs qui souvenaient tournaient en dialogue de sourds:

- Allo! Pouvez-vous me réserver deux places pour ce soir?

- Où?

- De préférence au premier rang de la galerie, deux fauteuils.

- Oh! vous savez, nous n'avons pas de galerie. Tout au plus un petit balcon. Quant aux fauteuils, il n'y en a que deux dans notre salon!

- Vous vous f...ez de moi?

- Pas du tout. C'est la pure vérité. Mais qui croyez-vous appeler?

- Ben, pardi, le cinéma... D'autres fois, c'était plus simple. Sonnerie. Réponse: «Ici Jec». A l'autre bout du fil, on raccrochait sans même un mot d'excuse. L'anonymat permet d'être muet...

De temps à autre, c'était plus amusant encore:

- Vous pensez prolonger? Jusqu'à quand?

- Prolonger ma vie? Diable oui. Le plus longtemps possible.

- Quoi? Vous passez «Ma Vie»? Je croyais que c'était un chien dans un jeu de quilles.

- Hélas, je n'ai plus de chien.

- Mais vous n'êtes pas le cinéma...?

Car nous avions le malheur d'avoir le même numéro de téléphone qu'un des cinés de la ville, à un chiffre près. Maintenant tout va changer. Avec notre nouveau numéro tout neuf, finis les embêtements.

Jusqu'à l'autre matin, à 6 h.!

Un peu tôt pour un gling-gling prolongé. Je décroche et, tout en baillant, j'entends:

- Allo! allo! Pourriez-vous m'envoyer un taxi, tout de suite, s'il vous plaît!

J.E.

IMPAR SERVICE

La Chaux-de-Fonds

Salle de musique: 20 h. 15, Jörg Demus, pianiste.
Bois du Petit-Château: Parc d'acclimatation, 6 h. 30-17 h.
Vivarium: 14-17 h.
Musée paysan: expos. architecture paysanne, fermée.
Musée int. horlogerie: 10-12, 14-17 h.
Musée des beaux-arts: 10-12 h., 14-17 h.
Musée d'histoire naturelle: 14-17 h.
Musée d'histoire et médaillier: lundi au vendredi sur demande, samedi et dimanche 10-12 h., 14-17 h.
Home médicalisé La Sombaille: expo Hedi Giroud.
Club 44: expo peintures de Marguerite Miéville, 18-20 h. 30.
Galerie La Plume: expo dessins de Christian Gavignot.
Galerie de l'Atelier: expo peintures de Henri Châtillon, 10-12 h. 15, 15-19 h.
Galerie du Manoir: expo peintures de Bernard Gressot, 15-22 h.
Rond-Point des Artisans: expos. céramiques, tissages et jouets en bois.
Galerie Louis Ducommun: mardi, jeudi, samedi, 17 h. 30-21 h.
Bibliothèque de la Ville et département audio-visuel: 9-12 h., 13 h. 45-20 h. Discothèque: 16-20 h. Expo gravures de Armande Oswald.
Bibliothèques des Jeunes: Président-Wilson 32 et Jardinière 23: 13 h. 30-18 h.
Bibliothèque science-fiction: Recrètes 29, mercredi 17-19 h.
Ludothèque: Serre 3, mardi 16-19 h., jeudi 16-18 h.
Artothèque: Serre 7, mercredi 16-18 h. 30, vendredi 18-20 h., samedi 9-12 h.
Patinoire: 9-11 h. 45, 14-17 h.
Piscine Numa-Droz: mardi et jeudi 20-22 h., vendredi 19-22 h., samedi 13 h. 30-17 h. 30, 19-22 h., dimanche 9-12 h.
Cabaret Rodéo: Dancing-Attractions.
Le Scotch: Bar-Dancing.
Club 55: Dancing, attractions.
Le Domino: Cabaret-Attractions.
La Boule d'Or: Bar-dancing.

Centre de rencontre: 16-18 h., 20-22 h.
Centre de jeunesse suisse allemand: Doubs 107, ma et ve 19-23 h., me 14-23 h., chaque 2e week-end.

Informations touristiques ADC: tél. (039) 28 13 13, rue Neuve 11.

Planning familial: Rocher 1; tél. 28 56 56.
Consultations conjugales: tél. (038) 24 76 80.

Service d'aide familiale: tél. 23 88 38, 8-12, 14-16 h.

Parents inform.: tél. (038) 25 56 46, lundi 18-22 h., jeudi 14-18 h.

Ecole des parents: tél. 23 33 57 et 23 02 84.

Information allaitement: tél. 23 34 15 ou (038) 36 17 68.

Crèche de l'amitié: Manège 11, tél. 28 64 88.

Crèche Beau-Temps 8: tél. 26 87 77.

Services Croix-Rouge, tél. 28 40 50. Baby sitting 7 h. 30-11 h. 30; soins à domicile et conseils diététiques, 7 h. 30-12 h., 14-17 h. 30.

Service soins à domicile: tél. 23 41 26.

CHAQUE JOUR

dans L'Impartial, six articles d'expression qui analysent et commentent l'actualité.

Le Locle

Cinéma Casino: 15 h. 30, La pêche aux trésors; 20 h. 30, Au fil du temps.

Bibliothèque ville: 14 h. 30-18 h. 30.

Bibliothèque des jeunes: 13 h. 30-18 h.

Ludothèque: M.-A. Calame 5, le jeudi 15 h. 45-18 h. 15.

Patinoire: tous les jours, 9-17 h., mercr. et vendr. 20-22 h.

Pharmacie d'office: Mariotti, jusqu'à 20 h. En dehors de ces heures, le No 117 renseignera.

Permanence médicale: en l'absence du médecin traitant, tél. No 117 ou service d'urgence de l'hôpital, tél. (039) 31 52 52.

Permanence dentaire: No 117 renseignera.

Soins à domicile: 16 h. 30-18 h. 30, lundi, mercredi, vendredi, tél. 31 20 19.

Mardi, jeudi, tél. 31 11 49.

Information diabète: Hôpital, lundi après-midi, tél. 31 52 52.

La Main-Tendue: tél. No 143.

Service aide-familiale: tél. 31 82 44, 9-10 h.

Planning familial: tél. 28 56 56.

Consult. conjugale: (038) 24 76 80.

Office social, Marais 36: tél. 31 62 22.

Garderie Ecole des parents: (r. M.-A.- Calame 5), vendredi 14-17 h.

Crèche pouponnière: tél. 31 18 52, garderie, tous les jours.

Société protectrice des animaux: tél. 31 13 16 ou 31 41 65.

Vestiaire Croix-Rouge: Envers 1, 14-18 h. 30, jeudi.

Contrôle des champignons: Hôtel de Ville, lundi-mardi 7 h. 30-12 h., 13 h. 45-18 h. 15; mercredi-jeudi vendredi 7 h. 30-12 h., 13 h. 45-17 h. 15.

Information diabète: Serre 12, vendredi après-midi, tél. 23 41 26.

Assoc. des sourds: perm. dernier jeudi du mois, 13-15 h., Jardinière 23.

Pro Infirmis: Léopold-Robert 90, tél. 23 97 01.

Boutique 3e âge: Serre 69, 14-17 h.

Vestiaire Croix-Rouge: Paix 73, mercredi 14-19 h., jeudi 14-18 h.

Pro Senectute: L.-Robert 53, tél. 23 20 20, le matin. Repas à domicile: tél. 23 20 53, le matin.

Accueil du Soleil: Serre 67, 14-18 h., jeudi fermé.

Eglise réformée: secrétariat de paroisse, tél. 23 52 52.

Drop in (Industrie 22): 16-19 h., tél. 28 52 42. Mardi et jeudi, 20 h. 30-23 h.

Service médico-social (Paix 13): Traitement, coord. et prév. de l'alcoolisme, tél. 23 16 23.

SOS alcoolisme: tél. (039) 28 75 23.

Alcooliques Anonymes AA: tél. (039) 23 66 04; case postale 866.

La Main-tendue: No 143, 20' d'attente.

Aide aux victimes de désaxés sexuels: tél. (039) 28 11 13, lundi 14-22 h., mardi à vendredi 14-20 h.

Pharmacie d'office: jusqu'à 20 h. 30, Fontaine, L.-Robert 13b. Ensuite, police locale, tél. 23 10 17, renseignera.

Service d'urgence médicale et dentaire: tél. 23 10 17 renseignera. (N'appellez qu'en cas d'absence du médecin de famille).

Consult. juridiques, Serre 67: jeudi 16-20 h.

Assoc. pour la défense des chômeurs: tél. 28 47 16, ma à ve 15 h. 30-17 h. 30; tél. 26 83 09 tous les jours sauf mardi, 18-21 h.

Société protectrice des animaux: D.-Jean-Richard 31, tél. 23 45 65, ouvert 17-19 h.

Contrôle des champignons: Service d'hygiène, L.-Robert 36, lundi au vendredi 11-12 h., 17-18 h.

Police secours: tél. No 117.

Feu: tél. No 118.

CINÉMAS

Corso: 20 h. 30, Un chien dans un jeu de quilles.

Eden: 20 h. 30, Fame; 18 h. 30, Passions déchainées.

Plaza: 20 h. 30, Mon curé chez les nudistes.

Scala: 20 h. 45, Le braconnier de Dieu.

Fleuristes de service cet après-midi: Florival, Numa-Droz 189 Guenin, Léopold-Robert 5

● communiqués

Ancien Stand: ce soir mercredi 20 h., loto de la Musique des Cadets.

Théâtre: dimanche 27 février à 20 h. 30, les Galas Karsenty présentent Bernard Blier (Trophée Dussane 1982) dans «Le Nombri» de Jean Anouilh. La pièce et son génial créateur ont reçu de la presse et du public un accueil unanimement enthousiaste. 9ème spectacle de l'abonnement.

entraide

Les éclaireuses et éclaireurs aident au Zimbabwe et au Ruanda

A l'occasion du 75e anniversaire du Mouvement mondial scout, les éclaireuses et éclaireurs suisses annoncent leur soutien à deux projets pour la jeunesse des pays en voie de développement.

Le 22 février, jour anniversaire du fondateur du scoutisme, Baden Powell, les éclaireuses et éclaireurs désirent penser à leurs camarades scouts d'autres pays. A cette occasion les deux fédérations présentent ensemble chacune leur projet.

La Fédération des éclaireuses soutient aujourd'hui au Zimbabwe des cours pour jeunes filles et jeunes femmes qui, à cause de la récente guerre civile, n'ont eu accès à aucune formation. Dans ces cours, elles acquièrent des connaissances ménagères et agricoles, des connaissances en nutrition et en puériculture, en même temps qu'elles apprennent à développer leur sens de l'initiative et des responsabilités. La Fédération des éclaireurs suisses s'est fixé pour but le financement et la construction d'un centre de formation au Ruanda. La construction de ce centre permettra à des jeunes gens ayant quitté l'école de recevoir là une formation de trois ans spécialement dans les domaines agricoles et artisanaux.

Pour soutenir ces deux projets de développement envoyez votre contribution aux comptes de chèques postaux: Fédération des éclaireuses suisses, projet Zimbabwe, ccp 30-9528; Fédération des éclaireurs suisses, projet Ruanda, ccp 30-27900.

Neuchâtel

Bibliothèque publique et universitaire: lecture publique, lundi 13-20 h., mardi-vendredi 9-20 h., samedi 9-17 h. Fonds général, lundi-vendredi 10-12 h., 14-18 h., jeudi jusqu'à 21 h., samedi 9-12 h. Expo Jean-Jacques Rousseau, 14-17 h.

Jazzland, La Rotonde: 21 h. 15-2 h.

Plateau libre: 22 h., Dougie Mc Lean, folk écossais.

Musée d'Ethnographie: 10-12 h., 14-17 h.

Musée d'Art et d'Histoire: 10-12, 14-17 h.

Musée d'histoire naturelle: 14-17 h.

Musée d'archéologie: 14-17 h.

Galerie du Faubourg: expo dessins et huiles de Denis Paul Noyer, 14 h. 30-19 h.

Galerie des Amis des Arts: expo étudiants

Académie de Meuron et Lycée artistique, 10-12 h., 14-17 h.

Galerie Ditesheim: expo Armande Oswald, 10-12 h., 14-18 h. 30.

Centre culturel: expo photos «Terre islamique» de Jacques Betant, 10-12 h., 14-20 h.

Pharmacie d'office: jusqu'à 21 heures, Tripet, Rue du Seyon. Ensuite tél. 25 10 17.

Information diabète: av. DuPeyrou 8, mardi après-midi, tél. 24 11 52.

SOS alcoolisme: tél. (038) 33 18 90.

La Main-Tendue: tél. 143.

Consultations conjugales: tél. (038) 24 76 80.

CINÉMAS

Apollo: 15 h., 20 h. 30, (v. fr.), 17 h. 30 (v.o.), Poltergeist.

Arcades: 15 h., 20 h. 30, Danton.

Bio: 15 h., 17 h., 20 h. 45, L'oeil du tigre.

Palace: 15 h., 20 h. 45, Qu'est-ce qui fait craquer les filles.

Rex: 15 h., 20 h. 45, Le battant.

Studio: 15 h., 21 h., A armes égales.

Cortailod

Galerie Jonas: expo André Evrard, «Vexilloïdes», 14 h. 30-18 h. 30.

SPORTS

Tous les jours des reportages, des photos, des commentaires et des résultats.

Val-de-Ruz

Château Valangin: fermé pour travaux.

Hôpital et maternité: Landeyeux, tél. 53 34 44.

Ambulance: tél. 53 21 33.

Ligue contre la tuberculose et soins à domicile: lu au ve, 11-12 h., tél. 53 15 31.

Aide familiale: tél. 53 10 03.

La Main-Tendue: tél. 143.

SOS alcoolisme: tél. (038) 33 18 90.

Protec. suisse des animaux: tél. 53 36 58.

Val-de-Travers

Couvét, cinéma Colisée: relâche.

Château de Môtiers: expo photos Club 30 X 40, 10-22 h.

Fleurier, collège primaire Longereuse: bibliothèque communale, lundi et mardi 17-20 h., jeudi 15-18 h.

Fleurier, Centre de rencontre: tél. 61 35 05.

Informations touristiques: gare Fleurier, tél. 61 10 78.

Police du feu: tél. 118.

Police (cas urgents): tél. 117.

Police cantonale: tél. 61 14 23.

Fleurier, service du feu: tél. 61 12 04 ou 118.

Centre de secours du Val-de-Travers: tél. 63 19 45; non-réponse, tél. 63 17 17.

Hôpital de Fleurier: tél. 61 10 81.

Hôpital et maternité de Couvet: tél. 63 25 25.

Ambulance: tél. 61 12 00 et 61 13 28.

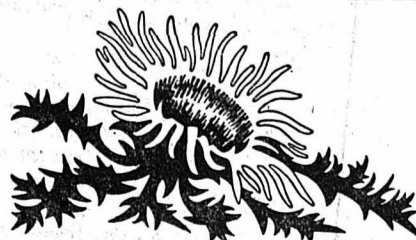
Fleurier, infirmière visit.: tél. 61 38 48.

Fleurier, Pro senectute: lundi et jeudi matin, Grand-Rue 7, tél. 61 35 05, repas à domicile.

La Main-Tendue: tél. 143.

SOS alcoolisme: tél. (038) 33 18 90.

L'IMPARTIAL



la voix d'une région

Jura bernois

Off. du tourisme du Jura bernois, av. Poste 26, Moutier, tél. (032) 93 51 66.

Service social du Jura bernois, (inform., renseignements et conseils):

Courtelay, rue de la Préfecture, tél. (039) 44 14 24. Corgémont, Centre Village, tél. (032) 97 14 48. Bévilard, rue Principale 43, tél. (032) 92 29 02.

Centre social protestant: service de consultation personnelle, conjugale et sociale sur rendez-vous, tél. (032) 93 32 21.

Pro Senectute Jura bernois: service d'information et d'action sociale en faveur du 3e âge. Consultations sur rendez-vous, tél. (032) 91 21 20.

Information diabète (ADJB): Case postale 40, Saint-Imier.

La Main-tendue: No 143.

Saint-Imier

Cinéma Lux: relâche.

Les Rameaux: 20 h., «La Durand prisonnière du roy», pièce de Jean Naguel, par la Compagnie de la Marelle de Lausanne.

Bibliothèque municipale (Ecole primaire): merc. 16-18 h., vendr. 15 h. 30-19 h. 30.

Ludothèque: mar. 15-17 h., ve. 16-18 h.

Bureau renseignements: rue du Marché 6, tél. 41 26 63.

Canton du Jura

Service social des Fr.-Montagnes: Centre de puériculture et soins à domicile, Le Noirmont, rue du Pâquier, tél. 53 17 66.

Transport handicapés, service «Kangourou»: pour bénéficiaire de ce service, tél. 65 11 51 (Porrentruy), ou 22 20 61 et 22 39 52 (Delémont).

La Main Tendue: tél. 143.

Le Noirmont

Cinéma: relâche.

Les Breuleux

Ludothèque: 4e mercredi du mois, 14-17 h.

Saignelégier

Ludothèque: mardi, 14 h. 30-17 h.

Syndicat d'initiative et Pro Jura: Renseignements tél. 51 21 51.

Préfecture: tél. 51 11 81.

Police cantonale: tél. 51 11 07.

Service du feu: No 118.

Service ambulance: tél. 51 22 44.

Hôpital et maternité: tél. 51 13 01.

Médecins: Dr Boegli, tél. 51 22 88; Dr Bloudanis, tél. 51 12 84; Dr Meyrat, tél. 51 22 33; Dr Baumeler, Le Noirmont, tél. 53 11 65; Dr Bourquin, Les Breuleux, tél. 54 17 54.

Pharmacie Fleury: tél. (039) 51 12 03.

Service social tuberculose et asthme: tél. (039) 51 11 50.

Aide familiale: tél. 51 11 04.

Delémont

Cinéma Lido: 20 h. 30, Je suis timide mais je me soigne.

Cinéma La Grange: 20 h. 30, Opening Night.

Bibliothèque de la ville (Wicka II): lundi-mardi-jeudi 15-19 h., mercredi 16-20 h. 30, vendredi 14-18 h.

Bibliothèque des jeunes (rue de l'Hôpital): mardi au vendredi 14-17 h. 30.

Ludothèque (rue du Fer 4): mardi et jeudi 14-17 h. 30, vendredi 16-20 h. 30.

Centre culturel régional: tél. 22 50 22.

Auberge de jeunesse: tél. 22 20 54.

Piscine couverte: lundi à vendredi 9-21 h., mardi 11-21 h.

Bureau office de renseignements: tél. 22 66 86.

Services industriels: tél. 22 17 31.

Service du feu: tél. 118.

Police cantonale: tél. 21 53 53.

Police municipale: tél. 22 44 22.

Hôpital et ambulance: tél. 21 11 51.

Pharmacie d'office: jusqu'à 20 h., Riat-Ville, tél. 22 11 12.

Sœur visitante: tél. 22 20 36.

Sœurs garde-malades: tél. 22 16 60.

Centre de puériculture: tél. 22 55 34.

Baby-sitting: tél. 22 28 41.

Porrentruy

LA CHAUX-DE-FONDS

la voix d'une région

Inauguration du central téléphonique du quartier de la Cité-de-l'Est ...en pleine «Année des communications»

La Chaux-de-Fonds fêtera le centenaire de l'arrivée du téléphone, le 1er mai 1984. En effet, une fois n'est pas coutume, la ville du Haut a bénéficié des bienfaits de la communication moderne avant Neuchâtel qui, elle, a attendu jusqu'en janvier 1885 pour voir l'installation du premier appareil. La mention de ce prochain anniversaire servait de préambule au discours de bienvenue tenu hier matin par M. A. Rossier, directeur de la Direction d'arrondissement des téléphones de Neuchâtel à l'occasion de l'inauguration officielle du central de quartier de la Cité-de-l'Est, sis au 37 de la rue Fritz-Courvoisier. La mise en service de ce central consacre l'évolution du trafic téléphonique chaux-de-fonnier (compris son développement futur) et l'achèvement du schéma découpé en trois zones qui répondent à l'activité du centre principal de l'Hôtel des Postes, du centre de quartier des Eplatures et celui de la Cité-de-l'Est. Les opérations de commutations se sont bien passées, durant ce dernier week-end. Pour observer de plus près l'intéressant «ventre» de la Cité-de-l'Est, il est possible de franchir le seuil des portes ouvertes ce soir et demain, de 18 heures à 21 heures.

Nous avons donné l'éventail technique et la somme de travail nécessaire à la mise en service de ce central dans notre édition de samedi dernier. Il n'est dès lors pas inutile de rappeler l'histoire «téléphonique» de la ville de La Chaux-de-Fonds, décrite hier par M. R. Pirotta, chef de la division d'exploitation de la DAT. «La mise en service du centre de quartier de la Cité-de-l'Est est l'aboutissement d'une étude entreprise en 1960 déjà».

Il fallait donc planifier à long terme et un choix s'est immédiatement posé: reprendre les locaux loués au Musée d'histoire naturelle ou créer deux centres de quartier annexes. C'est la décentralisation qui a donc été choisie, qui autorise ainsi une sécurité accrue et une meilleure qualité de transmission.

Le début du montage à la Cité-de-l'Est a commencé en septembre 1981. Le coût approximatif de la réalisation ascende à 7,7 millions de francs.

Cette volonté de décentralisation est par ailleurs devenue un thème récurrent dans la politique téléphonique des PTT, qui installent donc dans toutes les parties du pays des bâtiments types pouvant accueillir – selon leur gabarit – un nombre donné de raccordements d'abonnés.

A ce titre de nombreuses constructions sont prévues dans le groupe de réseaux

039 (aux Breuleux, aux Ponts-de-Martel, au Noirmont, à La Brévine, à Montfalcon et à La Chaux-du-Milieu) réalisées entre 1983 et 1989.

Ces bâtiments sont par ailleurs érigés dans le concept architectural qui «colle» le mieux possible à la région à laquelle ils servent.

ANNÉE DES COMMUNICATIONS

L'Assemblée des Nations Unies a créé l'année 1983 comme étant celle des communications. Encore une fois, l'argument servait d'excellent état d'esprit à l'inauguration chaux-de-fonnière. Ce que M. R. Moser, conseiller communal, n'a pas manqué de relever mettant en exergue l'effet psychologique bénéfique des travaux entrepris par la DAT à La Chaux-de-Fonds... à l'heure où entreprendre et construire paraît plus que jamais périlleux!

Et si le téléphone est l'instrument privilégié de la communication et du rapprochement entre les gens, l'anecdote contée par M. Moser avait en ce sens toute son éloquence: alors tout jeune homme, M. Moser aimait passer dire bonjour à une jeune téléphoniste, aux temps où celles-ci devaient brancher les fameuses fiches. Et ces soirées-là n'étaient pas perturbées par des appels incessants... ce qui n'a pas nui à cette

idylle, puisque l'histoire de M. Moser et de la téléphoniste s'est terminée par un mariage!

Prénaient également part à cette inauguration, aux côtés de M. A. Rossier, MM. G. Dubois, chef de la division de construction, R. Pirotta, chef de la division d'exploitation, A. Roth, chef du service de construction de La Chaux-de-Fonds et C. Jan, chef du service de la clientèle entourés par MM. P. Steinmann, directeur du Technicum neuchâtelois, F. Berger, directeur de l'Office du tourisme de la ville, Potel, responsable du Service des installations à la direction des télécommunications de Franche-Comté et Bassin, ancien directeur de la DATN, ainsi que les représentants des divers maisons et corps de métier ayant contribué à la réalisation du nouveau central téléphonique.

ICJ



Les raccordements dans les câbles peuvent aussi être effectués «à la main». (Photo ICJ)

Au menu du Conseil général de ce soir

Du terrain pour une nouvelle entreprise

Des membres du Conseil communal et le Service économique ont, à réitérées reprises, rencontré le propriétaire de l'entreprise Nieros, M. H. Niederberger, un industriel allemand. Le 20 janvier 1982, Nieros S.A., une société au capital social de 100.000 francs était créée, avec siège à La Chaux-de-Fonds. Nieros s'est spécialisée dans la fabrication d'étals, d'éviers automatiques ainsi que d'armoires destinées aux boucheries. Son implantation à La Chaux-de-Fonds, qui occupera une trentaine de personnes à ses débuts, commande la vente d'une surface de terrain de 10.000 mètres carrés, située dans la zone industrielle des Eplatures. Le Conseil communal propose ainsi aux membres du Conseil général qui se réunissent ce soir de lui donner le feu vert pour procéder à cette vente.

Le rapport du Conseil communal à l'appui de cette demande précise que le prix moyen de la transaction se monte à 27 fr. 50 le m²; la commune conservant, au gré de l'établissement d'un droit de réméré, la possibilité de racheter au même prix tout ou partie de la parcelle vendue si M. H. Niederberger n'a pas concrétisé sa volonté dans un délai de trois ans (ou pas mené à chef la construction du bâtiment dans un délai de cinq ans). D'autre part, cet industriel souhaite obtenir un droit d'emption d'une durée de cinq ans sur une parcelle contiguë de 5000 mètres carrés afin, comme l'indique le Conseil communal, de pouvoir assurer l'extension future de ses activités.

L'unité de production envisagée par M. Niederberger sera complétée par un service de vente, déjà assuré dans notre pays au vu des liens commerciaux qui existent entre la firme et des entreprises helvétiques intéressées par ses produits. Le Conseil communal indique encore que la diversification apportée par cette nouvelle industrie sera pour le moins solide, le secteur alimentaire étant, moins que d'autres soumis aux vagues de la conjoncture.

GAZ

L'examen du 5e rapport d'information du Conseil communal concernant l'état d'avancement des travaux et la clôture de construction au 31 décembre dernier pour la conversion au gaz naturel du réseau du service du gaz occupera ensuite l'attention des membres du législatif.

Dans le cadre du crédit de 16 millions de francs (voté en 1980) tous les travaux ont pu être effectués à la fin de l'an dernier. Satisfaction à l'examen de la «facture» qui, non comptés les intérêts intercalaires et la part du renchérissement, qui ascende à 15 millions 959.970 francs (tout compté, c'est un total de 16 millions 744.000 francs qui sera porté au bilan 1983 puis amorti).

Il reste encore à assainir certains tronçons du réseau qui le seront dans un proche avenir et de renforcer le réseau par de nouvelles conduites. Le Conseil communal propose à cet égard de financer ces travaux ponctuellement, par le biais de crédit d'investissement. (Imp)

Outre l'examen de nombreuses demandes de naturalisation, les conseillers généraux examineront les interpellations suivantes:

Le prolongement jusqu'aux Eplatures de la ligne TC «Cimetière-Forges» est desservi par des autobus et ceci pour toutes les courses de la journée.

Le Conseil communal peut-il nous dire si le réseau électrique sera prolongé des Forges aux Eplatures ou si, au con-

traire, il restera comme jusqu'ici desservi par les autobus?

Roger Cattin et consorts.

Lors de chaque élection, les partis peuvent depuis une date récente disposer gratuitement d'emplacements d'affichage sur les panneaux mis à disposition par la commune. Les partis politiques sont ainsi mis sur un pied d'égalité lors des élections au moins.

Par contre, lors des votations, la pratique n'est pas claire.

Nous avons constaté la présence ces jours des mêmes panneaux mobiles portant des affiches pour les prochaines votations des 27 et 28 novembre.

Or, il semble que seuls les partis favorisés ont pu disposer des emplacements mis ainsi à disposition par la commune. A notre connaissance, aucune invitation n'a été faite aux autres partis afin qu'ils puissent également disposer d'un ou plusieurs emplacements.

Ne serait-il pas opportun et juste de réserver à titre définitif des emplacements sur panneaux communaux pour chaque parti tant pour les votations que pour les élections?

Gérard Bosshart et consorts.

La presse a fait récemment état des démissions successives de tous les animateurs du Centre de rencontre dont l'activité se trouve ainsi momentanément compromise.

Le Conseil communal peut-il définir ses intentions quant à l'avenir du centre? Subsidièrement, peut-il également s'exprimer au sujet des activités déployées à la Ferme Gallet?

Charles-André Perret et consorts.

Dans le rapport du Conseil communal du 16 mars 1982, à l'appui d'une demande de crédit pour la part communale à la construction d'un passage à la Combe-à-l'Ours, il y a la phrase suivante: «L'accès des piétons à la halte du Temple est maintenue de part et d'autre de la voie CFF.» Or, actuellement, cet engagement n'est pas respecté. Les sous-signés demandent au Conseil communal un éclaircissement à ce sujet.

Marianne Huguenin et consorts.

En raison de la réglementation très stricte en matière de droits aux prestations de l'assurance-chômage, un certain nombre de personnes est considéré comme des «cas douteux» jusqu'à ce qu'il soit statué sur leur dossier et elles doivent attendre parfois plusieurs semaines avant de toucher les indemnités de chômage auxquelles elles ont droit. Dans l'intervalle, si ces chômeurs n'ont pas d'autres ressources pour eux et leur famille, ils doivent recourir aux Services sociaux pour recevoir temporairement des secours d'assistance.

A ce propos, les conseillers généraux sous-signés désirent poser les questions suivantes au Conseil communal:

– Par qui sont fixées les normes de secours d'assistance?

– Les Services sociaux ont-ils pour consigne de s'en tenir le plus souvent aux minima proposés ou leur est-il possible, selon les cas, de dépasser ces minima?

– Les normes sont-elles réadaptées périodiquement, en fonction de l'évolution du coût de la vie par exemple?

– Le Conseil communal ne pense-t-il pas que l'on pourrait changer la terminologie humiliante en vigueur, qui consiste à traiter des travailleurs ayant perdu leur emploi de «cas douteux» et à faire d'eux des «assistés» même provisoires?

Suite des informations chaux-de-fonnières

27

– Dans cette optique, ne serait-il pas préférable que l'assurance-chômage puisse elle-même faire aux chômeurs des avances sur les prestations qui leur seront accordées dès que leur cas aura été réglé, plutôt que de mettre en mouvement le lourd dispositif de l'ouverture de dossiers d'assistance?

Loyse Hunziker et consorts.

Les conseillers généraux sous-signés souhaitent savoir:

1. Où en sont les pourparlers entre la commune, les CFF et les riverains des Eplatures-Temple?

2. Si l'extension du réseau des TC à la zone industrielle est envisagée?!

3. Où en est l'étude de la communalisation des TC?

Gérard Berger et consorts.

Le 30 juin 1981, le Conseil général votait un crédit de 133.000 francs pour l'achat et les réparations de Beau-Site. Le 16 décembre 1981, le Conseil général adoptait le rapport de la commission chargée de l'affectation de Beau-Site: le TPR devenait locataire privilégié.

Le 22 juin 1982, le Conseil général votait un nouveau crédit de 140.000 francs pour Beau-Site.

Chaque année, le TPR reçoit la plus forte subvention à une association culturelle, soit pour 1983 environ 330.000 francs.

Ainsi, la commune a fait du TPR son protégé, ce qui coûte passablement d'argent à nos concitoyens.

Notre région rencontre de réelles difficultés économiques. Le Conseil communal peut-il nous démontrer que tout est fait pour que les travaux concernant Beau-Site soient attribués à des entreprises de nos Montagnes.

Marc-André Nardin et consorts.

Les conseillers généraux sous-signés souhaitent être informés sur le devenir des locaux que la ville louait à l'entreprise Girard-Perregaux.

Gérard Berger et consorts.

NAISSANCES

ELISABETH

a la très grande joie d'annoncer la naissance de sa petite sœur

GIUSI

le 20 février 1983

Clinique des Forges

Monsieur et Madame Silvio ROTA

Rue du Locle 38

70386

Madeleine et Jean-Blaise WILLE

ont la grande joie d'annoncer la naissance de leur fille

MARIE-LAURE

le 22 février 1983

Clinique des Forges Numa-Droz 208

Cernil-Antoine 9 La Chaux-de-Fonds

70483

Jardins d'enfants et orientation scolaire Deux initiatives proposées par les enseignants

A la fin du mois de novembre dernier, le peuple neuchâtelois avait dit «non» à la loi sur la scolarité obligatoire et l'école enfantine que lui proposait le Conseil d'Etat. Une majorité d'enseignants était d'ailleurs opposée à ce projet, qui ne présentait plus les modalités réelles d'amélioration à apporter aux structures de l'École neuchâteloise, ainsi présenté après avoir transité par le Grand Conseil via une commission et retour devant les parlementaires. Peu de choses y étaient résolues du côté des jardins d'enfants et la solution du problème de l'orientation n'y était pas, selon les enseignants qui ont donc décidé de lancer simultanément deux initiatives populaires. La première s'intitule: «Pour une meilleure orientation scolaire», la seconde: «Pour la généralisation des jardins d'enfants». Le lancement de ces initiatives est soutenu par les cinq associations d'enseignants et de jardinières d'enfants du canton, (représentant une large majorité d'entre eux). Elles ont donc six mois pour récolter les 6000 signatures nécessaires. Leurs représentants tenaient une conférence de presse hier.

Les promoteurs ont tenu au compromis, reprenant dans une bonne mesure les premières propositions du Conseil d'Etat; définissant leur volonté dans une langue claire et précise.

L'initiative pour une meilleure orientation scolaire s'inscrit dans le cadre de la loi déjà établie. En voici le texte:

1. Les Ecoles secondaires du degré inférieur comprennent les années 6 à 9 de la scolarité obligatoire. 2. Elles dispensent un enseignement commun en première année, dite d'orientation et, dès la deuxième année, un enseignement différencié selon les sections. 3. Les élèves promus de 5e année primaire sont admis en 1re secondaire. Le programme de cette année doit par les matières enseignées, par leur répartition et par les disciplines proposées en options d'essai dès le 2e semestre favoriser l'orientation dans les différentes sections. Il réserve une place équitable aux activités manuelles et créatrices. Des appuis pédagogiques sont donnés aux élèves en difficulté.

Répondre par là aux vœux d'une véritable orientation (qui éloigne le spectre des tests et le tranchant de leur mode de sélection) qui laisse ainsi plus de chances à

plus d'enfants. «Une place équitable aux activités manuelles et créatrices: afin que les leçons de musique ou de dessin ne soient plus considérées comme des branches annexes quelque peu folkloriques... et que l'esprit de création parvienne jusque dans le cadre rigide des leçons de français, par exemple. Basée surtout sur l'apprentissage et la maîtrise de la langue française, les tests permettant l'entrée à l'école secondaire pénalisent les enfants d'origine et de langue étrangères. La revalorisation tous azimuts de l'orientation éviterait cet écueil. Enfin, à des appuis pédagogiques qui existent en fait, les promoteurs de cette initiative veulent leur donner une base légale qui les mettrait à la portée de tous les enfants. La très large adhésion des enseignants neuchâtelois n'est pas démentie non plus à la seconde initiative, ainsi libellée:

1. Les communes instituent, le cas échéant d'accord avec une commune limitrophe, une école enfantine pour l'année qui précède la scolarité obligatoire. Des cas particuliers en zone rurale de faible densité restent réservés. 2. La fréquentation de l'école enfantine est facultative et gratuite. 3. L'école enfantine favorise le développement de l'enfant et son adaptation à la vie sociale, sans anticiper sur le programme de l'école primaire. 4. La prise en charge des coûts de l'école enfantine est réglée par les mêmes dispositions que celles qui s'appliquent à l'école primaire. 5. Chaque commune édicte les dispositions d'organisation de son école enfantine; ces dispositions sont soumises à la ratification du Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat est chargé des modalités d'application.

Les cinq articles de ce projet de loi permettraient ainsi d'éclaircir et le statut de jardinières d'enfants et l'unification des chances des gosses avant leurs débuts à l'école primaire. Et de permettre ainsi à maints parents peu argentés de pouvoir confier leur enfant à un organisme public. (icj)

(Associations promotrices des initiatives: Association cantonale des maîtres et maîtresses d'école enfantine; Syndicat neuchâtelois des enseignants primaires et préprofessionnels; VPOD; Syndicat neuchâtelois des enseignants secondaires supérieurs et professionnels; VPOD; Association indépendante des professeurs; Syndicat autonome des enseignants (Société pédagogique neuchâteloise et le Cartel cantonal VPOD).

Réunion amicale franco-suisse de la **Société des Sentiers du Doubs**, **DIMANCHE 27 FÉVRIER** à **LA ROCHE-AUX-CHEVAUX** Invitation cordiale à tous
Départ du car postal: Place de la Gare 9 h. 70147

DEMANDES D'EMPLOIS

GARÇON - CHEF DE RANG
formation Ecole hôtelière, bonnes références et expérience, cherche place.
Tél. 039/26 51 95 dès 20 heures. 69808

JEUNE HOMME
cherche travail à temps partiel. Etudie toutes propositions.
Tél. 039/54 11 57, de 10 à 12 h. 70291

HOMME
âgé de 55 ans, handicapé du dos, cherche emploi à 50% jusqu'au 15 mars pour des travaux manuels. Libre tout de suite.
Ecrire sous chiffre 91-75 à Assa Annonces Suisses SA, 2301 La Chaux-de-Fonds. 91-60114

HOMME
dans la cinquantaine, en chômage, ayant à sa charge famille nombreuse, cherche emploi.
Etudie toutes propositions.
Tél. 039/26 56 85, heures des repas. 70168

DAME
cherche heures de ménage.
Tél. 039/28 58 80. 70006

HOMME
dans la trentaine, formation de mécanique cherche emploi dans n'importe quelle branche. Région Le Locle - La Chaux-de-Fonds.
Facilités d'adaptations; étudie toutes propositions. Libre pour date à convenir.
Ecrire sous chiffre No 91-71 à Assa, Annonces Suisses SA, case postale, 2301 La Chaux-de-Fonds. 70237

R. GIOVANNINI S.A.
SABLAGE
(décapage à sec) sur métal, pierre naturelle, boiserie
2610 Saint-Imier Tél. 039/41 21 59

Transformez votre salle de bain
CG
Grenier 31
Tél. 039/23 18 24
La Chaux-de-Fonds
Corthesy + Girard
sanitaire - ferblanterie

Tous vos imprimés
en vente au bureau de L'Impartial

Marending SA
BOULANGERIE-PÂTISSERIE La Chaux-de-Fonds
cherche
un emballeur-livreur
un boulanger ou un pâtissier
Pour tous renseignements, prendre rendez-vous par téléphone au 039/26 65 65 de 8 à 12 h., Marending, Chs-Naine 55, La Chaux-de-Fonds. 70237

Certificat de capacité de cafetier
à disposition, éventuellement gérance
Tél. 038/31 85 84 le matin

depuis 1969
dettes
vite résolues.
ARRANGEMENTS FINANCIERS s.à.r.l.
038/33.69.70
ST-BLAISE (NE)
60-383381

La Chaux-de-Fonds
Home médicalisé La Sombaille
Exposition
des géométries de couleur de Hedi Giroud, du 4 février au 4 mars 1983 67867

Madame, c'est possible
sans quitter votre maison, vous pouvez gagner de l'argent. Vous disposez de quelques heures libres par jour et d'un téléphone ? Alors cette offre est pour vous. Appelez-nous. Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.
Tél. 021/61 42 09 ou 093/35 20 96.

Jura bernois: Cours de perfectionnement pour chômeurs
(chômage total ou partiel)
Cours:
1. MATHÉMATIQUES (40 h.)
Cours de base destiné à ceux qui désirent suivre ultérieurement un cours d'électricité ou d'informatique
2. COMMANDES NUMÉRIQUES (50 h.)
3. ÉLÉMENTS DE PNEUMATIQUE (40 h.)
4. ÉLÉMENTS D'HYDRAULIQUE (40 h.)
5. ALLEMAND - débutants (40 h.)
6. ALLEMAND - moyens et avancés (40 h.)
7. CONNAISSANCES COMMERCIALES (40-60 h.) (comptabilité, économie, assurances, droit)
8. DACTYLOGRAPHIE - CORRESPONDANCE (40 h.)
Tous les cours sont gratuits
Début des cours: mars-juin 1983, programme complémentaire en octobre
Demandez votre inscription à:
Chambre d'économie publique du Jura bernois
2520 La Neuveville, 038/51 32 46 70262

LE LOCLE

L'ART DU MEUBLE meubles, rideaux et tapis
Rue de France 4 LE LOCLE tél.039/3138 85
SUR DEMANDE: visitez L'EXPOSITION de 3000 m² de NOTRE GROSSISTE !
(ouvertures nocturnes les mercredis et jeudis soir) 91-279

A louer tout de suite ou pour date à convenir: LE LOCLE, rue du Communal 14
STUDIO
avec cuisinette, tout confort. Loyer mensuel: Fr. 216.- + charges
appartement 2 pièces
tout confort. Loyer mensuel: Fr. 330.- + charges
S'adresser à: Département cantonal des finances, gérance des immeubles, Seyon 10, 2001 Neuchâtel, tél. 038/22 34 15. 87-561

A louer au Locle Jeanneret 25
rez-de-chaussée
3 chambres, cuisine, salle de bains et WC séparés, cave et chambre-haute. Appartement en bon état, bien ensoleillé avec jardin éventuel. Fr. 350.-, charges comprises. Libre dès le 1er avril.
S'adresser à Mme Robert, tél. 039/31 67 85. 91-373

A louer, rue Girardet, Le Locle
appartement de 3 chambres
avec confort. Loyer Fr. 220.- + chauffage + eau chaude Fr. 175.-. Entrée tout de suite ou à convenir.
Renseignements et visites **CHOCOLAT KLAUS SA**, Le Locle tél. 039/31.27 03 ou 039/31 16 23. 91-152

A vendre **Subaru 4 x 4 Turismo**
année 1981, 20 000 km.
Prix: Fr. 11 000.- à discuter.
Tél. 039/31 33 09. 91-60121
Votre journal: L'IMPARTIAL

LES FRITILLAIRES
Petits-Monts 21, Le Locle
HÔME POUR PERSONNES ÂGÉES, DANS ANCIENNE MAISON DE MAÎTRE AVEC GRAND PARC, TRANQUILLITÉ.
Accueillerait encore quelques pensionnaires
Pour tous renseignements: tél. 039/31 15 01. 91-30190

FEUILLETON DE «L'IMPARTIAL» 173

Claude Merle
L'âge de sang
Roman

Droits réservés éditions de Trévise, Paris
- De grâce, juste un instant encore. Pour certaines raisons qui seraient trop longues à expliquer, nous savons qu'Innocent III ne prononcera l'annulation qu'au prix de concessions exorbitantes, l'abandon notamment de la suzeraineté de l'Aragon sur certains domaines occitans qui tomberaient ensuite dans la mouvance de Rome. Or, depuis un an, Pierre ne paraît plus disposé à faire ces concessions. Marie ne le gêne plus, du moins il le croit. En 1206, il est vrai, elle a consenti à lui abandonner l'ensemble de ses possessions et elle a beau prétendre aujourd'hui que ces donations lui ont été extorquées par la violence, le nouveau

contrat a bien été signé en présence des officiers royaux et de notables de Montpellier... Soudain Aude se sent prise de vertige. Cette Cour avide, acharnée à dépouiller une femme seule, abandonnée de tous, lui fait penser à une meute de carnassiers déchirant une proie sans défense. Pourtant, elle ne se reconnaît pas le droit de juger les autres. Elle-même n'a pas agi autrement à l'égard de Marie. En cédant au Roi, elle n'a pas eu une seule pensée pour la dame si noble et si bonne qu'elle admirait naguère au palais de Tourneville. Des larmes de honte l'aveuglent.
Elle murmure:
- C'est indigne.
En disant cela, c'est elle qu'elle accuse. Quoi qu'elle puisse faire, à présent, elle sera toujours complice de ces gens. L'attitude de Jérôme est révélatrice à cet égard. Il s'adresse à elle comme si leur alliance allait de soi.
Elle ferme les yeux en priant intérieurement «Ancelin, je t'en supplie, emmène-moi, délivre-moi de tous ces personnages sans âme».
Insensible à son émotion, le Marquis poursuit:
- J'ai repris espoir, l'an dernier, lorsque Pierre a caressé le projet de s'allier au roi Phi-

lippe en épousant sa fille. Mais le Capétien a bien d'autres soucis en tête, en particulier du côté de son voisin anglais. Quant à son Altesse, elle porte aujourd'hui ses pensées vers des objets plus doux.
Il presse la main de la jeune fille qui se dégage avec aversion.
- Je connais Pierre depuis son enfance, confie le Marquis imperturbable, et je puis vous assurer qu'il vous aime comme jamais encore il n'a aimé. Si vous le voulez, vous pouvez beaucoup. Exigez: le Roi vous obéira. Il faut qu'il répudie la Reine, entendez-vous ? Il le faut. Il en va du bonheur de Pierre et de la grandeur du royaume.
- Je ne vois pas en quoi le sacrifice d'une pauvre créature peut grandir ceux qui vont l'exécuter, dit Aude d'une voix méprisante.
Jérôme hausse les épaules.
- On voit bien que vous êtes encore une enfant. Vous vous laissez attendrir par la Reine, par ses airs de martyre et de femme bafouée. Savez-vous, pauvre innocente, qu'elle a été mariée trois fois et qu'on ne compte plus les hommes et les femmes qui ont partagé sa couche ?
- Je ne vous crois pas, s'écrie Aude.
Jérôme lui fait signe de parler plus bas. Un

groupe de jeunes gens, qui passe en devisant gaiement, leur jette un regard curieux.
- Il vous sied mal de parler ainsi, señorita, dit le Marquis ironique.
- Je ne vous permets pas d'en juger, réplique Aude avec hauteur.
Jérôme prend une mine attristée.
- Vous avez tort de vous défier de moi. Vous découvrirez un jour que je voulais votre bien. Fasse le ciel qu'il ne soit pas trop tard ! Ce jourd'hui, vous pouvez prétendre aux destinées les plus hautes. Demain...
- Que m'importe la disgrâce !
- Vous pourriez être reine, dit le Marquis d'un ton fervent.
Aude éclate de rire.
- Fi donc ! le roi d'Aragon épouser une petite bourgeoise sans honneur ? Vous vous moquez, Messire.
- Ce ne serait point le prime exemple dans la lignée et il faut reconnaître que ces alliances ont toujours été bénéfiques au royaume.
- Quand bien même on m'en jugerait digne, dit Aude, je vois trop le sort que vous réservez à vos souveraines pour commettre la folie de m'y soumettre à mon tour.
- Soit, mais accordez-moi au moins votre appui.
- Contre la Reine ? Jamais ! dit Aude avec fierté. (à suivre)

LE LOCLE

et son district

la voix d'une région

Paiement du lait selon sa qualité

Les agriculteurs du district ne sont pas d'accord

Deux problèmes ont essentiellement retenu l'attention des membres de la Société d'agriculture du district du Locle réunis hier au Locle en assemblée générale: les campagnols et le projet de paiement du lait à la teneur en matière sèche.

Ce système proposé par la Fédération de la race tachetée rouge et repris par l'Union centrale des producteurs suisses de lait et du Département fédéral de l'économie publique ne fait de loin pas l'unanimité.

Soumise hier à un vote de principe, tous les agriculteurs présents (environ 120 sur les 300 membres que compte la société) ont dit non à cette idée.

Autre point à l'ordre du jour abordé par les paysans, à la faveur d'un exposé du vétérinaire cantonal, le Dr Staehli: les principales maladies bovines.

En Europe, la Suisse reste quasiment le seul pays où dans les achats de lait et son paiement, on ne tient pas compte de la qualité du produit; de sa teneur en matière grasse.

Une fédération a donc lancé l'idée que ce lait soit payé selon sa teneur en matière sèche. C'est-à-dire d'après sa qualité. Ce problème n'est pas nouveau puisqu'il avait déjà été évoqué en 1972. Actuellement on marche à tâtons dans ce domaine. Le président de la Société d'agriculture du district du Locle, M. Jacques-André Schwab n'a d'ailleurs pu porter à la connaissance de l'assemblée qu'une esquisse de ce qui pourrait devenir le projet définitif. Les paysans ont cependant estimé qu'ils en savaient assez pour ne pas y souscrire. Lors du vote, pas un n'a dit oui à son principe.

LE MODE D'APPLICATION DÉPLAÎT

L'UCPL va d'abord procéder à des essais. Quelques fédérations de Suisse y participeront. Dont celle du canton de Neuchâtel. Cette période d'essais s'étendra vraisemblablement sur quatre à cinq ans. A la faveur de quatre contrôles mensuels (deux le soir, deux le matin) la qualité du lait (sa valeur nutritive) de chaque producteur sera établie.

Un barème sera déterminé. En l'occurrence il s'agirait d'obtenir 3,8 pour cent de matière grasse et 3,2 pour cent de protéine. Soit un total de 7, au minimum. Dans ce cas le kilo de lait serait payé normalement, sans déduction. Dans le cas contraire, lors d'un total inférieur variant de 6,8 à 6,9 la retenue serait d'un demi-centime et s'élèverait à un centime si le total de 6,8 n'était pas atteint.

L'idée n'est pas fondamentalement mauvaise mais son mode d'application déplaît visiblement aux agriculteurs qui s'étonnent aussi qu'aucune plus-value ne soit prévue pour les producteurs qui seraient au-dessus des minima.

Ces essais coûteront environ deux millions et demi de francs. Ils seront financés par la Confédération. Ce système mis en place - s'il l'est un jour - reviendra annuellement à sept millions. Il devrait être couvert par les retenues opérées

dans le paiement du lait des agriculteurs qui n'atteignent pas ce total de 7.

UN SYSTEME ABERRANT

Le président, M. Schwab se montra sceptique et il fit allusion aux conséquences que ce système pourrait avoir. Suite à une mauvaise récolte une région tout entière pourrait en souffrir a-t-il dit. Relevons que ce système est actuellement instauré en France. Mais là, c'est le gouvernement qui l'assume financièrement.

Pour M. Bernard Vuille (La Chaux-du-Milieu) ce projet est en fait l'une des conséquences de la «petite guerre des races» qui s'est développée. Pour lui, le facteur génétique de races n'entre que pour une petite part dans la teneur en matière sèche du lait. Il s'agit essentiellement de l'orientation des exploitations agricoles, de son exposition, des terrains et du climat.

Les agriculteurs n'y sont pas pour beaucoup dans ce problème. Il s'agit surtout de causes extérieures. Il n'est pas opposé à l'amélioration de la qualité du lait mais il craint qu'avec ce système, qu'il a qualifié d'aberrant, notre région soit celle des payeurs. «Nous faisons fausse route, a-t-il dit, il nous faut améliorer le système de contrôle actuellement en place, car le nouveau supprimerait toutes responsabilités de la part des producteurs. C'est nous considérer comme des primaires que de nous flanquer un tel machin fédéral...»

DES LABORATOIRES...

M. Henri Mercier (Le Cerneux-Péquignot) a relevé qu'il s'agirait de contrôles mais qu'il n'y aurait pas d'analyse afin de limiter les frais. Dans le cadre de la Fédération laitière neuchâteloise tout au moins. Lui aussi a plaidé en faveur d'un bonus pour les producteurs obtenant des résultats au-dessus des minima.

M. Gabriel Cuenot (Le Cerneux-Péquignot) a lui lancé un appel en faveur de la sélection du bétail car, a-t-il dit, la qualité du lait est un problème lié à l'augmentation de la production. Nous avons favorisé la seconde en négligeant peut-être la première.

M. Robert Feuz (Le Locle) a exprimé ses craintes vis-à-vis de ce projet. «Cette fourchette d'un demi-centime à un centime me fait peur, a-t-il dit. J'ai crainte qu'elle ne s'élargisse une fois le système mis en place». Il a estimé que ces contrôles étaient destinés - par le biais de la déduction supportée par les producteurs - à payer des laboratoires. Lors d'un vote, tous les participants, à l'unanimité, se sont montrés opposés à l'instauration d'un tel système.

CAMPAGNOLS: DEUX FORMES D'AIDES FINANCIÈRES

Répondant aux questions de MM. Mercier et Nicolet, M. Jacques Béguin a donné quelques précisions relatives à la lutte contre les campagnols.

Il faut distinguer deux mesures, a-t-il dit, dans celles prises pour lutter contre ce fléau. Celle consistant à apporter un appui financier pour la reconstitution des prairies et celle destinée aux exploitants qui ont subi - à cause de ces rongeurs - plus de 30 pour cent de perte de fourrage.

Deux cents agriculteurs ont déjà fait une demande pour être mis au bénéfice de cette mesure. L'ensemble des pertes s'élève pour eux à environ un million de francs. Il s'agit, a précisé M. Jacques Béguin d'exploitants qui justifient d'une perte de fourrage supérieure à 30 pour cent. Là, la contribution du canton sera de l'ordre de 25 à 30 pour cent. Mais l'appui sollicité auprès de la Confédération a donné une réponse négative.

DIESEL DE MAUVAISE QUALITÉ

Le conseiller d'Etat a encore précisé que le bilan de cette lutte chimique s'était révélé positif puisque 70 groupements de lutte regroupant au total plus de 750 agriculteurs s'étaient constitués. Il a précisé qu'il faudrait attendre le printemps pour arrêter une nouvelle tactique. En fait arrêter ou poursuivre cette lutte à laquelle il était originellement prévu, par un arrêté, de mettre fin le 30 avril.

Ce traitement, a-t-il indiqué, est revenu en moyenne à 160 francs l'hectare



Quelque 120 agriculteurs ont dit «non» au nouveau système (en projet) du paiement du lait selon sa qualité. (Photo Impar-Perrin)

(machine et appâts). Comme d'autres agriculteurs qui se sont plaints il a regretté que la qualité du Diesel livré aux paysans ne soient pas de la même qualité qu'on exige des producteurs lorsqu'ils livrent leur produit. Les agriculteurs devraient formuler des réclamations, a-t-il dit, et qu'ils disent «aux fournisseurs de revenir chercher leur camelote». En effet, malgré toutes les précautions d'usage, les tracteurs refusaient tous services alors que la température était de zéro degré.

1982 POUR L'AGRICULTURE DE MONTAGNE: PAS UN GRAND CRU

Dans son rapport présidentiel, M. Jacques-André Schwab a relevé que l'année 1982 ne sera pas l'année du siècle pour l'agriculture de montagne. Contrairement au vignoble. En effet, les dégâts causés par les campagnols se sont lourdement fait sentir selon les régions.

La mise à l'herbe s'est faite en général plus tard que la date moyenne de ces dernières années et l'automne a été pluvieux. Alors que les agents de production ont progressé de 6 pour cent en 1982, le rendement brut de l'agriculture s'est accru lui de 8,7 pour cent.

Dans le secteur du bois, c'est la déception. Le marché est saturé et les prix se sont par conséquent écroulés. Pour le bétail dans notre canton, en raison du manque de fourrage dû aux ravages causés par les campagnols, 1600 (plus 600

par rapport à 1981) bêtes ont été éliminées lors des campagnes d'élimination. En Suisse, on compte 12.000 vaches de moins qu'en 1981. Quant à la production de viande elle est en légère augmentation par rapport à l'année précédente (plus cinq pour cent). Les abattages contrôlés ont atteint 448.000 tonnes.

Les livraisons de lait enregistrées en 1982 (29,96 millions de quintaux) sont en revanche légèrement en baisse (moins 1,8 pour cent).

A noter que sur le plan fédéral la consommation moyenne de fromage par personne est de 13 kilos par an. En ce qui concerne le revenu, M. Schwab a indiqué que «le manque à gagner (dans l'agriculture) comparativement à la rétribution équitable reste important puisqu'il se situe à 50 francs par jour».

M. Schwab a terminé en signalant que la société fêterait son 100e anniversaire en 1984.

Le Dr Staehli, vétérinaire cantonal, a alors présenté un exposé sur les principales maladies bovines. Il a fait un retour en arrière, sur ses 30 années d'activité dans ce secteur, pour dresser un bilan. Il a évoqué les dispositions juridiques permettant de lutter efficacement contre les épizooties. Il a ensuite pris congé des agriculteurs du district du Locle puisque le Dr Staehli prendra sa retraite d'ici quelques mois.

JCP

Dans la ligne des mesures de crise

Cours de formation et de perfectionnement pour les chômeurs

Les mesures prises en faveur des chômeurs sont de diverses natures. Il y a déjà évidemment celles destinées à les aider financièrement. C'est bien sûr nécessaire, mais on s'attaque alors aux effets plutôt qu'aux causes. La cause, elle, est connue. Il s'agit de la perte de son emploi. Pour de multiples raisons d'ailleurs: fermeture ou faillite de l'entreprise, diminution du personnel, changement de direction, ou modernisation de l'entreprise qui supprime des bras... Dans la plupart de ces cas, l'employé devenu chômeur peut songer à se recycler, à modifier sa trajectoire professionnelle en acquérant les bases de ces nouvelles techniques qui suppriment tant d'emplois ou à modifier totalement sa carrière.

C'est notamment en songeant à ces problèmes que les autorités communales du Locle ont mené une enquête. Elles ont distribué 229 questionnaires à des chômeurs totaux en leur demandant quels seraient les cours de formation ou de perfectionnement qu'ils souhaiteraient suivre.

Un certain nombre de propositions était déjà établi mais les personnes interrogées pouvaient en suggérer d'autres. 52 questionnaires ont été rendus à l'Office du travail.

En fait, 131 ne sont pas rentrés. Mais précisons que sur ce nombre de 229 formulaires distribués, une quarantaine d'entre eux ont été remis à des chômeurs mis au bénéfice d'une retraite anticipée. Qui, par conséquent, se sentaient donc moins concernés.

DIRECTEURS D'ÉCOLE ET INDUSTRIELS CONSULTÉS

Parmi les personnes interrogées, 25 d'entre elles souhaiteraient suivre des cours de langue, de dactylographie, de sténographie ou de correspondance. 12 aimeraient suivre une formation d'aides soignants, huit d'aides-mécaniciens et sept ne se sont pas prononcés quant à l'enseignement mais se sont montrés favorables au principe de ces cours de formation et de perfectionnement.

En fonction de ces résultats, M. J.-M. Maillard, conseiller communal, a présidé une réunion à laquelle assistaient les pré-

sidents de commission des écoles du Locle ainsi que leur directeur.

Il a été envisagé de quelle manière seront mis sur pied ces cours. Ceux-ci débuteront le plus vite possible (d'ici quatre à six semaines) dans des lieux qui restent à définir. Tout comme les horaires.

Ces jours également, les autorités communales prennent contact avec les industriels de la ville afin que ceux-ci fassent connaître leurs besoins. C'est-à-dire qu'ils indiquent quels sont les types de cours de recyclage dont leurs employés pourraient tirer le plus grand bénéfice.

POUR LES CHÔMEURS PARTIELS ÉGALEMENT

«Il est évident, précise M. Maillard que ces cours organisés sur la base de décisions intervenues au Grand Conseil neuchâtelois qui, en date du 15 décembre votait un décret sur les mesures de crise, alors que la Confédération a de son côté édicté une ordonnance, ne constituent pas une garantie de retrouver un emploi».

Néanmoins, compte tenu de la situation actuelle le jeu en vaut la chandelle. Autre décision importante de l'autorité communale: celle d'étendre ces cours également aux chômeurs partiels.

Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès de l'Office du travail, à l'Hôtel de Ville. C'est également là que sont recueillies les inscriptions. (jcp)

Les habitants du Crêt-Vaillant reconnaissants

Remise d'un chèque lors de l'inauguration de l'éclairage rétro

En février 1982 le Conseil général décidait à la majorité d'octroyer un crédit de 45.000 francs destiné à doter le Crêt-Vaillant, une partie de la grande rue et de la rue de Lausanne d'un nouvel éclairage style rétro. Il s'agissait en fait d'installer des lanternes d'un vieux style, en harmonie avec les bâtisses du plus vieux quartier du Locle. Ceci, suite à une requête du groupement des habitants du Crêt-Vaillant. Cet éclairage est maintenant totalement posé et le groupement a remis, à titre de contribution aux frais, un chèque de 2000 francs aux autorités communales.

Après la décision des membres du législatif, les habitants du Crêt-Vaillant avaient été consultés afin qu'ils désignent eux-mêmes le type de lanternes qu'ils voulaient voir pour l'éclairage de leur quartier. Ils avaient eu quelque six modèles au choix. Une fois celui-ci intervenu la décision a été transmise aux Services industriels qui ont entrepris les travaux de pose de ces lanternes.

En fin de semaine dernière, lors d'une cérémonie qui s'est tenue dans le «Celier de Marianne» de M. Marius Python au Crêt-Vaillant, le président du groupement des habitants, M. Pierre-Alain Maire a remis un chèque de 2000 francs à M. Jean-Pierre Renk, conseiller communal. A cette occasion, celui-ci était accompagné de ses collègues de l'exécutif, MM. Frédéric Blaser, Francis Jaquet et Jean-Maurice Maillard.

Lors de son allocution, M. Maire a remercié les autorités et tout particulièrement les employés des S.I. qui ont posé ces lanternes en bravant le froid, la pluie et la neige.

«Au travers de l'éclairage particulier dont sont aujourd'hui bénéficiaires les habitants du quartier du Crêt-Vaillant a-t-il dit, passent une philosophie et une mo-

rale dont ils peuvent être fiers: celle d'une communauté résolue à ne pas se laisser abattre par le manque d'initiative ou d'imagination qui - en général - fait défaut à la majorité de ceux qui s'enferment dans le petit train-train du conformisme.»

Il a relevé que cette réalisation qui plaît à chacun était un exemple de ce qu'une volonté populaire est capable de réaliser et qui tient compte des impératifs budgétaires de la ville.

Il a rappelé le projet en cours d'un plan de circulation au Crêt-Vaillant en souhaitant que de telles initiatives surgissent de la volonté même des habitants qui permettent de retenir, d'encourager de maintenir un intérêt au sein même de la ville ne soient pas sujettes à caution, mais qu'elles soient encouragées de manière directe et franche.

M. Maire a alors annoncé officiellement que la prochaine fête du Crêt-Vaillant (3e édition) aura lieu les 10 et 11 juin prochains.

Recevant ce chèque, M. Renk a adressé des remerciements à l'intention du groupement des habitants et s'est réjoui de cette petite agape destinée à marquer l'inauguration de cet éclairage



Entouré de ses collègues de l'exécutif, M. Jean-Pierre Renk, conseiller communal reçoit le chèque des mains de M. Pierre-Alain Maire, président du groupement des habitants du quartier du Crêt-Vaillant. (Photo Impar-Perrin)

style rétro. Il a relevé qu'il était impossible de contenter tout le monde, Dieu et son père mais il s'est félicité de voir les habitants de ce quartier aujourd'hui contents grâce à cette réalisation. Il a rappelé la procédure de consultation pour le choix des lanternes en relevant le geste palpable du groupement qui témoigne ainsi de sa volonté de participer financièrement à la pose de ce nouvel éclairage. Il a terminé en disant que celui-ci, de style rétro était techniquement au point et qu'il contribuera à donner un cachet attrayant à tout le quartier. (jcp)

ÉTAT CIVIL

LE LOCLE

Promesses de mariage

Mougin Yves Constant Guy et Bosset Danièle Sylviane.

Mariage

Jubin Denis Jean François et Berthoud Corinne Agnès.

Décès

Bailod Alcide, né en 1892, veuf de Marie-Louise, née Perrotet. - Brandt-dit-Grieurin Madeleine Georgette, née en 1906, célibataire.

SOCIÉTÉS LOCALES

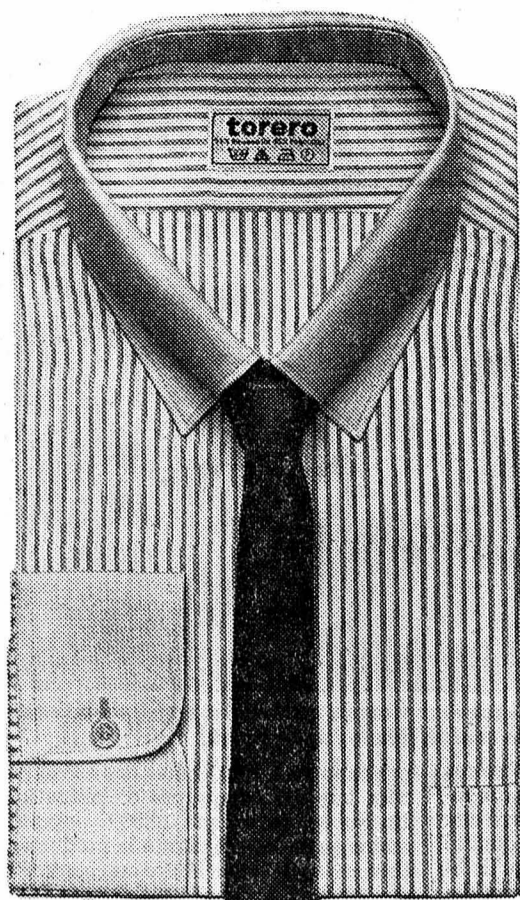
SEMAINE DU 22 FEVRIER AU 1er MARS

CAS section Sommertel. - Vendredi 25, assemblée générale à 20 h. 30, à l'Hôtel des Trois Rois. Samedi 26 et dimanche 27, Les Mosses. Ski de piste ou ski de fond, course mixte et en famille. Gardiennage: MM. M. Tobler et E. Pellaton.

CAS dames sous-section «Roche-Claire». - Mardi 1, dîner au Restaurant du Bémont. Départ bus postal à 10 h. de la poste du Locle. Dernier délai d'inscription le 26 février, tél. 31.39.45.

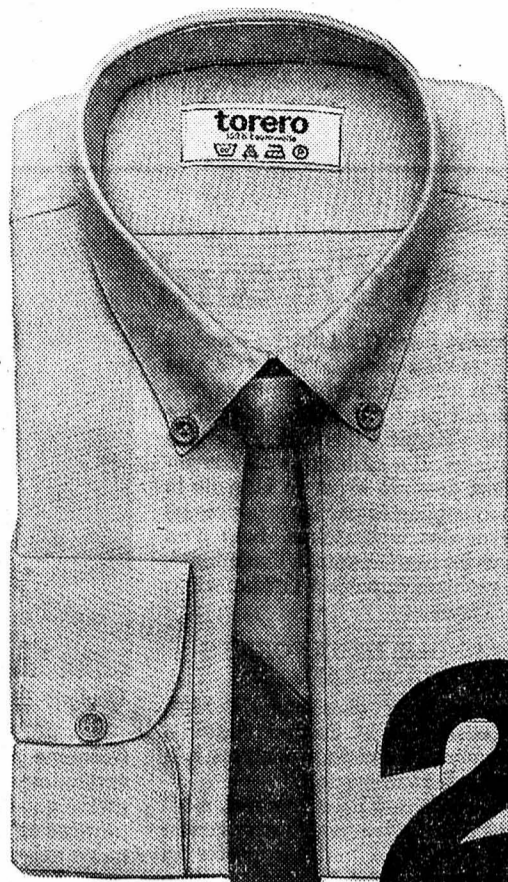
Club des loisirs. - Jeudi 24, à 14 h. 30 à la salle Dixi: jeu de loto. Une carte par personne sur présentation de la carte de membre du club.

Contemporaines 1919. - Ce soir à 20 h. à l'Hôtel des Trois Rois: rencontre amicale. Projets de course pour le printemps. Chœur d'hommes Echo de l'Union. - Lundi 28, à 20 h. au local: répétition générale. Tous présents.



Chemise messieurs, col actuel fil à fil, 55% coton/ 45% polyester. Bleu, beige, gris. Encolures 36-42 l.

Cravate en cuir
15.-
15.-



Chemise messieurs, Oxford, col «button-down», 100% coton. Blanc, bleu, gris, beige. Encolures 36-42

25.-
Cravate en cuir, à 2 couleurs
15.-



Chemise messieurs, col à barettes et manchettes blanches, 100% coton. Bleu, brun. Encolures 36-42

25.-
Cravate, extra mince, polyester
10.-

25.-
ABM ABM ABM ABM

45-A-8302

Mazda 323 CD

UNE BERLINE CLASSIQUE QUI NE MANQUE PAS D'ORIGINALITÉ.



Pleine d'idées et de ressources.

Si une berline classique se reconnaît à son coffre apparent, la Mazda 323 CD est bien une berline classique. Mais la comparaison s'arrête là. C'est une traction avant qui réunit tous les avantages de cette formule, sans les inconvénients. La preuve: direction douce, boîte à 5 vitesses précise, braquage court. Et encore: suspension indépendante sur les 4 roues, stable en toutes circonstances, à l'arrière comme à l'avant. Même le coffre qui distingue la Mazda 323 CD de la version compacte à hayon, fait preuve

d'originalité: vaste, polyvalent (avec 2 positions interchangeable pour la roue de secours) et modulable, grâce aux dossiers arrière rabattables séparément. Une nouveauté cette année: une version GT s'ajoute aux Mazda 323 CD 1300 et 1500. Une sportive qui a le sens de la famille.

Une fiabilité longue durée.

Grâce aux technologies de pointe appliquées à sa construction, la Mazda 323 CD est une voiture sans problèmes, douée pour résister à l'épreuve du temps.

1300 CD, 4 portes, 5 vitesses, Fr. 12 200.-
1500 CD, 4 portes, 5 vitesses, Fr. 14 300.-
1500 CD/GT, 4 portes, 5 vitesses, Fr. 15 650.-
Toit ouvrant électrique: Fr. 500.-
Automatique: Fr. 1 000.- de Fr. 11 650.- à Fr. 15 900.-
Modèles avec hayon, 3 et 5 portes, 1300/1500 cm³

| Consommation ECE (l/100 km) | | | |
|-----------------------------|------|------|---------|
| Modèles | 1300 | 1500 | 1500 GT |
| à 90 km/h | 5,5 | 5,9 | 5,5 |
| à 120 km/h | 7,5 | 8,1 | 7,8 |
| en ville | 8,9 | 9,2 | 8,8 |

Mazda (Suisse) SA, 1217 Meyrin 1 (Groupe Blanc & Paiche)

MAZDA

L'avenir vous donnera raison

82-1480

La Chaux-de-Fonds Garage de l'Avenir,
rue du Progrès 90-92, 039/23 10 77
Les Ponts-de-Martel Garage de la Prairie,
039/37 16 22

Colombier Garage du Vieux Moulin,
038/41 35 70
Le Locle Garage des Eroges,
Enrica Rustico, 039/31 10 90

Hauterive-Neuchâtel Garage Schenker & Cie,
038/33 13 45
Lignières Albert Stauffer,
038/51 38 71

Moutier Garage B. Zaccagni,
032/93 16 77
St-Martin Garage Michel Javet,
038/53 27 07

Buttes Garage J.-M. Vaucher,
038/61 25 22
Saignolégier Maurice Schluchter,
039/51 21 18

148e13

AFFAIRES IMMOBILIÈRES

GECO 039/23 26 56
GÉRANCE ET COURTAGE SA
58, RUE JAQUET-DROZ - 2300 LA CHAUX-DE-FONDS

Centre ville dans immeuble ancien rénové, à louer
grand appartement de 7 pièces
1 grand séjour, 1 salle à manger, 1 chambre à coucher parents, 3 chambres d'enfants, 1 chambre ménage, 1 salle de bains avec lavabo double douche + baignoire, WC + 1 WC jour, 1 cuisine agencée: cuisinière et frigo, lave-vaisselle four en hauteur, hotte de ventilation. Cheminée de salon en option, garage à disposition. Libre dès le 1.6.83 ou date à convenir. Loyer: Fr. 1 050.-, sans charges.

DELÉMONT, A saisir 1 les 2 derniers:
magnifiques appartements de 4 1/2 pièces
grand standing, surface habitable d'environ 100 m², aménagement luxueux avec colonne de lavage individuelle, isolation parfaite, fenêtres à triple vitrage, à quelques minutes de la gare, des écoles et du centre commercial. Entrée à convenir.
Coût mensuel: Fr. 1100.-, garage et charges inclus.
Pour visiter: Monsieur Henry, tél. 066/22 34 31.
Pour traiter: **HABITA, gérance immobilière**, rue de l'Avenir 24, 2800 Delémont, tél. 066/22 40 57 (de 14 h. à 17 h. 30) 93-287

À LOUER, av. Charles-Naine 28, 3e étage Est
appartement de 1 chambre
cuisine, confort, Coditel, charges comprises Fr. 248.- par mois.
Libre immédiatement.
Téléphoner du lundi au mercredi pendant les heures de bureau au **039/25 11 77, interne 60, PRO-DOMO SA La Chaux-de-Fonds.** 70031

A LOUER
LOCAUX AMÉNAGÉS
pour cours de yoga ou gymnastique, etc.
Pour renseignements, tél. 039/23 07 47. 67172

A louer dès le 30 avril 1983, Bois-Noir 41
appartement de 2 pièces
tout confort, loyer mensuel, charges comprises Fr. 359.-.
Tél. 039/26 06 64. 87-120

À VENDRE
Au Locle
villa
magnifique situation, comprenant 4 chambres à coucher. Grand salon avec cheminée. Cuisine équipée. Pergola. Tout confort. 2 garages.
Pour traiter: Fr. 80 000.-

La Chaux-de-Fonds
Quartier de l'Industrie
petit immeuble locatif
de 8 appartements de 4 et 3 chambres. A rénover.
Pour traiter: Fr. 50 000.-

La Chaux-de-Fonds
Ancienne ville
petit immeuble locatif
en parfait état d'entretien. Confort. Possibilité de créer un appartement en duplex.
Pour traiter: Fr. 50 000.-

La Chaux-de-Fonds
dans quartier tranquille et ensoleillé
immeuble locatif
rénové, comprenant 10 appartements de 2 et 3 pièces.
Garages.
Pour traiter: Fr. 90 000.-

VOTRE GÉRANCE IMMOBILIÈRE EN PAYS DE NEUCHÂTEL

CHARLES BERSET
gérant d'immeubles
La Chaux-de-Fonds
Jardinière 87 - Tél. 039/23 78 33 28-12189

A louer tout de suite ou pour date à convenir
Bois-Noir 39-41
studios
non meublés, tout confort, loyer mensuel, charges comprises Fr. 262.-.
Tél. 039/26 06 64. 87-120

À LOUER POUR DATE À CONVENIR MAGASIN
bien situé, avec deux vitrines, arrière-magasin, surface d'environ 400 m², chauffage central, parcage aisé

MAGNIFIQUE APPARTEMENT
dans maison ancienne, complètement rénové, cheminée de salon, balcon, 4 pièces, rue Alexis-Marie Piaget

CHARLES BERSET gérant d'immeubles La Chaux-de-Fonds Jardinière 87 - Tél. 039/23 78 33

À VENDRE AU LOCLE
belle propriété
bien située dans parc arborisé en bordure de la côte sud-ouest bordant la ville.
Accès facile depuis le centre-ville, près des forêts, patinoire, piscine.
Bon ensoleillement.
Cette maison est composée d'un **appartement de 8 pièces** et d'un **appartement de 4 1/2 pièces** tous deux avec cheminée de salon.
Ecrire à la Société **Fiduciaire VIGILIS SA**, avenue Léopold-Robert 46, 2300 La Chaux-de-Fonds 70311

A louer NEUCHÂTEL CENTRE, zone piétonne
magnifiques bureaux
- standing élevé
- surface environ 120 m² divisée en 5 bureaux particuliers (Division modifiable), 2 entrées séparées, ascenseur, immeuble de construction très soignée
- situation exceptionnelle dans zone piétonne, parking du Seyon à 200 m.
- Co-locataire de renommée internationale.

Renseignements et dossier de plans peuvent être demandés à: **HERZOG SA**, rue de Nidau 11, 2502 Bienne, tél. 032/22 65 55. 06-1670

A VENDRE À CORGÉMONT
Quartier du Côtel
VILLA
construction 1965, excellente situation, comprenant: 3 chambres à coucher, 1 salon avec cheminée, cuisine, salle de bains/WC + 1 studio indépendant avec douche/WC + garage + cave.
Chauffage central combiné mazout/bois.
Terrain de 1 250 m² environ.
Prix à discuter.
Renseignements par case postale 39, 2606 Corgémont. 93-57143

Publicité intensive Publicité par annonces

A LOUER À SAINT-IMIER
Champ-Meusel 14, 2e étage
dès le 1er juillet 83 ou date à convenir
appartement de 3 pièces
cuisine, bain, chauffage général.
Loyer Fr. 250.- + charges.
SERFICO, rue du Midi 13, 2610 Saint-Imier, tél. 039/41 15 05. 93-73/09

A vendre à Renan
grande maison familiale 6 1/2 pièces
Finition au gré du preneur
Renseignements sous chiffre 06-940150 à Publicitas, case postale, 2610 Saint-Imier. 06-12887

A LOUER À SAINT-IMIER
pour tout de suite
Rue Agassiz 6 - Rez-de-chaussée
appartement de 2 1/2 pièces
cuisine, WC, chauffage général.
Loyer Fr. 212.50, charges comprises.
A louer pour tout de suite, 2e étage
appartement de 3 pièces
cuisine, bains, chauffage général.
Loyer Fr. 290.-, charges comprises.
SERFICO, rue du Midi 13, 2610 Saint-Imier, tél. 039/41 15 05. 93-73/06

Devenez propriétaire d'un
APPARTEMENT À LA CHAUX-DE-FONDS
Pour un 3 pièces, avec
Fr. 10 000.-
de fonds propres
votre mensualité sera de
Fr. 482.-
toutes charges comprises
Contactez notre agence cantonale
Moulines 51, 2000 Neuchâtel
Tél. 038/25 94 94 22-1226

HABITATIONS POUR TOUS SA
44, av. du Général-Guisan CH-1009 Pully/Lausanne
Tél. (021) 29 61 38

Entreprise commerciale cherche à louer
locaux
environ 250 m². Bail à loyer de longue durée. Pas d'intérêt à l'achat des locaux.
Ecrire sous chiffre 91-3126 à Assa, Annonces Suisses SA, avenue Léopold-Robert 31, 2301 La Chaux-de-Fonds. 70298

A louer
APPARTEMENT 2 PIÈCES
tout confort, pour le 1er avril, rue Charrière 87.
Loyer: Fr. 428.-, charges comprises.
Tél. 039/28 11 68, heures des repas. 70044

Cherche à louer ou à acheter
VILLA
Quartier tranquille et ensoleillé.
Ecrire sous chiffre 91-74 à Assa, Annonces Suisses SA, 31, avenue Léopold-Robert, 2300 La Chaux-de-Fonds. 91-60119

La Neuchâteloise Assurances
A louer, rue Jaquet-Droz 12, La Chaux-de-Fonds
grand 1 1/2 pièce
dès le 1er avril 1983. Cuisine agencée, salle de bains. Au centre ville.
Tél. 038/21 11 71. 28-35

A louer à La Chaux-de-Fonds, rue de la Charrière 55, pour le 31 mars ou date à convenir:
appartement 2 1/2 pièces
tout confort. Loyer mensuel Fr. 320.- + charges
Tout de suite ou pour date à convenir:
appartement 3 1/2 pièces
tout confort. Loyer mensuel Fr. 420.- + charges
S'adresser à: Département cantonal des Finances, gérance des immeubles, Seyon 10, 2001 Neuchâtel, tél. 038/22 34 15. 87-561

A remettre
bonne boutique
chiffre d'affaires et rendement intéressants, fonds propres nécessaires pour traiter Fr. 60 000.-.
Ecrire sous chiffre 87-425, ASSA, ANNONCES SUISSES SA, 2, fbg du Lac, 2000 Neuchâtel.

A louer à Saint-Imier
dès le 1er mai 83
Rue du Vallon 16
appartement de 3 pièces
cuisine équipée, douche, chauffage général, tapis tendus.
Loyer: Fr. 400.-, charges comprises.
SERFICO, rue du Midi 13, 2610 Saint-Imier, tél. 039/41 15 05. 93-73/03

A louer à Villeret
Rue Principale 53, 2e étage
Dès le 1er mai 1983
appartement de 3 pièces
+ une chambre indépendante, cuisine, bain, chauffage général.
Loyer: Fr. 328.-, charges comprises.
SERFICO rue du Midi 13, 2610 Saint-Imier, tél. 039/41 15 05. 93-73/10

Offre exceptionnelle À VENDRE POINT-DU-JOUR appartement de 6 pièces
Cheminée de salon et garage.
Belle situation.
Nécessaire pour traiter: **Fr. 25 000.-**
Ecrire sous chiffre 91-3127 à Assa Annonces Suisses SA, av. Léopold-Robert 31, 2301 La Chaux-de-Fonds. 70243

A vendre à La Chaux-de-Fonds, centre ville
appartement 4 1/2 pièces
deux salles de bains, cuisine agencée, garage.
Ecrire sous chiffre 91-69 à Assa, Annonces Suisses SA, case postale, 2301 La Chaux-de-Fonds. 91-60113

A LOUER À SAINT-IMIER
Rue du Vallon 33
Dès le 1er mars 83
APPARTEMENT de 3 pièces
cuisine, douche, chauffage général.
Loyer Fr. 280.- + charges.
SERFICO, rue du Midi 13, 2610 Saint-Imier, tél. 039/41 15 05. 93-73/04

A LOUER
tout de suite ou à convenir, Léopold-Robert 114
JOLI APPARTEMENT DE 1 PIÈCE MEUBLÉ
cuisine habitable, chambre spacieuse.
Loyer: Fr. 416, charges et Coditel compris.
GERANCIA SA
Léopold-Robert 102
La Chaux-de-Fonds, tél. 039/23 54 33

ANNONCES CLASSÉES «Immobilier»
Parution les: **lundi mercredi vendredi**

A LOUER QUARTIER DE L'EST
dans immeuble moderne avec ascenseur, service de conciergerie, situation ensoleillée et tranquille
appartements
Pour le 31 mars 1983:
STUDIO
avec cuisine séparée. Surface 34 m².
3 1/2 CHAMBRES
Surface 72 m².
Pour le 30 avril 1983:
5 1/2 CHAMBRES
Deux salles de bains.
Surface 118 m².
Tél. 039/23 63 68, pendant les heures de bureau. 91-524

Jeep 4-wheel-drive
Accessoires
variés pour un emploi rationnel.



Garage et Carrosserie de l'Est
P. Visinand, Est 31
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 039/28 51 88

A l'achat d'une
JEEP CJ 7
4 cyl., nous vous offrons le HARD-TOP, valeur: Fr. 1 500.-.
Reprise intéressante

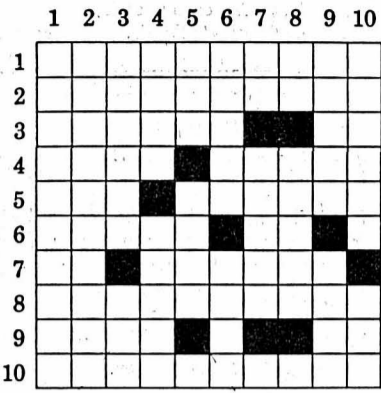
DEMAIN SOIR
24 février
dès 20 heures
ANCIEN STAND

GRAND MATCH AU LOTO

du HC Joux-Derrière **2 cartons**

Superbes quines !!!
Abonnement à Fr. 10.- pour 25 tours
1er tour gratuit - 2 super tours
70271

MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT. - 1. Meuble. 2. Prédominance des idées amoureuses. 3. Chansonnier qui composa «Les deux gendarmes»; Plus d'une fois. 4. Fis passer de vie à trépas; Dessina-

teur français. 5. Adverbe de lieu; Introduit. 6. Est manié avec adresse en Amérique du Sud; En gare. 7. Fin d'infinif; Bête amphibie. 8. Etrangers en Afrique du Sud. 9. Esclave de Mahomet qui crut le premier à la mission du Prophète; Pauvre génisse. 10. Localité du Nord.

VERTICALEMENT. - 1. Abeille qui bat des ailes à l'entrée d'une ruche pour établir un courant d'air. 2. Conifères des régions tropicales. 3. Mélais d'un extrait de cendres de varech; Mauvaise habitude. 4. Chimiste belge qui étudia les poids atomiques; Vendit au rabais. 5. Celui du franc est remis à des domestiques par des commerçants; Lettre grecque. 6. Port d'Allemagne; Fenouil. 7. Note; Chamois des Pyrénées. 8. Préfixe privatif; Ensemble de choses analogues. 9. Canard; Ancien nom de l'Irlande. 10. On se les imagine toujours belles; Dénué d'esprit.
(Copyright by Cosmopress 5077)

CARTES de VISITE
en vente à l'Imprimerie Courvoisier

Pendules d'art neuchâteloises



Catherine

- Fabrication suisse
- Garanties 2 ans
- Service après-vente spécialisé
- Peintes à la main
- Vente directe
- Aux meilleurs prix
- Dorures 22 carats

La garantie du spécialiste, avec une surprise en plus

L'ECHOPPE

Jardinière 41 - Tél. 039/23 75 00

Monsieur

seul, robuste, bien sous tous les rapports, cherche dame seule de 60 à 70 ans pour vivre avec lui et finir leur vie ensemble.
Région La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Neuchâtel.
Ecrire sous chiffre 91-3125 à Assa, Annonces Suisses SA, avenue Léopold-Robert 31, 2301 La Chaux-de-Fonds.
70268

Votre journal: L'IMPARTIAL

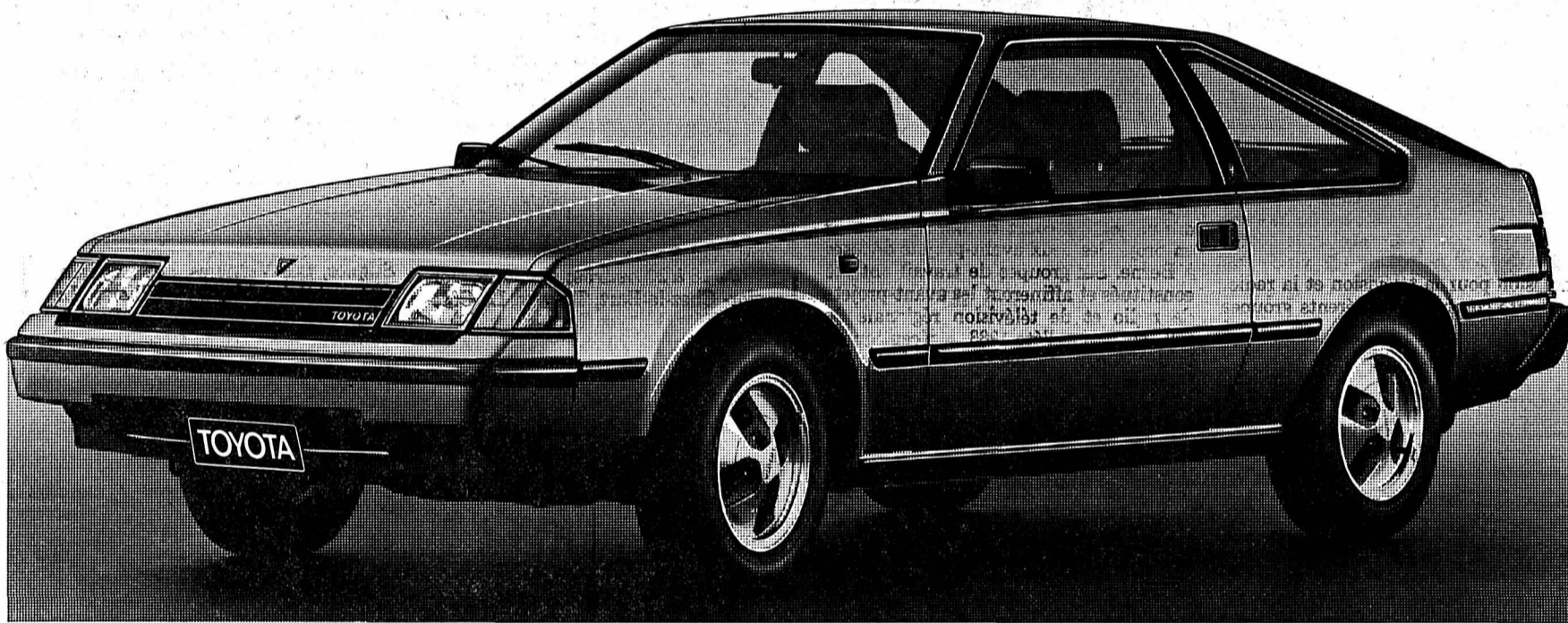


Numa-Droz 116 - La Chaux-de-Fonds
vous remercie pour la confiance que vous lui témoignez et vous annonce son
NOUVEAU NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
(039) 23 03 33



Section de La Chaux-de-Fonds
SERVICE DE SOINS À DOMICILE, infirmières et diététiciennes diplômées,
65214
tél. 039/28 40 50

La Celica Liftback, à partir de fr. 16 110.-. Si elle était uniquement belle, ce ne serait pas une Toyota.



Toyota Celica 2000 GT Liftback

En effet, à l'image du style décidé de sa carrosserie, sa conception technique sans concessions, jointe à sa généreuse habitabilité et à son riche équipement, font d'elle une luxueuse voiture de sport.

Si elle n'était pas rapide, ce ne serait pas non plus une Toyota.

Le moteur de la Celica 1600 ST déjà, accouplé à une boîte sportive assortie, à 5 vitesses (standard) se maniant en douceur, fournit une respectable puissance de 63 kW (86 ch/DIN) à 5400/min. Et celui de la Celica 2000 ST (à boîte standard automatique et surmultiplication), 77 kW (105 ch/DIN) à 5000/min. Quant au propulseur à deux arbres à cames en tête et deux carburateurs double corps horizontaux de la Celica 2000 GT, il développe 88 kW, soit 120 ch/DIN à 5800/min, ce qui permet à ce pur-sang d'atteindre 190 km/h.

Si elle n'avait pas une tenue de route sportive et sûre, ce ne serait pas une Toyota.

Plus un modèle est puissant, plus son ensemble châssis-suspension est élaboré, du moins chez Toyota: roues indépendantes à l'avant et freins à disque à l'avant sur la 1600 ST; roues indépendantes devant et derrière sur la 2000 ST et la 2000 GT; disques à ventilation intérieure devant sur la 2000 ST et devant comme derrière sur la 2000 GT; pneus radiaux acier (montés sur jantes alu larges de 6 pouces sur la GT); direction à crémaillère. «Cette dernière est précise et contribue à nettement améliorer le contact avec la route, un progrès qui peut être considéré comme essentiel pour une voiture de sport.» (revue automobile)

Si elle ne possédait pas un équipement exceptionnel, ce ne serait pas une Toyota.

Son habitabilité et son équipement standard sans pareils dans cette catégorie, nous ne pouvons qu'en donner un aperçu ici: dossier de banquette rabattable en deux parties, 2 rétroviseurs extérieurs à articulation de sécurité, réglables de l'intérieur, console médiane à vide-poches, radio OL/OM/OUC à décodeur pour informations routières, lunette arrière chauffante, feux arrière de brouillard, etc.; en plus, sur la 2000 GT, volant réglable, appuis-tête ajustables aussi en inclinaison, support lombaire réglable dans le siège du conducteur, extinction différée de l'éclairage intérieur, essuie/lave-glace arrière, lave-phare, etc.

«L'équipement de chacune des trois versions de Celica présente l'étendue habituelle chez Toyota, mais pas forcément dans cette catégorie de voitures.» (Badener Tagblatt)

Si elle n'était pas en même temps économe, ce ne serait pas une Toyota.

Grâce à son déflecteur aérodynamique, à ses phares escamotables, à sa ligne cunéiforme et à ses bras d'essuie-glace à demi couverts, son coefficient de pénétration dans l'air a pu être abaissé à un étonnant C_x de 0,34. Sa consommation est à l'avenant!

| Consommation selon normes ECE: | Celica 1600 ST Liftback | Celica 2000 ST Liftback automatique | Celica 2000 GT Liftback |
|--------------------------------|-------------------------|-------------------------------------|-------------------------|
| l/100 km à 90 km/h | 6,5 | 6,7 | 7,5 |
| l/100 km à 120 km/h | 9,0 | 8,5 | 10,0 |
| l/100 km en ville | 11,0 | 12,2 | 12,5 |

Qui ose encore prétendre que les voitures de sport sont gourmandes?

Si elle ne présentait pas une valeur durable, ce ne serait pas une Toyota.

La fiabilité et la longévité des automobiles Toyota sont quasi légendaires. Leur traitement anticorrosion; par exemple: ailes, bas de caisse et cloisons latérales du compartiment moteur en tôle galvanisée; revêtement plastique additionnel dans les ailes; protection supplémentaire contre les jets de pierres sur les bas de caisse, le déflecteur aérodynamique et le réservoir d'essence; double protection du plancher. Garantie d'usine: 1 an, kilométrage illimité.

Si elle n'était pas, par-dessus le marché, avantageuse, ce ne serait pas une Toyota.

Après un coup d'œil aux prix et un essai auprès de l'une des 400 agences Toyota, vous vous demanderez sûrement où vous pourriez trouver ailleurs, pour aussi peu d'argent, une voiture dont le journal «Luzerner. Neueste Nachrichten» a écrit: «La Celica a gagné en attrait et en pureté de ligne et elle continuera de plaire à ceux qui ne se contentent pas d'une berline familiale aux allures de coupé sportif, mais cherchent effectivement un modèle de sport à l'habitabilité d'une familiale.»



Fr. 20140.-

Toyota Celica 2000 GT Liftback. 3 portes, 5 places, 1968 cm³, 88 kW (120 ch) DIN, boîte à 5 vitesses.

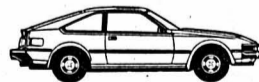
Toyota Celica 2000 ST Liftback automatique. 3 portes, 5 places, 1972 cm³, 77 kW (105 ch) DIN, boîte automatique à 3 rapports et surmultiplication. Fr. 18130.-

Toyota Celica 1600 ST Liftback. 3 portes, 5 places, 1588 cm³, 63 kW (86 ch) DIN, boîte à 5 vitesses. Fr. 16110.-



Fr. 15510.-

Toyota Celica 1600 ST Coupé, 2 portes, 5 places, 1588 cm³, 63 kW (85 ch) DIN, 5 vitesses.



Fr. 27150.-

Toyota Celica 2,8i Supra, 3 portes, 5 places, moteur à 6 cylindres, 2 arbres à cames en tête et injection électronique, 125 kW (170 ch) DIN, 5 vitesses, suspension à roues indépendantes et freins à disque à ventilation intérieure devant et derrière, jantes en alliage léger, siège du conducteur type sport, réglable en 8 points. Peinture bicolor, plus fr. 200.-.

Toit ouvrant électrique en acier: Fr. 800.-.

75-222

FINANCIEMENT AVANTAGEUX PAR MULTI-LEASING TOYOTA
TELEPHONE 01-495 24 95

TOYOTA

TOYOTA SA, 5745 SAFENWIL, 062-67 93 11. Le N°1 japonais. Paré pour l'an 2000.

Agences principales: La Chaux-de-Fonds: M. Grandjean S.A., Garage des Montagnes, Léopold-Robert 107, Tél. 039/23 64 44/45 - **Corgémont:** K. Lehmann, Garage Moderne, Tél. 032/97 11 74

Agences locales: Col des Roches: R. Bovier, Garage du Col, Tél. 039/31 28 94 - **La Chaux-de-Fonds:** Tarditi, Tél. 039/28 25 28 - **Saignelégier:** Ch.A.Frésard + S. Cattin, Tél. 039/51 12 20

Les petits aux performance des grands

J'ai la place dans presque chaque salle de bains

Machines à laver aux prix FUST les plus avantageux

Rien que des marques connues telles que: AEG, Electrolux, Miele, Novamatic, Hoover etc.

- Location
- Livraison gratuite
- Grande remise à l'emporter
- Constamment des appareils d'exposition à prix bas
- Le meilleur prix de reprise de votre ancien appareil

Garantie de prix FUST: Argent remboursé, si vous trouvez le même meilleur marché ailleurs.

Chaux-de-Fonds, Jumbo 039/26 68 65
Bienne, 36, Rue Centrale 032/22 85 25
Marin, Marin-Centre 038/33 48 48
Lausanne, Genève, Etoy, Villars-sur-Glâne et 38 succursales 05-2569

FUST

Votre spécialiste pour électro-ménager

VOTRE ORDINATEUR
(Sharp MZ-80 A)

En location depuis Fr. 65.- par mois assurance comprise (min. 60 mois)

- nombreux programmes disponibles
- formation possible
- utilisation
- BASIC

Nom: _____
Adresse: _____
Tél.: _____

JAXTON INFORMATIQUE SA
9, place de la Gare, 1260 Nyon,
☎ 022/61 11 81 144-453 904

DEMAIN

10 %

dans les

DROGUERIES
(articles réglementés et nets exceptés) 13603

CANTON DE NEUCHÂTEL

la voix d'une région

A la pisciculture de Môtiers

40.000 bébés truites chaque jour

Jean-François Wyss, garde-pêche à la pisciculture de Môtiers, donne chaque jour naissance à près de 40.000 truites. Deux accessoires indispensables pour jouer à Dieu le père: une jarre en terre cuite et une plume d'oie. Sans oublier les œufs de Mme Truite-Fario et la laitance des représentants mâles de l'espèce.

Première phase: récolter dans les cours d'eau du Vallon les truites gonflées d'ovules. Presser sur les flancs pour en extraire le contenu et le féconder avec la laitance d'un mâle. Il en faut trois pour 50 femelles. Un seul suffirait, mais il faut assurer le succès de l'opération explique J.-F. Wyss:

- J'utilise la laitance de trois mâles pour être sûr du résultat. On ne sait jamais: deux d'entre-eux peuvent être stériles.

Les ovules, environ trois kilos, voire plus chaque jour, sont versées dans une simple jarre en terre cuite. Le garde-pêche arrose le tout avec la semence, brasse cet espèce de caviar délicatement au moyen d'une plume d'oie et féconde ainsi les œufs:

- Le taux de réussite est beaucoup plus élevé qu'en rivière. Moins de dix pour cent de déchets en général. Sauf cette année: environ quinze pour cent. Que ce soit pour les truites fario (les sauvages) ou les truites d'élevage. Je ne m'explique pas cette différence.

Peu après que la laitance a fécondé les ovules, on discerne déjà les yeux du futur alevin qui deviendra truite à la mesure dans deux ans. Certains, particulièrement précoces, on déjà une queue quelques heures plus tard...

Les œufs fécondés sont placés dans des bassins en attendant leur éclosion. Devenus petits poissons, ils sont jetés à la rivière en automne. Deux ans plus tard, leur taille atteint la mesure réglementaire.

Les pisciculteurs ne repeuplent les eaux qu'avec des truites fario, des poissons indigènes qui grandissent lentement, mais il leur est arrivé de trouver également des arc-en-ciel dans l'Areuse. J.-F. Wyss explique:

- Je ne sais pas qui introduit ces truites d'élevage. Elle nous posent en tout cas un problème: elles mangent tous les petits poissons. Si nous jetions ce genre de truites dans les cours d'eau, les pêcheurs seraient certes contents d'attraper du plus gros poisson, mais nos rivières se dépeupleraient rapidement.

En aidant la nature à féconder les ovules, l'homme agit-il bien? Réponse de J.-F. Wyss:

- Autrefois, avant que les canaux de drainage ne soient mis en place, le niveau de l'Areuse montait lentement, même en période de crue. Maintenant, il suffit d'une demi-journée pour que le niveau augmente sérieusement. Dans ces conditions, les œufs des truites sont entraînés par le courant. En les fécondant nous-mêmes, nous évitons ce phénomène. Quant à savoir si notre travail permet de repeupler les rivières, c'est encore à prouver. Avec Jean-Carlo Pedroli, le chef de l'Inspectorat de la chasse et de la pêche, nous sommes en train de nous livrer à une étude à ce sujet. Les résultats de notre «recensement» seront connus dans quelques mois. JJC

Conseil général du Landeron

Une action judiciaire contre SAIOD

La commune du Landeron est résolue à mener son opposition jusqu'au bout.

Convoqué en séance extraordinaire sous la présidence de M. Jean-Pierre Haymoz, hier soir, le Conseil général landeronnais n'aura eu besoin que d'une petite heure pour se rallier à l'unanimité des trente-six membres présents à la propositions d'attaquer en justice la décision prise le 13 janvier dernier par l'assemblée générale de SAIOD concernant la création de SACAD et d'y prendre une participation majoritaire.

L'arrêté adopté par le législatif landeronnais est clair: «Le Conseil communal est autorisé à ouvrir une action judiciaire contre SAIOD tendant à demander l'annulation des décisions prises par son assemblée générale du 13 janvier 1983 concernant la participation de SAIOD à la nouvelle société anonyme SACAD». La clause d'urgence a été votée également à l'unanimité.

Contrainte en 1977 de participer à SAIOD, la commune du Landeron a, aujourd'hui, la conviction que tout le projet SACAD a été établi beaucoup trop rapidement. Beaucoup trop de renseignements manquent sur les plans financiers, responsabilité et développement futur. Il s'agit donc de barrer la route aux risques. Ainsi c'est convaincu que les statuts de SAIOD ne permettent pas à son as-

semblée générale de créer une nouvelle société anonyme, que le législatif landeronnais a pris sa décision avec une parfaite unanimité. (chm)

L'Association Radio-Télé Neuchâtel est devenue une société coopérative

M. Jacques-André Tschouny a présidé hier soir une importante assemblée extraordinaire. Il s'agissait de dissoudre l'Association Radio-Télé Neuchâtel et de constituer immédiatement une «société coopérative Radio-Télé Neuchâtel». Les buts poursuivis restent les mêmes: promouvoir la création et la diffusion de programmes radiophoniques et ou télévisuels d'intérêt régional.

En début de séance, le président a fait l'historique de l'association, rappelant l'expérience entreprise au début de l'année dernière dans le Littoral et le dépôt, le 29 septembre, d'une demande de concession pour la télévision et la radio. Le comité comme les différents groupes de travail ont depuis lors eu une activité importante dans les domaines financier, politique, régional technique, populaire. D'excellents contacts ont été établis avec les autorités ainsi qu'avec les différents demandeurs de concession de la région.

LA RAISON DU CHANGEMENT

Pourquoi effectuer un changement? Pour une raison financière avant tout. L'association a vécu jusqu'ici de cotisations de ses membres; trente pour les individuels, cent pour les collectifs. Or, si la concession est accordée, il sera indispensable de pouvoir disposer de moyens financiers importants et solides. Une société coopérative a la possibilité d'émettre des parts sociales. Elles seront nominatives et d'un montant de 50 francs chacune. Le capital ainsi constitué autorisera la demande d'emprunts bancaires.

Un projet des nouveaux statuts a été accepté. Pendant une courte pause les participants qui venaient de voter la dissolution de l'association à l'unanimité se sont déclarés d'accord d'adhérer à une société coopérative Radio-Télé Neuchâtel. La naissance a eu lieu par l'apport de 25 signatures.

A l'unanimité également l'assistance a admis que l'équipe dirigeante de RTN poursuive sa tâche dans la nouvelle société coopérative.

PROJETS À COURT TERME

La société s'est donné immédiatement des objectifs à court terme: transformer en projet les deux avant-projets déposés à Berne. Six groupes de travail ont été constitués et affineront les avant-projets de radio et de télévision régionale de telle sorte que l'été 1983, à réception de la décision souhaitée positive de Berne, les préparatifs - financiers en particulier - n'aient aucun retard et que l'entreprise puisse très vite se révéler opérationnelle. La prochaine assemblée générale de RTN sera convoquée dès que la décision finale sera annoncée par Berne. Probablement au cours de l'été prochain.

D'ici là, l'activité des responsables se poursuivra, ils seront aidés par des groupes de travail qui ont été formés immédiatement et qui seront agrandis par la suite. RWS

Un pneu éclate Chute d'un motocycliste

Hier à Neuchâtel, à 15 h. 20, au guidon d'un motocycle léger, M. M.B., de Neuchâtel, circulait sur la piste nord de la route des Falaises en direction du centre ville. Peu avant l'immeuble No 22 le pneu arrière de sa machine a éclaté. Après avoir zigzagué sur quelque dizaines de mètres, il a chuté. Légèrement blessé il a été transporté à l'Hôpital de la Providence par une ambulance. Après avoir reçu des soins il a pu regagner son domicile.

La Société nautique manque d'eau... Des pilotis doublement regrettés...

Page 15

Les rameurs disposaient d'un pavillon dans la baie de l'Evoles, propriété de l'Association du garage nautique, qui n'échappait pas aux regards des passants puisque construit sur pilotis, une étrange bâtisse en bois avec de curieuses découpes.

Les bateaux ont dû céder la place aux voitures puisque, pour les besoins de la construction de la RN 5, la Société nautique a dû chercher un nouvel emplacement pour son garage et ses locaux divers. Il faut relever aussi que la construction de l'Evoles tombait en douves et que les réparations étaient impossibles.

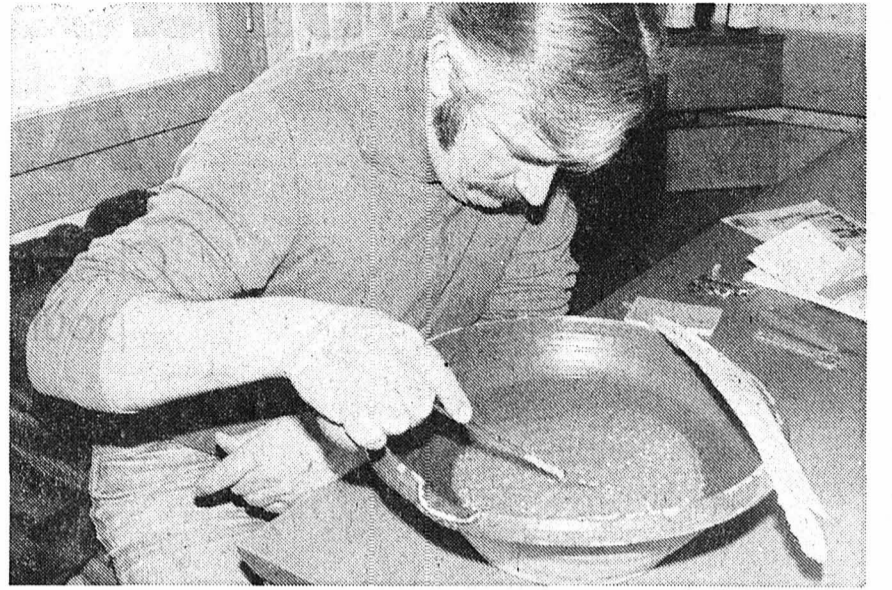
Avec soulagement, les rameurs ont pu bénéficier d'un emplacement idyllique à la sortie est de Neuchâtel, près de Monruz. Un projet a été établi, estimé à 800.000 francs, somme qui devait provenir de l'Etat, de la ville et d'une souscription publique. C'était trop, une nouvelle proposition a été établie pour un ensemble plus modeste, d'une valeur de 500.000 francs.

La construction est sortie de terre, notre journal en a publié une photographie à la fin de l'année dernière.

Tout semblait nager dans l'huile quand une catastrophe est survenue: la Société nautique manque d'eau! Il s'est avéré, un peu tard il faut l'admettre, que la profondeur des eaux face à la nouvelle construction n'est pas assez importante pour que les bateaux y naviguent...

La seule solution pour résoudre ce problème est la construction d'une digue aboutissant à un ponton d'embarquement et de débarquement. Hélas la facture s'élèverait à plus de 100.000 francs pour ce «supplément» non prévu. Toute la fortune de la Société nautique est engagée dans la construction des locaux, dans lesquels se languissent ses précieux bateaux. Le comité est décidé à lancer un SOS urgent tant au canton qu'à la ville pour obtenir ces capitaux indispensables à la bonne marche de ce groupe sportif.

Et dans la baie de l'Evoles, l'ancien pavillon disparaît. Il ne reste que quelques pilotis, doublement regrettés aujourd'hui par les amateurs de la rame. RWS



Les œufs non-fécondés sont aspirés avec une pipette. Ils contamineraient les futurs alevins. (Impar-Charrère)

Votations fédérales et cantonales Ouverture des bureaux de vote

SAMEDI 26 FÉVRIER 1983

De 9 à 18 heures: Neuchâtel, Pe-seux, Le Locle et La Chaux-de-Fonds.

De 11 à 19 heures: Fleurier.

De 14 à 16 heures: Les Bayards, La Brévine et Bémont

De 16 à 19 heures: Boudry, Colom-bier et Corcelles-Cormondrèche.

De 17 à 19 heures: Serrières, Vau-seyon, La Coudre, Monruz, Haute-rive, Saint-Blaise, Marin-Epagnier, Thielle-Wavre, Cornaux, Cressier, Le Landeron, Cortailod, Auvernier, Bôle, Rochefort, Brot-Dessous, Bevaix, Saint-Aubin-Sauges, Môtiers, Couvet, Noiraigue, Boveresse, Buttes, Saint-Sulpice, Les Verrières, Cernier, Chézard-Saint-Martin, Dombresson, Fontaines, Fontainemelon, Les Hauts-Geneveys, Valangin, Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Brenets, Le Cerneux-Péquignot, Les Planchettes et La Sagne.

De 18 à 20 heures: Lignières, Gorgier-Chez-le-Bart, Travers, La Côte-aux-Fées, Villiers, Le Pâquier, Savagnier, Fenin-Vilars-Saules, Boudevilliers, Montmolin, Les Ponts-de-Martel et Brot-Plamboz.

De 18 à 19 heures: Enges et Vau-marcus.

De 19 à 20 heures: Fresens, Montalchez, Engollon, Coffrane et La Chaux-du-Milieu.

DIMANCHE 27 FÉVRIER 1983

De 9 à 13 heures: Neuchâtel, Serrières, Vauseyon, La Coudre, Monruz, Hauterive, Saint-Blaise, Marin-Epagnier, Cornaux, Cressier, Le Landeron, Boudry, Cortailod, Colom-bier, Peaseux, Corcelles-Cormondrèche, Bôle, Rochefort, Bevaix, Gorgier-Chez-le-Bart, Saint-Aubin-Sauges, Couvet, La Côte-aux-Fées, Cernier, Dombresson, Savagnier, Fontainemelon, Les Geneveys-sur-Coffrane, Le Locle, Les Brenets, Le Cerneux-Péquignot, Les Ponts-de-Martel, La Chaux-de-Fonds et La Sagne.

De 10 à 13 heures: Thielle-Wavre, Enges, Lignières, Auvernier, Brot-Dessous, Fresens, Montalchez, Vau-marcus, Môtiers, Travers, Noiraigue, Boveresse, Fleurier, Buttes, Saint-Sulpice, Les Verrières, Les Bayards, Chézard-Saint-Martin, Villiers, Le Pâquier, Fenin-Vilars-Saules, Fontaines, Engollon, Les Hauts-Geneveys, Boudevilliers, Valangin, Coffrane, Montmolin, La Chaux-du-Milieu, La Brévine, Bémont, Brot-Plamboz et Les Planchettes.

Les électeurs peuvent exercer leur droit de vote par anticipation au cours de la semaine qui précède l'ouverture du scrutin, soit le mercredi, jeudi, vendredi ou samedi matin jusqu'à 6 heures dans les villes de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds et jusqu'à 9 heures dans toutes les autres localités du canton, dans un bureau désigné par le Conseil communal.

VOTATION FÉDÉRALE

Ont le droit de prendre part à la votation fédérale, tous les Suisses et toutes les Suissesses, âgés de 20 ans révolus, domiciliés dans le canton, qui jouissent de leurs droits politiques et ne les exercent pas dans un autre canton.

VOTATION CANTONALE

Ont le droit de prendre part à la votation cantonale, les Neuchâtelois et les Neuchâteloises âgés de 18 ans révolus; les Suisses et les Suissesses du même âge, nés dans le canton ou qui y ont leur domicile depuis trois mois au moins. Le changement de domicile d'un électeur non neuchâtelois domicilié depuis trois mois dans le canton, ne suspend pas l'exercice du droit de vote.

Votations fédérales et cantonales des 26 et 27 février 1983

Les mots d'ordre du POP

Le Parti ouvrier et populaire neuchâtelois communique:

Les dépenses routières de la Confédération sont aujourd'hui entièrement remboursées par les droits de base et la surtaxe que les automobilistes paient sur chaque litre d'essence. La Constitution oblige Berne à réduire la surtaxe qui a joué son rôle. Mais les autorités fédérales envisagent une «nouvelle affectation» pour ces droits et surtaxe douanière. Désormais la Confédération disposerait de 1,9 milliard de francs.

L'Assemblée fédérale a élaboré un projet qui prévoit de n'attribuer, sur 1,9 milliard de francs, que 30 millions aux passages à niveau, 30 millions aux mesures de protection de l'environnement et 40 millions aux déconcentrations et décharge de trafic.

Pour le pop, les nouvelles dispositions sont insuffisantes en ce qui concerne la protection de l'environnement et nulles pour les transports en commun, qu'il est indispensable de développer même pour le maintien dans des conditions normales, du trafic routier.

Ainsi le pop invite les électrices et les électeurs à rejeter l'article constitutionnel sur les droits de douane sur les carburants.

Le pop estime que les problèmes de l'approvisionnement, de la distribution et du développement des énergies, doivent être placés sous le contrôle des collectivités. Il est évident que le nouvel article constitutionnel ne répond nullement à ce postulat d'intérêt national, d'autant plus qu'il ne fixe en rien les choix en ce qui concerne les énergies.

C'est donc un modeste début vers une politique de l'énergie, qui néanmoins se heurte déjà à l'opposition résolue des milieux du grand patronat et de la finance qui craignent que ce timide et premier pas soit par la suite suivi d'autres. C'est finalement cet aspect du problème qui a conduit le pop neuchâtelois à recommander le oui.

A propos des mesures de crise destinées à lutter contre le chômage, le pop recommande aux citoyens de voter oui. Cela permettra au gouvernement d'aider les salariés, victimes du chômage.

Quant à la loi sur l'éducation physique et les sports, le pop est intervenu au Grand Conseil pour préciser que l'Etat doit répartir justement son aide au sport, tant en ce qui concerne les régions que les sociétés et ayant droit. Il estime que le gouvernement a une trop grande liberté d'appréciation, mais étant donné le retard du canton dans ce domaine, il invite les citoyens à dire oui au projet.

(comm.)

Suite des informations neuchâteloises ► 27

ÉTAT CIVIL

NEUCHÂTEL

Naissances

Février 19. Rossel Thibaud, fils de Jean-Marc, Hauterive, et de Colette Michel Julia Ghislaine, née Debacker. Liger Luis Inaki, fils d'Antonio, Les Ponts-de-Martel, et de Celia Enriqueta, née Serra. Hirsch Laurent Thibault, fils de Daniel Laurent, Neuchâtel, et de Neva Teresa, née Callegari. - 21. Bingeli Frédéric, fils de Jacques Alain, Neuchâtel, et d'Ana Paula, née Lopes.

Promesses de mariage

De Montmolin Jacques Arthur et Robert Catherine Henriette, les deux à Neuchâtel.

Décès

FLEURIER

M. Robert Jampen, 71 ans.

CERNIER

M. Hermann Häfliger, 1908.

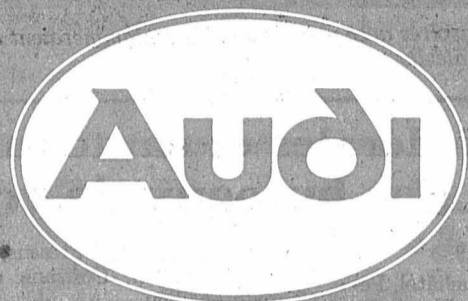
Maux de gorge?



Existe aussi sans sucre - ménage les dents soulage immédiatement Dans les pharmacies et drogueries

Offres absolument épatantes pour des voitures neuves Audi et VW!

Chez tous les 560 partenaires V.A.G.
pour Audi et VW en Suisse et FL.



LA CHAUX-DE-FONDS: Sporting Garage-Carosserie, J.-F. Stich, Crêtets 90, tél. 039/26 44 26

LE LOCLE: Garage Inglin, succ.A. Pandolfo, tél. 039/31 40 30 - LA FERRIÈRE: Garage du Jura, W. Geiser, tél. 039/61 12 14 - LE BÉMONT: Garage du Bémont, P. Kröll, tél. 039/51 17 15 - SAINT-IMIER: Garage Touring, Carrosserie, L. Fiorucci, tél. 039/41 41 71.

PIONEER REVOX HITACHI

Les importants dégâts causés par l'incendie de nos magasin, atelier et bureaux nous ont obligés de reconstruire tous ces locaux. Nous en avons profité pour les rendre plus accueillants encore.



Radio - TV - Hi-Fi - Vidéo
Rue Philippe-Henri Mathey 3 La Chaux-de-Fonds

INAUGURE
du 21 au 26 février 1983

Venez visiter nos nouveaux locaux et participer
à notre CONCOURS

**6 BONS D'ACHAT D'UNE VALEUR DE Fr. 150.-
à GAGNER**

Chaque soir à 18 heures un bon sera tiré au sort parmi les bulletins déposés dans l'urne à l'entrée de notre magasin.

Les bulletins de participation (1 par personne) sont à disposition au magasin. Aucune obligation d'achat.

numéro de téléphone
28 21 40

69348

JVC AKAI PHILIPS Panasonic

NON à l'article sur l'énergie

Ira-t-on jusqu'à ne plus compenser dans les salaires et dans les rentes AVS l'augmentation du prix de l'énergie ?

Une telle mesure est possible selon les nouvelles compétences que donne à la Confédération le nouvel article sur l'énergie.

Les locataires et les plus démunis en seront durement frappés.

Comité romand contre l'article sur l'énergie
1003 Lausanne - CCP 30-37590
Resp. M. J.-P. Ding, F.R.I. 17-1003

- des lois
- des arrêtés
- des ordonnances
- des règlements
- de la paperasse
- de la bureaucratie

Article
sur l'énergie :

NON
au gaspillage

L'annonce, reflet vivant du marché

ECOLE MODERNE

COMMERCE - LANGUES - ADMINISTRATION - SECONDAIRES
NEUCHÂTEL - 9, rue du Musée - Tél. 038/24 15 15

LABORATOIRE DE LANGUES

SECONDAIRES:

II, III, IV, programme des classes modernes et scientifiques - Préparation aux techniciens, écoles de commerce, supérieure de jeunes filles - Carrières féminines, apprentissages

RACCORDEMENT AUX APPRENTISSAGES:

après les classes de préprofessionnelles, préparation aux apprentissages techniques, de commerce et cours de secrétariat. Durée 3 trimestres

SECRÉTARIAT:

commercial et tourisme, partiel ou par matières.

COURS de LANGUES pour ADULTES, du JOUR et du SOIR

COURS de FRANÇAIS: intensif et partiel - ALLIANCE FRANÇAISE

COURS du SOIR: langues - dactylographie - orthographe

COURS de VACANCES: NEUCHÂTEL - HEIDELBERG

CERTIFICAT ET DIPLÔME DE SECRÉTARIAT - FRANÇAIS - BRANCHES COMMERCIALES

20 années d'expérience dans tous nos programmes

un éventail de cours complet jusqu'aux devoirs surveillés

NOUVEAU: rentrée 1983, préparation aux classes de maturité fédérale

69400

L'IMPARTIAL

1er Mars 1983

Délais pour la remise des annonces

Edition du lundi 28 fév. 1983: jeudi 24 fév., à 9 h.

Edition du mercredi 2 mars 1983: jeudi 24 fév., à 15 h.

Les ordres qui parviendraient après ces délais seront exécutés sans autre avis à la prochaine date de parution possible.

Avis mortuaires

Prière de mentionner clairement et visiblement sur les envois

Avis mortuaires urgent
et les adresser à notre rédaction

JURA BERNOIS

la voix d'une région

Transformation et agrandissement du bâtiment Décision historique au Cercle ouvrier de Tramelan

Réunis en assemblée générale, les membres et sections faisant partie du comité du Cercle ouvrier ont pris récemment une décision historique en acceptant un crédit de 425.000 francs destiné à la transformation et à l'agrandissement du bâtiment du Cercle ouvrier qui abrite le restaurant du même nom tenu par M. et Mme Wysard.

Dans son exposé, le président Nicolas Schild fit un historique qui permit à chacun de prendre la décision en parfaite connaissance de cause, d'autant plus que l'auteur du projet, M. Bruno Cattoni, architecte, était présent et donna de nombreux renseignements.

Dans les grandes lignes, disons que tous les étages des appartements ne seront pas touchés. Au premier étage, les salles actuelles seront rafraîchies et le problème de la ventilation étudié.

Au rez-de-chaussée sont prévus la réfection des parois, du fond, de l'électricité et de l'office avec l'installation d'une ventilation. Au plein-pied, l'agrandissement de la salle sud, l'aménagement d'un office équipé, l'agrandissement et la modernisation de la cuisine, l'installation d'un nouveau passe-plats et la création de WC. La capacité des salles par étage se répartira comme suit: salle rez-de-chaussée, bar avec 75 places, salle du plein-pied 95 places, salle à l'étage 45 places. C'est à l'unanimité que la décision de transformer et d'agrandir ce bâtiment a été prise.

Au cours de cette assemblée l'on entendit M. Georges Glauser donner la lecture du dernier procès-verbal et M. Martial Miche donner connaissance des finances qui sont saines. Dans son rapport du comité de gestion, le président Nicolas Schild honora la mémoire de deux membres disparus, MM. Otto Châtelain et Fernand Puidoux. Il se dit satisfait de

l'effectif de la société qui est de 102 membres.

Le comité reste inchangé, soit: président, Nicolas Schild; secrétaire, Georges

Glauser; caissier, Martial Miche; membres, Maurice Gagnebin et Simon Lotti.

Signalons qu'un plan de financement a été prévu pour ces importants travaux et qu'une commission de construction a été nommée. Elle comprend les membres suivants: deux membres du comité de gestion à désigner, MM. Mario Zavanin, Eric Boss et André Ducommun. (Texte et photo vu)

Assemblée générale de la Chanson d'Erguel Importants changements au sein du comité

La Chanson d'Erguel a tenu récemment ses assises annuelles, marquées par d'importants changements au sein du comité. Le procès-verbal rédigé par Agathe Marti et les comptes tenus par Marie-Claire Kämpf eurent l'approbation de tous. Le directeur Jean-Daniel Lécureux dit sa satisfaction de travailler avec ses chanteurs et les remercia pour leur disponibilité. Après avoir honoré la mémoire de Germain Gigandet, dans son rapport, le président Maurice Courvoisier félicita les membres pour leur assiduité aux répétitions et dressa un bilan des principales activités de l'année écoulée: la belle réussite du 75e, le bon travail fourni pour l'Etoile d'or et malgré la récession, le succès du match au loto. Pour cause de maladie et de surcroît de travail il émit le désir de renoncer à son mandat de président. En témoignage de reconnaissance une attention lui fut remise. En l'année 1982, six nouveaux membres sont venus agrandir les rangs de la société. Alain Moniot hérita le poste de président et Jean-Pierre Courvoisier se vit attribuer celui de la vice-présidence. Pierre-Yvan Zenger fut nommé sous-directeur. Les autres membres du comité furent réélus en bloc: directeur, Jean-Daniel Lécureux; sous-directeur, Pierre-Yvan Zenger; caissière, Marie-Claire Kämpf; secrétaire, Suzanne Zermatten; secrétaire des verbaux, Agathe Marti; archiviste, Mady Boss; membre, Janine

Chopard; responsable des costumes, Mady Boss.

La Commission musicale comprendra: Jacqueline Ruffieux, Jean-Daniel Lécureux, Pierre-Yvan Zenger, Jean-Pierre Courvoisier et Alain Moniot.

Les vérificatrices des comptes seront: Jacqueline Ruffieux, Babette Rothenbühler et Claire Zutter, suppléante.

Aux activités futures figureront: le concert annuel prévu en date du 23 avril, le Festival du Haut-Vallon qui se déroulera dans la cité d'Erguel et la course-surprise d'un jour et demi qu'organisera le comité du 75e.

Dix-sept primes d'assiduité furent distribuées et un bravo spécial pour zéro absence adressé à: Jacqueline Ruffieux, Janine Chopard, Suzanne Zermatten, Fredy Dessaulles et Maurice Courvoisier.

André Tschäppät, président d'honneur a été fêté pour ses 40 ans de sociétariat, dont plusieurs à la présidence.

A 19 heures la séance fut close et la soirée s'est poursuivie au restaurant où chacun se régala d'un excellent souper. Une bonne ambiance régna jusqu'à la fermeture en passant par divers jeux amusants, sketches drôles, etc. (sp)

Piste de fond éclairée

A titre d'essai pour cette année, une piste de ski de fond a été tracée, autour et au-dessus du stade de Châtillon.

Ce travail a été fait par un ouvrier bénévole, sous l'égide de la Société de développement de Saint-Imier, avec une machine appartenant au Syndicat d'initiative de l'Erguel.

Cette collaboration exemplaire permet un tracé comprenant quatre boucles à différents niveaux, situées de façon à ne pas couper de route, et à ne présenter que de faibles pentes. Le tracé supérieur va jusqu'au-delà du stade de la SFG.

Le mercredi et le vendredi soir, le stade de Châtillon et celui de la Gym sont illuminés, de 19 heures à 21 h. 30. Ainsi la piste sera suffisamment éclairée.

Gageons que nombreux seront les sportifs qui apprécieront cette nouvelle possibilité. Mais rappelons que cette piste n'est pas destinée aux chiens et nous prions les propriétaires de les emmener gambader ailleurs.

Si l'essai qui est entrepris en cette fin de saison est concluant, pour l'année prochaine un circuit sera créé dès le début de l'hiver. (sp)

Début des jeux de hockey d'Erguel 74 équipes de toute la région

Les jeux de hockey populaire d'Erguel viennent de débiter hier soir à la patinoire de Saint-Imier. 74 équipes de toute la région et des cantons voisins y participeront, tous les soirs de 18 h. 30 à 23 h. environ. Les équipes sont de divers niveaux et des équipes féminines seront aussi de la partie. C'est le Hockey-Club de Saint-Imier qui est l'organisateur de ces jeux. (cd)

RÉSULTATS

Wildboars - Trébrérok 3-0.
Les Neuves - Clef d'art 4-0.
Touchpalepuck - Little Bear 2-2.
Schmid - Longines 0-4.
Trébrérok - Les Neuves 0-2.
Wildboars - Clef d'art 3-0.

VIE JURASSIENNE

2e Salon romand des jeunes talents à Saint-Ursanne Concours ouvert aux apprentis du Jura bernois et du Jura

Le 1er Salon des jeunes talents s'est déroulé à Lausanne en octobre 1981. Cette année, «L'apprenti suisse», en collaboration avec le comité d'organisation du congrès des maîtres professionnels, organise le 2e Salon romand, ouvert à tous les apprentis et à toutes les apprenties. L'Association pour la défense des intérêts jurassiens (ADIJ), dont le siège est à Moutier, a décidé de se joindre aux organisateurs et d'ouvrir un concours dans le concours. Le concours de l'ADIJ sera réservé aux apprentis dont le domicile, le lieu d'apprentissage ou l'école fréquentée est situé dans les districts de Moutier, Courtelary et La Neuveville ainsi que dans ceux de Delémont, Porrentruy, des Franches-Montagnes et du Laufonnais.

Le 2e Salon romand des jeunes talents se déroulera du 10 au 20 septembre à Saint-Ursanne. De nombreux prix sont prévus pour récompenser les travaux les mieux classés. L'ADIJ attribuera des prix pouvant totaliser 5000 francs. De plus un prix spécial de 10.000 francs pourra être remis à l'apprenti qui présentera un travail exceptionnel. Mais

quels travaux entrent-ils en ligne de compte? Aussi bien les travaux individuels que collectifs réalisés à domicile ou dans le cadre de l'entreprise tant dans le domaine des arts que dans celui des travaux pratiques ou dans celui des travaux de recherche. Ce 2e Salon pourra être déclaré par la suite «itinérant» et être présenté dans d'autres cantons ou d'autres régions.

Le dernier délai d'envoi des travaux est fixé au 15 août prochain. Le jury de l'ADIJ est composé de la Commission pour la formation professionnelle de l'ADIJ, qui s'adjoint des experts, avec voix consultative, qui seront choisis en fonction des genres de travaux présentés. Tous les apprentis et apprenties romands sont appelés à participer à ce 2e Salon, et les apprentis du Jura bernois et du Jura tout particulièrement puisqu'ils participeront du même coup au concours lancé par l'ADIJ. Les travaux doivent être envoyés au «2e Salon des jeunes talents, Ecole professionnelle artisanale, rue de l'Avenir 33, à Delémont. Des formules d'inscription et des renseignements complémentaires peuvent être obtenus au secrétariat de l'ADIJ à Moutier.



Le bâtiment qui sera transformé et agrandi grâce à l'esprit d'initiative des membres du Cercle ouvrier.

Nouveaux membres d'honneur au Chardonneret

C'est dernièrement que s'est déroulée l'assemblée générale du Chardonneret que préside M. Serge Chopard. Les débats furent rondement menés et l'ordre du jour rapidement épuisé.

Dans son rapport, le président constata que l'amitié et la camaraderie figurent parmi les caractéristiques de la société. S'exprimant sur les expositions, il releva la belle qualité et le large éventail d'oiseaux présentés par les éleveurs locaux et les résultats enregistrés en cours de saison le démontrent amplement.

Deux champions romands, deux champions cantonaux, des champions à Zurichwil, des médailles argent et bronze à la Nationale des isolés, etc. Il remit ensuite le challenge perruche à Mme Marie

Vuilleumier qui l'obtint de manière définitive alors que celui des canaris et métais fut acquis par Yves Theurillat également de manière définitive. Quant à Serge Chopard il s'est vu justement attribuer le challenge pour les exotiques, ainsi que le challenge R. Staehli destiné au meilleur oiseau.

Deux membres méritants se sont vu mettre ensuite au bénéfice du titre de membre d'honneur. Félicitations donc à MM. Paul Muller et Serge Doy.

La caissière constata que la situation de la société est saine et sur recommandation des vérificateurs, les comptes furent acceptés à l'unanimité avec remerciements à Mme Vuilleumier.

Le secteur de la protection est le domaine de Roger Houriet qui s'acquitte de cette tâche avec compétence et dévouement. Près de 100 nids artificiels hironnelles sont en place sur le secteur Tramelan ainsi qu'une soixantaine de nichoirs. Occupation de l'ordre de 70% environ. 350 kg de graines furent distribués en hiver sur cinq postes. Les responsables tinrent à souligner que les postes appartenant au Chardonneret sont alimentés de manière régulière.

Le comité est reconduit pour une nouvelle période de deux ans. S. Chopard en est le président, secondé par Y. Theurillat. Marie Vuilleumier est caissière, J. Cl. Voirol secrétaire alors que R. Houriet s'occupe de la protection, G. Gardinetti du matériel et M. A. Rossé des bagues.

Trois admissions compensent une démission ce qui fait que l'effectif est stable.

Excellente année pour le Chardonneret qui outre son exposition locale a apporté une contribution intéressante à l'élevage et à la protection des oiseaux. Après les remerciements à l'équipe en place par M. Choffat, membre d'honneur, les membres du Chardonneret se séparèrent non sans avoir au préalable apprécié la cuisine du Régional.

(comm-vu)

MOUTIER

Au Conseil communal

Dans sa dernière séance, le Conseil communal a accordé 48 bourses à des étudiants et apprentis de Moutier, pour un montant de 28.810 francs. Il a d'autre part été pris connaissance du succès et l'exposition «Berne 1750-1850» visitée par quelque 3000 personnes, surtout les écoliers de la région de Moutier. (kr)

Vote par correspondance pour Vellerat

Conformément à la loi sur les droits politiques, le Conseil exécutif du canton de Berne a ordonné que les votations en matière fédérale et cantonale du 27 février prochain aient lieu par correspondance dans la commune de Vellerat (Jura bernois).

La Chancellerie d'Etat enverra le matériel de vote directement aux électeurs afin que ces derniers puissent exercer librement leurs droits démocratiques. Il a fallu prendre une telle décision puisque les autorités de la commune de Vellerat ont déclaré récemment qu'elles refusaient de transmettre aux électeurs le matériel concernant la votation cantonale.

La commune de Vellerat a été invitée, sous commination de la peine prévue par le code pénal, à faire parvenir un double du registre des électeurs à la Chancellerie de l'Etat de Berne avant le 23 février à 16 heures. Le refus d'organiser la votation cantonale entraînera l'introduction d'une action pénale contre les membres de l'autorité responsable. (oid)

PERREFITTE

Nouveau directeur à la fanfare

Lors de son assemblée générale, la Fanfare de Perrefitte a confirmé la nomination de son nouveau directeur, en la personne de M. Peter Gasser. Enfin, M. Werner Zimmerli a été fêté et a reçu une channe pour trois ans d'activité sans aucune absence. (sp)

cela va se passer

«Etre père», à Reconvilier
Ce soir mercredi 23 février, à 20 h. 15 à la salle du Foyer à Reconvilier, l'Ecole des parents de Tavannes-Reconvilier invite la population à assister à une conférence sur le thème «Devenir père est difficile». La soirée sera animée par M. J.-P. Waber, psychologue à l'Office d'orientation en matière d'éducation à Tavannes. Dans le cadre de son travail, il a l'occasion de conseiller parents et enseignants dans leur difficultés éducatives et d'accompagner des enfants qui ont des problèmes personnels, familiaux ou scolaires. Un moment sera réservé en fin de soirée pour discuter de l'avenir de l'Ecole des parents de Tavannes-Reconvilier. (comm.)

bravo à

Mme René Vuilleumier-Choffat, de Tramelan...
...employée de bureau qui vient d'être félicitée par la direction et le personnel de Bouchonnex SA à Tramelan pour ses 25 années de fidèles services. Mme Vuilleumier a été mise au bénéfice de la traditionnelle attention remise en pareille occasion. (Comm.-vu)

M. Georges Candrian, de Saint-Imier...
...qui vient de fêter ses 25 ans d'activité à la Banque Cantonale Bernoise, succursale de Saint-Imier. Il est actuellement remplaçant du directeur de cet établissement. (Comm.)

Saint-Imier: votation communale
Modification No 1 au plan de zones village.
Par le message du Conseil général vous avez appris que la zone UP (utilité publique) permettra en cas de nécessité de simplifier les modalités d'expropriation des terrains qui ne leur appartiennent pas.
Lors de la présentation du projet d'agrandissement le 27 avril 1982, le représentant du canton a déclaré que la parcelle 310 n'empêche pas l'extension de l'Ecole d'ingénieurs.
Dès lors, ce terrain serait utilisé comme place de parc et ferait ainsi l'objet d'une expropriation. Il est donc regrettable que lors de la dernière séance de l'année 1982, le Conseil général de notre ville ait approuvé cette manière de faire qui permet de supprimer arbitrairement toute négociation démocratique.
Electeurs, électrices, réfléchissez à ce mode de faire qui ampute la liberté des citoyens de notre région.
J.-B. Houriet
et quelques citoyens
Saint-Imier

Notre rubrique TRIBUNE LIBRE est ouverte (sans frais) à tous les lecteurs qui désirent exprimer leur opinion ou faire connaître des faits d'intérêt public.
Les lettres, brèves et conformes aux usages seront signées et mentionneront l'adresse complète de l'auteur.

SEMA Garages préfabriqués

En béton armé, d'une seule coulée, qualité supérieure, box indépendants ou jumelés, ou en ligne, livrables dans un délai très bref.

BON pour prospectus gratuit

255

Localité code: _____
Nom: _____
Rue: _____
Telephone: _____

Sema Fertigaragen, 4702 Oensingen

C. D.

NOTRE NOUVEAU
NUMÉRO
DE TÉLÉPHONE

Au Coq d'Or
Avenue Léopold-Robert 66
23 20 33

Au Coq d'Or
Place Neuve 8
28 43 43

Klinge
Coiffure pour dames. Pédicure.
Rue de l'Hôtel-de-Ville 5
28 35 15

**Office du
tourisme (ADC)**
28 13 13

**Vitrierie
S. Schmidt**
Rue des Fleurs 2
28 35 88

Vocat-Sgobba
Maçonnerie-Carrelage
Beauregard 7
28 55 26

ASSA
Annonces Suisse SA
Avenue Léopold-Robert 31
Tél. 039/23 22 14
Bureau de «L'Impartial»
Rue Neuve 14, tél. 039/21 11 35
2300 La Chaux-de-Fonds
RÉSERVEZ, VOUS AUSSI, VOTRE
CASE À Fr. 30.-

«L'Impartial» est lu partout et par tous

**Vitrierie
TERRAZ**
Nord 1



Nouveaux Nos
de téléphone

28 41 83
(Bureau 28 35 70)

**Vitre cassée
Vite
remplacée**
**Vitrierie
TERRAZ**
70308

Si vous
oubliez
de faire
de la

publicité
vos clients
VOUS
oublieront

**Nouveau à Saint-Imier
Pistes de ski de fond**
éclairées les mercredis
et vendredis soir
autour du stade de Châtillon

Travaux soignés de
menuiserie-ébénisterie
Restauration de meubles
RAYMOND GUYOT
Tél. 039/23 36 07-23 44 74, Liberté 55

Région Villars -
Alpe des Chaux
magnifiques
appartements
tout confort, chemi-
née, plein sud, ter-
rasse, vue grandiose,
encore disponibles
pour vacances et sai-
son. A partir de Fr.
275.- par semaine.
LES ARSETS LOCA-
TIONS -
1882 GRYON.
Tél. 025/68 21 20,
mardi au samedi
de 9 h. à 13 h.
22-160 317

SERVICES INDUSTRIELS
MAGASIN DE VENTE
COLLÈGE 33
2301 La Chaux-de-Fonds

Facilités de parking

SUITE AU RENOUELEMENT DE
NOTRE STOCK, NOUS VOUS PROPOSONS
UN CHOIX DE LAMPADAIRES,
LAMPES DE TABLE ET ABAT-JOUR

**À DES PRIX
EXCEPTIONNELS !**

Nouveaux numéros de téléphone
(039) 27 11 05
Ligne directe (039) 28 38 38

A votre service 24 heures sur 24
Dépannage en dehors des heures de bureau
tél. (039) 23 10 17

Synonyme de qualité

**PROBLÈMES ???
DÉCLARATIONS D'IMPÔTS**
Remplies à domicile
(déclarations des cantons de NE/BE/JU/FR)

Tarif raisonnable sur demande et sans engagement.

Fiduciaire Michel Ritz
Grand-Rue 13
2056 Dombresson
tél. 038/53 36 91.

87-70

**43^e MI
1983 PEL**

**MERCATO ITALIANO
DELLA PELLETERIA
E SETTORI CONNESSI**
**MARCHE ITALIEN DE LA
MAROQUINERIE ET
SECTEURS CONNEXES**

FOIRE DE MILAN PIAZZA 6 FEBBRAIO
SALON INTERNATIONAL

MILAN - MARS 1983
24 - 28 MARS

Organisé par SVIP (Comitato Sviluppo Vendita Pelletteria)
Autre manifestation en 1983

44^e MIPEL

MILAN - NOVEMBRE 1983
3 - 7 NOVEMBRE

MIPEL - 20122 MILANO (ITALIE) - VIALE BEATRICE D'ESTE, 43
TEL. (02) 5468951-2-3-4-5 - TELEX 313224 MIPEL I - TELEGR. MIPELAIMPES

Solution du mot croisé
HORIZONTALEMENT. - 1. Vais-
selier. 2. Erotomanie. 3. Nadaud; Di. 4.
Tuas; Eisen. 5. Ici; Insère. 6. Lasso;
AR. 7. Er; Otarie. 8. Uitlanders. 9.
Seid; Io. 10. Escoutpont.
VERTICALEMENT. - 1. Ventileu-
ses. 2. Araucaries. 3. Iodais; Tic. 4.
Stas; Solda. 5. Sou; Iota. 6. Emden;
Anet. 7. La; Isard. 8. In; Série. 9. Ei-
der; Erin. 10. Reines; Sot.

DEMAIN
10 %
dans les
DROGUERIES
(articles réglementés et nets
exceptés) 13603

7 millions d'amandiers en fleurs
La merveille de la nature que chacun doit voir.

Majorque
1 semaine 595.-
Vols directs au départ
de Genève, Bâle ou Zurich.
Hôtels suisses. Pension complète.
Piscines intérieures d'eau de mer
chauffée à 30°. Une température d'été.

Les spécialistes pour Majorque depuis 30 ans.

1005 Lausanne, rue Marterey 5
universal Tel. 021/20 60 71

**27.2 - 6.3
6.3 - 13.3**

Universal, Rue Marterey 5,
1005 Lausanne
Envoyez nous notre catalogue
à l'adresse: 36

AVIS MORTUAIRES

Vendredi 18 février Dieu a repris à Lui, dans sa 39e année, suite à une opération

**Madame
Danielle VUILLEUMIER**
née WITTMER

Vous font part de son décès:
ses enfants Thierry et Yves;
Henri Wittmer, son père;
Michel Wittmer-Chiesa et ses enfants Stéphane et Catherine;
Michel Vuilleumier;
Madame Vve René Vuilleumier,
ainsi que les familles parentes, alliées et amies.

L'incinération a eu lieu dans la plus stricte intimité de la famille.
Domicile mortuaire: rue Dr-Schwab 6, Saint-Imier.
Cet avis tient lieu de faire-part. 70296

Nous avons le profond regret d'annoncer la disparition de

Monsieur Yann LEUZINGER
décédé subitement le 12 février 1983.

Famille Leuzinger

L'enterrement a eu lieu le 18 février à Tramelan, dans la stricte intimité de la famille. 70320

SONVILIER **+** Que ton repos soit doux comme ton cœur fut bon.

Madame Berthe Curiger;
Madame et Monsieur Paul Schmutz-Curiger et leurs enfants, à La Chaux-de-Fonds;
Monsieur François Curiger, à Payerne,
ainsi que les familles parentes et alliées, ont le grand chagrin de faire part du décès de

**Monsieur
Henri CURIGER**

que Dieu a rappelé à Lui, lundi, dans sa 69e année, après une longue et pénible maladie supportée avec un grand courage.

Le défunt a légué son corps à la science.

La messe sera célébrée en l'Eglise catholique romaine à Saint-Imier, jeudi 24 février à 9 h. 30.

Domicile de la famille: Mme Berthe Curiger
2615 Sonvilier.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part. 70486

REMERCIEMENTS

LE LOCLE
La famille de
MONSIEUR OSCAR JEANNERET
tient à dire de tout cœur à toutes les personnes qui ont pris part à son épreuve, combien leurs témoignages d'affection et de sympathie lui ont été bienfaisants.
Elle leur exprime sa très profonde reconnaissance 70390

LE LOCLE
La famille de
MONSIEUR MARCEL DEVINS
très touchée de l'affectueuse sympathie qui lui a été témoignée pendant ces jours de deuil, exprime à toutes les personnes qui l'ont entourée ses sincères remerciements. 70459

LA SAGNE et LE LOCLE
Très touchée par l'hommage rendu à son cher disparu, la famille de
MONSIEUR VALENTINO MARIOTTI
exprime sa profonde reconnaissance à toutes les personnes qui ont pris part à son deuil, par leur présence, leurs messages, leurs fleurs, lui apportant le réconfort de leur amitié et de leur sympathie. 70458

En cas de décès
RENÉ + J.-FRANÇOIS GUNTERT
Chasseral 79
Téléphone jour et nuit 039/28 60 02

**Réception
des avis mortuaires
jusqu'à 22 heures**

Cartes de visite - Imprimerie Courvoisier S.A.

CANTON DU JURA

la voix d'une région

Votations communales de Courrendlin Des crédits pour la bagatelle de 6 millions

Le week-end prochain, les habitants de Courrendlin auront à se prononcer sur des crédits d'un montant total de quelque six millions de francs. Il semble qu'il y ait belle lurette que le corps électoral n'a plus été sollicité pour de si gros sous. La votation portera sur trois crédits destinés à la construction d'une halle de gymnastique (3,36 millions de francs), d'une halle polyvalente (780.000 francs) et d'un bâtiment administratif (175.000 francs).

Pour les autorités communales de Courrendlin, qui figure au quatrième rang du canton par son nombre d'habitants, une nouvelle halle de gymnastique, avec un abri public de 200 personnes, est indispensable et sa construction est urgente. La halle actuelle date d'une cinquantaine d'années et elle ne suffit plus aux besoins actuels. Ainsi, environ 400 élèves se rendent régulièrement à Châtillon pour leurs heures de gymnastique. Avec le nouveau bâtiment, dont la construction

est prévue à côté de la halle actuelle, les horaires de gymnastique devraient pouvoir être planifiés de manière plus rationnelle. Le local permettra également à la petite vingtaine de sociétés locales, et particulièrement aux sociétés sportives, de se rencontrer plus facilement. La nouvelle halle, de 16 m. sur 28, sera équipée de toutes les installations nécessaires et elle sera reliée à l'ancien bâtiment. Ce dernier, en effet, sera plus ou moins transformé, afin d'abriter entre autres l'appartement du concierge. Le crédit demandé au peuple pour cet objet se monte à 3,36 millions de francs.

PAS DE PISCINE COUVERTE

La commune jurassienne a assuré le financement des projets avant de prendre des risques. C'est ainsi que les électeurs ont accepté de voir leur quotité d'impôt augmentée de 2 dixièmes dans ce but. L'idée de construire une piscine couverte a immédiatement été écartée, puisque celle de Delémont est à dis-

position. Un premier projet trop coûteux a été écarté pour donner naissance au projet actuel. Enfin, les autorités communales donnent la possibilité au corps électoral d'accepter la halle de gymnastique tout en refusant la halle polyvalente, qui est destinée aux manifestations de tout genre et pourra servir aussi de cantine. Son coût est devisé à 780.000 francs.

Un nouveau bâtiment administratif est prévu au centre du village, mais loin des nuisances dues aux bruits de tout genre. En effet, actuellement, l'administration est située dans le bâtiment de l'école, au bord de la route. Quatre appartements sont prévus pour rentabiliser la construction, devisée à 1,75 millions de francs. Le rez-de-chaussée sera réservé à l'administration alors que le 1er étage comprendrait des locaux de réserve. Si l'administration quitte le bâtiment de l'école, cette dernière pourra enfin réunir sous un même toit toutes les classes primaires de la localité. (cd)

A propos des normes de taxation Les agriculteurs jurassiens mécontents

Dans un communiqué qu'elle vient de rendre public, la Chambre d'agriculture du Jura se fait l'écho des divergences qui l'opposent au Service jurassien des contributions, à propos des normes de taxation des agriculteurs, en vigueur pour la prochaine déclaration d'impôt, fondée sur les revenus de 1981 et 1982 et que les contribuables doivent remplir avant le 15 mars prochain.

Selon la chambre, le fisc jurassien se fonde sur les revenus agricoles de l'année 1979 qui fut particulièrement prospère pour les cultivateurs, de telle sorte que les normes fiscales appliquées dorénavant accuseraient une augmentation de 25% par rapport à celles qui étaient en vigueur pour la période fiscale précédente.

Au cours d'une rencontre entre la chambre et le fisc, ce dernier a proposé des augmentations de ces normes de 5 à 8% pour les exploitations de plaine, et de 2 à 4% pour les exploitations de montagne, soit une plus-value inférieure au renchérissement. Pour leur part, les agriculteurs, représentés par le bureau de la Chambre, entendaient que les normes anciennes ne soient pas modifiées. La Chambre admet que les normes en cause sont inférieures à la moyenne suisse, mais elle précise que ces coefficients sont multipliés par les pièces de bétail. Or, les agriculteurs jurassiens disposent d'un nombre de bêtes supérieur de 50% à la moyenne suisse.

LE NOIRMONT Après le thé-vente la soupe de carême

Après le thé-vente qu'il a organisé, le groupe missionnaire paroissial tient à remercier toutes les personnes qui ont collaboré à sa réussite.

Elle rappelle que la soupe de carême sera à nouveau servie dans la salle sous l'église, tous les vendredis à midi.

Pas de chance

Anne-Ode Jeannerat s'étant fracturé la jambe au Télési de Tramelan elle fut ramenée à son domicile. En la prenant en charge devant le locatif, sa maman glissa malencontreusement sur une plaque de glace et se fractura l'omoplate. Actuellement, les deux blessées vont pour le mieux. (z)

Spécial Baïtchai

Alors que le carnaval est terminé et qu'il revit ces jours à Bienne et à Bâle tout n'est pas fini. On annonce pour ces prochains mois une grande exposition de la photo-reportage qui se tiendra au caveau et dans les salles de l'Hôtel du Soleil. Au programme bien entendu un reportage nocturne sur le Baïtchai 83, la valse des masques lors des festivités carnavalesques et 20 ans d'histoire sur le grand carnaval du Noirmont. Festival donc de la photo qui mérite un grand succès! (z)

CANTON DE NEUCHÂTEL

Devant le Tribunal correctionnel du Val-de-Ruz Un trafic portant sur plus de 2 kg. de haschisch

C'est d'une importante affaire de stupéfiants que le Tribunal correctionnel du Val-de-Ruz s'est occupé, hier à l'Hôtel de Ville de Cernier. Il était composé de M. Daniel Jeanneret, président, Mme Anne-Marie Chiffelle et M. Jean-Claude Barbezat, jurés, alors que M. Roland Zimmermann remplissait les fonctions de greffier. Le ministère public était représenté par M. Daniel Blaser, substitut du procureur général.

P. M. a gravement enfreint la Loi fédérale sur les stupéfiants. Il a acquis, détenu et transporté en vue de trafic, plus de 100 grammes d'héroïne et plus de 2 kilos de haschisch. Le prévenu a vendu 95 grammes et une vingtaine de paquets (100 milligrammes chacun) d'héroïne, ainsi que 220 grammes de haschisch. Il a enfin consommé lui-même un peu plus de 13 grammes d'héroïne et fumé, parfois avec des tiers, 1,8 kilo de haschisch. P. M. a admis, en gros les faits et le tribunal s'est employé à déterminer les motivations du prévenu et les particularités de cette affaire qui ont amené ce jeune homme de 22 ans sur le banc des prévenus.

La scolarité du prévenu s'est déroulée normalement jusqu'à l'âge de 16 ans. Là, il y a une cassure. P. M. a commencé une école de commerce, abandonnée après un an, puis a entamé un apprentissage de photographe, délaissé au bout de 8 mois. Depuis lors, P. M. a travaillé ici et là, sans apprendre de véritable métier, période entrecoupée de deux condamnations liées également à des infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants. Et puis, la drogue. Tout a un commencement et pour P.M., cela a été le haschisch durant plusieurs années. Puis, un jour de janvier 1982, le prévenu a consommé sa première dose d'héroïne.

- Pourquoi avez-vous commencé, lui a demandé le président ?
- Parce que j'avais envie d'essayer, sans intention de tomber dans la dépendance, a répondu P.M.

Mais une dose en amène une autre. Le processus est connu et l'accoutumance progresse alors avec une rapidité foudroyante. Le coût de la drogue également! Certains toxicomanes s'injectent jusqu'à 200 doses par mois! Or un gramme se négocie aux alentours de 600 francs et permet la confection de 10 à 15 doses pour un consommateur moyennement intoxiqué, selon la qualité de la drogue. P. M., en quelques mois a consommé pour 12.000 fr. d'héroïne. Un

salaire d'un peu plus de 2000 fr. ne suffit évidemment plus. Dès lors, c'est l'engrenage du trafic. Le prévenu prélevait 10% sur la marchandise qui lui était confiée pour sa consommation personnelle, et revendait le reste à un détaillant en ajoutant 50 fr. au prix du gramme d'héroïne. Quant au haschisch, la vente n'a servi qu'à financer la propre consommation de P. M.

L'arrestation du prévenu est intervenue en juillet 1982 avec, à la clé, 36 jours de détention préventive. Libéré, P. M. s'est mis à la recherche d'un emploi. En vain, car non seulement il ne pouvait s'engager pour une longue période en raison de l'incertitude du jugement, mais encore, à l'annonce de sa prochaine comparution, les portes des employeurs se refermaient...

Les expertises psychiatriques ont révélé une responsabilité pénale moyennement diminuée au moment des infractions et des difficultés psychologiques qui ont joué un rôle dans l'installation de la toxicomanie.

Le représentant du ministère public a relevé que des infractions portant sur 12 grammes d'héroïne constituaient déjà un cas grave. En arithmétique simpliste, le cas de P. M. aurait relevé de la Cour d'assises. Le prévenu n'a dû qu'à sa responsabilité diminuée de comparaître devant un Tribunal correctionnel.

- Certains veulent minimiser les drogues douces comme le haschisch, mais c'est le premier pas vers l'escalade, c'est-à-dire les drogues dures et finalement, la mort du consommateur, a plaidé le substitut du procureur général.

Et de poursuivre:
- Je ne puis tolérer qu'un toxicomane exerce le trafic de drogue et puisse met-

tre d'autres personnes en situation de s'y adonner.

Dans son réquisitoire, M. Blaser a requis une peine de 30 mois de réclusion avec suspension de la peine au profit d'un placement dans un établissement approprié, et la dévolution à l'Etat d'une somme de 11.500 francs.

La défense a conclu à une peine de 18 mois d'emprisonnement avec sursis en relevant que le prévenu n'avait pas exercé le trafic dans le but de réaliser un profit, et c'est bien pour sa consommation personnelle que M. P. a dû servir d'intermédiaire. Ni le prévenu, ni l'avocat ne sont favorables à un placement.

- Mon client, a le sursis conditionné à des règles de conduite ne pouvant être accordé, préférera régler les comptes et accomplir sa peine!

Dans ses considérants, le tribunal a retenu qu'il s'agissait d'un cas grave avec atténuation de la responsabilité du prévenu pour lequel, toutefois, le risque pour les tiers devait être évident. Certes, il n'y a pas eu de trafic purement commercial, ni de démarchage direct. Le prévenu est un homme intelligent, avec des problèmes psychologiques, mais qui ne souffre d'aucune maladie mentale. P. M. est actuellement à un carrefour de son existence. Le tribunal a opté pour la suspension de la peine, mesure propre à aider le prévenu par un travail psychologique adéquat.

Finalement, le tribunal a donc condamné P. M. à 20 mois d'emprisonnement, dont à déduire 36 jours de détention préventive, peine suspendue au profit d'un placement dans un établissement approprié au traitement des toxicomanes. La confiscation et la destruction de la drogue et du matériel saisi, ainsi que la confiscation d'une somme de 3600 fr. a été ordonnée. Le tribunal a mis à la charge du prévenu les frais de justice par 2786 fr. et fixé la créance compensatrice en faveur de l'Etat à 4000 fr. Le tribunal a ordonné l'arrestation immédiate du prévenu. (mo)

VIE POLITIQUE

«Le parti radical s'étonne de lire...»

Le Parti radical neuchâtelois communique:

Récemment la presse neuchâteloise a publié un article dont les premières lignes disaient notamment: «L'automne dernier le peuple neuchâtelois a rejeté une loi sur la scolarité obligatoire. Dans cette loi, un point semblait toutefois convenir à une majorité: la cantonalisation des jardins d'enfants; (...). Reprenant la balle au bond les syndicats d'enseignants et divers autres milieux concernés (école de parents...) lancent une initiative dans ce sens».

De quelle balle s'agit-il? Le Parti radical neuchâtelois se le demande et s'étonne de lire de telles affirmations qui tiennent plus de la contre-vérité que du souci d'informer objectivement les citoyens du canton. Affirmer tout de go que la cantonalisation des jardins d'enfants semblait «convenir à une majorité», c'est oublier un peu vite le rôle joué par les radicaux dans le refus de la loi. Faut-il en effet souligner que le parti radical a été la seule formation politique importante à s'opposer à la loi, et à s'y opposer des plus fermement!

Or, si les radicaux neuchâtelois ont combattu la loi, c'est justement à cause de la cantonalisation des écoles enfantines. Rappelons que près de 95% des enfants fréquentent déjà l'un des 121 jardins d'enfants, dont 81 ont un statut communal et 40 dépendent d'organisations privées. Pourquoi le canton se chargerait-il d'une tâche que les communes et les associations privées accomplissent fort bien? Pourquoi biffer d'un trait de plume des années de dévouement et d'efforts personnels? Pourquoi porter une nouvelle atteinte à l'autonomie communale?

Tout cela, le parti radical l'a clairement dit et écrit dans de nombreuses annonces et dans un «tous ménages». Son opposition à ce qui, de facto, deviendrait rapidement une dixième année d'école obligatoire, a sans aucun doute contribué dans une large mesure au rejet de la loi par les citoyens du canton. Il est dès lors inquiétant de constater sur la base de quels arguments fallacieux est présenté le lancement de l'initiative «pour la généralisation des jardins d'enfants».

LA CHAUX-DE-FONDS

Journées régionales de l'innovation de RET SA La présentation bat son plein

En matière d'innovations, RET SA est toujours «à l'écoute» et les contacts sont maintenus entre inventeurs, organismes chargés de promouvoir l'invention et industrie.

C'est dans cette optique qu'ont été inaugurées les «Journées régionales de l'innovation» auxquelles ont été conviés quelque 400 chefs d'entreprises de la région, ainsi que leurs proches collaborateurs.

Les inventions sont présentées à différents stades d'avancement: idée, idée plus brevet, prototype ou produits de consommation, d'équipement ou industriels, déjà commercialisés sur quelques marchés.

Au total, une cinquantaine d'inventions dont la plupart émanant de chercheurs domiciliés à La Chaux-de-Fonds ou dans les régions jurassiennes ont été sélectionnées pour constituer la base de cette exposition.

Les domaines sont variés: mécanique, micromécanique, électronique, traitement de surface pour ce qui concerne les technologies et les produits industriels, photographie, sport, médecine, jardinage et agriculture, jeux, constituent un échantillonnage d'articles, d'engins, de dispositifs ou de systèmes dont la plupart sont étonnants d'ingéniosité et de sens pratique.

Les visites d'industriels sont nombreuses et l'espoir de RET SA de nouer des contacts directs, non seulement dans le but de placer les inventions exposées, mais aussi de percevoir certains besoins est certainement en passe d'être comblé. Mieux que n'importe qu'elle description incomplète car il faudrait pouvoir tout illustrer, une visite s'impose... (R.Ca.)



Chômeurs: soirée d'information

L'Association pour la défense des chômeurs organise une soirée d'information pour les chômeurs jeudi 24 février, dès 20 heures, à la salle du 1er étage de la Maison du Peuple. L'Union ouvrière de La Chaux-de-Fonds, la Communauté suisse de travail pour une nouvelle politique à l'égard des chômeurs (SINAP) et l'Association des chômeurs de Neuchâtel prendront part également à une discussion-débat au terme de laquelle une résolution sera formulée par les participants à cette soirée. (Imp.)

Henri Tachan au théâtre

Henri Tachan et ses musiciens seront jeudi 24 février, à 20 h. 30, hôtes du théâtre. «Un récital de Tachan ne s'explique pas, il se vit. Rares sont les privilégiés qui connaissent Tachan autrement que par sa discographie... Il sera donc intéressant d'aller faire plus ample connaissance au théâtre, à l'occasion du tour de chant que l'artiste français exécute actuellement en Suisse romande. Ainsi, il chantera au Théâtre de Neuchâtel le vendredi 25, à 20 h. 30 également. (Imp.)

Patinoire de Savagnier Enfin de la glace

Dans la vallée, depuis fin janvier, il n'y a pas que de la glace dans les whiskeys. En effet la patinoire naturelle de Savagnier a bénéficié de la vague de froid pour faire glace neuve. Les équipes de hockey de la région qui devaient se déplacer bien loin pour jouer sont les premières ravies. (or)

SAINT-BLAISE Collision

A Saint-Blaise, hier à 13 h. 50, M. M. P. J., de Neuchâtel, circulait sur la route du Breille en direction est. Arrivé à la signalisation lumineuse placée au bas de la dite route, il s'est arrêté bien après la limite d'arrêt, ceci à la phase rouge. Surpris par cette manœuvre le conducteur qui le suivait, M. G. A., de La Chaux-de-Fonds, n'a pas été en mesure d'immobiliser son véhicule derrière cette première voiture. Dégâts.

L'IMPARTIAL

Société éditrice et imprimeur:
Imprimerie Courvoisier
Journal L'Impartial SA,
La Chaux-de-Fonds.

Editeur: Roger Vuilleumier.

Rédaction et administration:
L'Impartial, rue Neuve 14,
2300 La Chaux-de-Fonds.
Tél. (039) 21 11 35 - Téléc 95-2114.

Rédaction:
Rédacteur en chef: Gil Baillod.

Rédacteurs RP:
Philippe-O. Boillod, Correspondant parlementaire,
Berne. - Willy Brandt, Monde. - Roland Carrara,
Economie. - Jean-Jacques Charrère, Val-de-Travers.
- Michel Déruns, Sports. - Raymond Déruns,
Agriculture, Magazine et TV. - Cécile Diezi,
Jura bernois, Jura. - Roland Graf, Coordination de nuit.
- Laurent Guyot, Sports. - Ingrid-C. Jeaninet,
La Chaux-de-Fonds. - Michel-Henri Krebs,
Coordination de jour et Magazine. - Catherine Montandon,
Le Locle. - Jean-Claude Perrin, Le Locle.
- Ruth Widmer-Sydler, Littoral.

Stagiaires:
Patrick Fischer, Mario Sessa, Pierre Veya.

Régie des annonces:
Assa Annonces Suisses SA
Rue Neuve 14, tél. (039) 21 11 35
Av. Léopold-Robert 31, tél. (039) 23 22 14
2300 La Chaux-de-Fonds

mercredi

TELEVISION RADIO

TV ROMANDE
14.10 Point de mire
14.20 Vision 2: TéléScope
15.10 Vision 2: Escapades
15.55 Vision 2: Rock et Belles Oreilles
17.05 4, 5, 6, 7... Babibouchettes
17.20 Ça roule pour vous
17.35 Molécules
17.45 Téléjournal
17.50 Sur un plateau: La vie au quotidien
18.40 Journal romand
19.00 Les petits Suisses... et les autres
19.10 Le dernier mot
19.30 Téléjournal
20.05 A bon entendeur

FRANCE 1
11.15 Vision plus
12.00 H.F. 12
12.30 Atout cœur
13.00 Actualités
13.35 Un métier pour demain
13.50 Mer-cre-dis-moi-tout
13.55 Rémi
14.15 Supervague
14.20 Le Roi Arthur
14.30 Pourquoi-comment
14.45 Contes fous fous
14.55 L'atelier bleu
15.05 Le passé des grandes familles
15.20 Le Petit Cid
15.45 Jouer le jeu de la santé
15.50 Les pieds au mur
15.55 Inspecteur Puzzle
16.00 Histoire fantastique
16.20 Livre-service
16.35 Arok le barbare
16.45 Enfants du bout du monde
17.25 Les Contrebandiers
17.50 De la friture dans les lunettes
18.25 Le village dans les nuages
19.05 Météo première
19.20 Actualités régionales
19.45 S'il vous plaît
19.53 Tirage du Loto
20.00 Actualités
20.35 Les mercredis de l'information

ANTENNE 2
12.00 Midi informations
12.08 L'académie des 9
12.45 Journal
13.30 Stade 2
13.50 La Vie des autres: Le Scandale
14.05 Carnets de l'aventure
14.30 Dessins animés
15.05 Récré A2
17.10 Platine 45
17.45 Terre des bêtes
18.30 C'est la vie
18.50 Des chiffres et des lettres
19.20 Actualités régionales
19.45 Le théâtre de Bouvard
20.00 Journal

FRANCE 3
18.25 FR3 Jeunesse
18.55 Scènes de la vie de province
19.10 Soir 3
19.20 Actualités régionales
19.40 Télévision régionale
19.55 Il était une fois l'Espace
20.00 Jeux de 20 heures
20.35 La Cagnotte
22.35 Soir 3
22.55 Bleu outre-mer
23.50 Prélude à la nuit

A VOIR
Vingt-six fois la Suisse
Le Jura
TVR, ce soir, à 20 h. 10
Avec ce vingt-troisième film s'achève la plus longue et la plus importante série de documentaires jamais entreprise par la Télévision romande.

21.10 26 x la Suisse: Le Jura
Dernier épisode de la série «26 x la Suisse», le portrait du canton du Jura donne la parole à ses habitants

21.35 Festival de Saint-Denis
Concert par l'Orchestre national de Lille, sous la direction de Jean-Claude Casadesu.

Les Cinq Dernières minutes
20.35 A bout de Course
Téléfilm de Claude Loursaint.

ALLEMAGNE 1
13.15 Vidéotexte
15.40 Vidéotexte
16.10 Téléjournal
16.15 Les magiciens sont parmi nous

L'oreille fine à la Radio suisse romande 1, à 10 h. 10.
Indice de demain jeudi: Café au lait.

SUISSE ALEMANNIQUE
14.30 Reflets du Carnaval de Bâle
17.00 1, 2 ou 3
17.45 Geschichte-Chischte
17.55 Téléjournal
18.00 Carrousel
18.35 Au royaume des animaux sauvages
19.05 Magazine régional
19.30 Téléjournal. Sports
20.00 Tous sont pour la protection de la nature

21.35 Festival de Saint-Denis
Concert par l'Orchestre national de Lille, sous la direction de Jean-Claude Casadesu.

SUISSE ITALIENNE
9.00 TV scolaire
10.00 TV scolaire
16.50 Les masques italiens
17.45 Buzz Fizz
18.45 Téléjournal
18.50 Viavai
19.25 La Demoiselle d'Avignon (3)

ALLEMAGNE 2
13.15 Vidéotexte
15.40 Vidéotexte
16.00 Téléjournal
16.04 Löwenzahnd. Flash d'actualités
16.35 Le Soulèvement

coditel (039) 23 34 45

RADIO SUISSE ROMANDE 1 SUISSE ROMANDE 2 SUISSE ALEMANNIQUE FRANCE MUSIQUE FRANCE CULTURE

12.20 Tais-toi et mange, par Jean Charles. 12.30 Journal de midi. 12.45 Magazine d'actualité. 13.30 Avec le temps, magazine. 18.05 Journal du soir et actualités régionales. 18.25 Sport. 18.30 Le petit Alcazar. 19.00 Titres de l'actualité. 19.05 Dossiers. Revue de la presse suisse allemande. 19.30 Le petit Alcazar. 20.02 Au clair de la lune. 22.30 Journal de nuit. 22.40 Petit théâtre de nuit: Les lettres de mon moulin, Daudet. 22.55 Blues in the night. 0.05-6.00 Relais de Couleur 3. (24 h. sur 24, OUC, 100,7 MHz, musique et infos.)

12.30 Titres de l'actualité. 12.55 Les concerts du jour. 13.00 Journal. 13.30 Table d'écoute. 14.00 La vie qui va. 15.00 Suisse-musique. 17.00 Informations. 17.05 Rock line. 18.00 Infos. 18.10 Jazz non-stop. 18.30 Empreintes. 19.20 Novitads. 19.30 Per i lavoratori italiani in Svizzera. 20.00 Infos. 20.02 L'Orchestre de la Suisse romande interprète des oeuvres de J. Turina et Granados. 22.00 Les poètes du piano: J. Brahms. 22.30 Journal de nuit. 22.40 Musique en Suisse romande. 24.00 Informations. 0.05-6.00 Relais de Couleur 3.

12.15 Félicitations. 12.40 Rendez-vous. 14.05 Musique légère. 15.00 Notes et notices. 16.05 Pour les aînés. 17.00 Tandem. 18.30 Sport. 18.45 Actualités. 19.30 Portrait. 20.30 Direct. 21.30 Pour les consommateurs. 22.05 Music-box. 23.05 Das Schreckmümpfeli. 24.00 Club de nuit. 12.40 Les jeunes et leur musique. 14.05 Famille et mus. 14.45 Feuilleton. 15.05 R.S.R. 2. 17.00 Jeunesse. 18.05 Sounds. 19.30 Littérature. 20.05 Théâtre. 21.00 Jazz. 22.00 Sounds. 24.00 Club de nuit.

12.35 Jazz. 13.00 Jeunes solistes: Groupe La Française. 14.04 Microcosmos. 14.10 Un quart d'heure avec la maîtrise. 17.05 Repères contemporains. 17.30 Les intégrales: la musique de chambre de Brahms. 18.30 Studio-concert: A. Ebi, piano: Beethoven, Chopin, Ravel. 19.38 Jazz. 20.00 Les chants de la terre. 20.30 Orch. national de France avec P. Entremont, piano: Médée, Cherubini; Concerto No 3, Bartok; Symphonie No 9, Schubert. 22.30-1.00 La nuit sur France-Musique; le Club des archives.

12.05 Agora. 12.45 Panorama. 13.30 Concerts de musique contemporaine. 14.00 Sons. 14.05 Un livre, des voix, par Pierre Sipriot. 14.47 L'école des parents et des éducateurs. 15.02 Les après-midi de France-Culture. Le monde au singulier. 15.45 Promenade. 17.00 Roue libre. 17.32 Musiques actuelles. 18.30 Feuilleton: Le bonheur fou, de Jean Giono. 19.25 Jazz. 19.30 La science en marche, par F. Le Lionnais. 20.00 Musiques actuelles: concerts de musique contemporaine. 22.30-23.55 Nuits magnétiques.

Inform. toutes les heures (sauf à 22.00 et 23.00) et à 12.30, 22.30. - 0.05 Relais de Couleur 3, musique et infos. 6.00 Journal du matin. 6.00, 7.00, 8.00 Editions principales. 6.30 Actualités régionales. 6.35 Sports. 6.55 Minute océanique. 8.10 Revue de la presse romande. 8.38 Mémento des spectacles et des concerts. 8.40 Quoi de neuf en Suisse romande. 9.05 Sautemouton: des séquences divertissantes, des enquêtes, des reportages et des jeux, avec notamment à 10.10 L'oreille fine, un jeu avec les auditeurs.

0.05 Relais de Couleur 3. 6.00 Informations. 6.05 6/9 avec vous, un réveil en musique. 7.00 et 8.00 Informations. 8.58 Minute océanique. 9.00 Infos. 9.05 Le temps d'apprendre. L'invité du jour. 9.10 La classe. 9.20 Ici et maintenant. 9.30 Jeunesse. 10.00 Portes ouvertes sur... la santé. 10.30 La musique et les jours: L'intégrale des symphonies de Borodine: No 2, en si min. 12.00 Traditions musicales de notre pays: Choeur mixte La Chanson vigneronne, de Grandvaux; Choeur Le Muguet.

Seul l'essentiel des programmes figure ici dans cette rubrique. 1. Club de nuit. 6.00 Bonjour. 9.00 Agenda. 12.00 Semaine économique. 2. Club de nuit. 6.05 Musique légère. 7.05 Pages de Bononcini, Vivaldi, L. Mozart, Paisiello, Haydn, W.-A. Mozart, Sor. 9.30 Radio scolaire romanche. 9.30 Dressez l'oreille. 10.00 Lecture. 10.30 Actualité littéraire. 11.00 Diane et Actéon, pastorale de Charpentier. 12.00 Magazine agricole.

Les programmes français sont donnés sous toutes réserves. Toutes les émissions sont diffusées en stéréophonie. Infos: 6.00, 7.00, 8.00, 9.00, 12.30, 14.00, 17.00, 19.30, 24.00. - 6.02 Musiques du matin. 8.07 Le Bougolama 8-9, par F. Bourgoïn. 9.05 L'oreille en colimaçon, par A. Benhamou. 9.20 Le matin des musiciens: Wagner: «Musique et récit dans le Ring»: «L'Or du Rhin». 12.00 Le royaume de la musique, par S. Raynaud-Zurfluh.

Informations à 7.00, 7.30, 8.30, 9.00, 11.00, 12.30, 14.45, 17.30, 19.00, 23.55. - 7.02 Matinales, de C. Dupont et J. Fayet. 8.00 Les chemins de la connaissance. Images de la solitude volontaire (4), par R. Labourdette. 8.32 Non-assistance à nation en danger (4): La Révolution française et l'insurrection polonaise. 8.50 Le coeur enneigé. 9.07 Les matinées de France-Culture: La littérature, par R. Vriigny. 10.45 Questions en zigzag, par Pierre Lhoste. 11.02 Musiques actuelles, en direct de Nice.

Aujourd'hui

Demain